

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES NOUVELLES MENACES SÉCURITAIRES ET LA CONSTRUCTION DE
L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

SUZANNE THÉRÈSE NDJOKE NDOMBI

NOVEMBRE 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Faculté de science politique et de droit
Département de science politique

Le présent mémoire intitulé

LES NOUVELLES MENACES SÉCURITAIRES ET LA CONSTRUCTION DE
L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

Présenté par
SUZANNE THÉRÈSE NDJOKE NDOMBI

A été évalué par le jury composé de

ISSIAKA MANDÉ
Direction de recherche

SAMIR BATTISS
Évaluateur

TING-SHENG LIN
Évaluateur

Remerciements

La direction de ce mémoire par Issiaka Mandé s'est distinguée par un encadrement rigoureux, une patience exemplaire et une confiance manifeste. Ses conseils, son expertise et son appui indéfectible ont constitué des éléments essentiels à la réalisation de cette étude.

Je remercie chaleureusement les professeurs du département de science politique de l'Université du Québec à Montréal. Leur enseignement et leur engagement envers la recherche ont été une source d'inspiration déterminante dans mon parcours académique.

Une reconnaissance particulière est adressée à Melchisedek Chétima, professeur au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, pour avoir accepté de siéger au jury de la soutenance de mémoire. Ses observations et recommandations ont constitué une contribution académique notable, permettant d'élever la qualité scientifique du travail présenté.

Je tiens à souligner l'apport de mes camarades et amis, pour la richesse de nos échanges et la valeur des instants vécus ensemble.

Le couple Garneau, de même que Madoussou, Robercia et Jessica, ont manifesté une disponibilité remarquable et une présence constante, qui ont représenté un soutien essentiel au cours de cette démarche.

Mon père Dominique, mes frères et sœurs, ainsi que mes nièces, m'ont offert une affection et un soutien essentiels à l'aboutissement de ce mémoire.

Le soutien de mon amour Emmanuel ainsi que celui de nos enfants Ilan, Aidan et Kiian, marqué par un amour inaltérable et une confiance sans faille, a constitué un appui essentiel au cours de ce parcours.

Je ne saurais terminer sans exprimer ma reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Dédicace

À ma tendre mère, qui n'a pas pu assister à la réalisation de ce projet.

Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicace.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des Tableaux.....	v
Liste des figures	vi
Liste des abréviations, des sigles et des acronymes	vii
Résumé.....	ix
Abstract.....	x
Introduction générale.....	1
CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE	7
1.1 Revue de littérature	7
1.1.1 Conceptions et théories de l'intégration régionale	7
1.1.2 Termes mobilisés	8
1.1.2.1 Intégration régionale/ régionalisme/régionalisation ?	9
1.1.2.2 Intégration régionale et régionalisme.....	10
1.1.2.3 Intégration régionale et régionalisation	13
1.1.3 Nature de l'intégration régionale	16
1.2 Les autres éléments de la méthodologie	19
1.2.1 Les concepts clés	19
1.2.1.1 La sécurité	19
1.2.1.2 La frontière.....	21
1.2.1.3 L'intégration	23
1.2.2 Le cadre théorique.....	25
1.2.2.1 Les approches anciennes et nouvelles	25
1.2.2.2 Le constructivisme	28
1.2.3 Approches méthodologiques.....	30
1.2.3.1 L'analyse stratégique.....	30
1.2.3.2 Les techniques mobilisées.....	32
CHAPITRE 2 : LA CONTRIBUTION DES ÉTATS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION	34
1.1 Genèse et historicité de l'intégration en Afrique centrale.....	34
1.1.1 Évolution historique de l'intégration régionale en Afrique.....	34
1.1.2 Dimensions de l'intégration régionale	38
1.1.3 Le poids des institutions.....	47
1.2 Apport des États.....	53

1.2.1	Les politiques nationales	54
1.2.2	Les politiques publiques des États dans la CEEAC	56
1.2.3	La contribution des OI.....	58
1.2.3.1	Les autres organisations internationales	58
1.2.3.2	La CEEAC.....	62
1.2.3.2.1	Présentation	62
1.2.3.2.2	L'aspect pratique.....	74
CHAPITRE 3 : LES POPULATIONS ET L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE		77
2.1	La matérialisation de la participation des populations de l'Afrique centrale au processus d'intégration régionale	77
2.2	Une dynamique sociale ou dynamique du bas vers le haut	78
2.3	La contribution de la société civile.....	82
2.4	L'apport pratique des populations dans le processus d'intégration régionale et les défis rencontrés.....	86
2.4.1	Les exemples relatifs aux populations	86
2.4.2	Les défis rencontrés par les OSC et les populations dans l'intégration régionale	89
2.4.2.1	Problématique institutionnelle.....	90
2.4.2.2	Les failles économiques	91
Conclusion générale		94
Bibliographie.....		96

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des dimensions de l'intégration régionale	41
Tableau 2 : Tableau de l'IIRA 2019.....	42
Tableau 3 : les organisations régionales africaines	49

Liste des figures

Figure 1 : Carte de l'Afrique avant les indépendances.....	35
Figure 2 : Carte représentant les organisations régionales reconnues par l'UA.....	59
Figure 3 : Pays de la CEEAC	63

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

AOF : Afrique Occidentale Française

AEF : Afrique Équatoriale Française

BAD : Banque africaine de Développement

BADEA : Banque arabe pour le Développement en Afrique

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CEDEAO : Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest

CEA : Commission économique pour l'Afrique

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté des États de l'Afrique Centrale

CEN-SAD : Communauté des États Sahélo-Sahariens

CER : Communautés Économiques Régionales

COI : Communauté de l'océan indien

COMESA : Marché Commun de l'Afrique Australe et Orientale

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COREP : Comité régional des Pêches de golfe de Guinée

EAC : Communauté de l'Afrique de l'Est

FAA : Force africaine en Attente

FAO : Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FOMAC : force multinationale de l'Afrique Centrale

FSRDA : Fonds Spécial Régional de Développement agricole

IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

IIRA : Indice pour l'Intégration régionale en Afrique

MARAC : Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale

PAC : Politique agricole commune

PEAC : Pool Énergétique de l’Afrique Centrale

PREJAC : Projet régional d’appui à l’Entrepreneuriat Jeune agricole en Afrique centrale

PRIASAN : Programme régional d’Investissement agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

RCA: République centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo

SACU: Southern African Customs Union

SADC : Communauté pour le développement de l’Afrique australe

UA : Union africaine

UE : Union européenne

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UMA: Union du Maghreb Arabe

SKBo: Sikasso-Khorogo-Bobo Dioulasso

ZLE : zone de libre-échange

Résumé

Parler des nouvelles menaces sécuritaires et la construction de l'intégration régionale en Afrique centrale revenait à examiner l'apport de la lutte contre les menaces sécuritaires émergentes dans la dynamique d'intégration régionale dans cette partie de l'Afrique de 2000 à 2010. Pour ce faire, nous avons présenté l'apport des gouvernants et celui des gouvernés dans la dynamique d'intégration au sein de la CEEAC.

Ce travail s'est appuyé sur une méthodologie assez diversifiée. L'approche historique a permis de retracer la genèse de l'intégration régionale dans cette partie du monde. Le constructivisme est venu mettre en relief les interactions diverses qui se déroulent au sein de la CEEAC. Elle a également exposé les échanges entre les différents acteurs, les règles et les enjeux qui y interviennent.

Il ressort de tout ceci que la mise en commun des acteurs face aux nouvelles menaces sécuritaires contribue favorablement à l'intégration régionale. Cela se justifie par l'existence de la COPAX par exemple.

Il est nécessaire pour la CEEAC de travailler en synergie à la fois avec les États membres et leurs populations.

Mots clés : sécurité, frontière, intégration

Abstract

To discuss new security threats and the construction of regional integration in Central Africa was to examine the contribution of the fight against emerging security threats to the dynamics of regional integration in this part of Africa from 2000 to 2010, by presenting the contribution of governments and the governed to the dynamics of integration within ECCAS.

This work was based on a diversified methodology. The historical approach enabled us to retrace the genesis of regional integration in this part of the world. Constructivism highlighted the various interactions taking place within ECCAS. It also set out the exchanges between the various players, the rules and the issues involved.

It is clear from all this that the pooling of players in the face of new security threats is making a positive contribution to regional integration. This is justified by the existence of COPAX, for example.

ECCAS needs to work in synergy with both the member states and their populations.

Key words: security, border, integration

Introduction générale

Avec la mondialisation, il est de plus en plus difficile de contenir les conflits politiques, socio-économiques, ethniques ou identitaires à l'intérieur d'un territoire donné Tena (2017). L'insécurité en Afrique centrale a souvent pris la forme de conflits entre les différents groupes ethniques pour le contrôle de l'État dus à des rivalités entre ethnies par le canal des frontières très poreuses. Depuis quelques décennies, cette partie de l'Afrique fait face à plusieurs menaces à savoir : le phénomène « des coupeurs de route » sur l'axe Cameroun-Tchad-République Centrafricaine qui donne naissance à l'insécurité transfrontalière; la piraterie maritime dans le golfe de Guinée observée sur les côtes camerounaise, gabonaise et équato-guinéenne ; l'instabilité politique en République centrafricaine; le trafic d'armes et de drogue, à cela s'ajoute le terrorisme qui est une stratégie (Tilly, 2004) mise en relief ici par la secte Boko Haram qui signifie « l'éducation occidentale est un péché » (BENCHÉRIF, 2014). Joseph Vincent Ntuda Ebode dans « Les forces en attente de l'Afrique Centrale : point de situation et défis » met en exergue la difficile coordination des forces sécuritaires dans cette zone.

Joseph Vincent Ntuda Ebode souligne que l'absence d'une intégration sécuritaire réelle dans la région du lac Tchad compromet la capacité des États à répondre collectivement à une menace mobile, adaptative et transfrontalière telle que Boko Haram. Cette analyse est confirmée et approfondie par le rapport de l'International Crisis Group intitulé The Lake Chad Basin : Consolidating Military Gains (2022) (<https://www.crisisgroup.org/> , consulté le 12 novembre 2025), qui évalue les efforts militaires déployés par le Tchad, le Nigeria, le Cameroun et le Niger pour contenir les groupes armés, notamment Boko Haram et l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP). Bien que des progrès aient été réalisés sur le plan militaire, le rapport met en évidence des défis persistants liés à la coordination, à la durabilité des opérations et à l'absence de stratégie commune. Il insiste sur la nécessité de formaliser et d'institutionnaliser la coopération sécuritaire entre les États riverains, en particulier par le partage du renseignement et la synchronisation des opérations. Cette approche intégrée est indispensable pour éviter que les groupes armés n'exploitent les failles frontalières et les divergences nationales. En outre, le rapport rappelle que la consolidation des gains militaires ne peut être dissociée d'efforts en matière de gouvernance, de développement local et de réconciliation communautaire. Il appelle également à un appui financier et logistique renforcé à la Force Multinationale Mixte, tout en soulignant l'importance d'améliorer

sa transparence et sa redevabilité. Ces constats convergent vers une conclusion claire : sans une véritable intégration sécuritaire régionale, les réponses resteront fragmentées et insuffisantes face à une menace transnationale.

Il ressort de ce qui précède que les frontières sont le point commun à toutes ces nouvelles menaces. Ces dernières dans le cadre de notre travail n'ont de sens que suivant leur impact sur l'intégration dans cette partie de monde. De plus en plus les États se mettent ensemble pour garantir leur sécurité, ceux de l'Afrique centrale ne parviennent pas à avoir un organe de sécurité efficient en dépit de la présence d'un conseil de paix et de sécurité de la Commission économique des États de l'Afrique Centrale. Les dynamiques d'intégration et de coopération régionales en Afrique ont d'abord été économiques, peu de contributions sont consacrées aux enjeux sécuritaires (Oyaya, 2001). Nous espérons contribuer à un champ de recherche encore en friche, d'où l'intérêt de notre étude.

L'intégration en Afrique centrale fait depuis toujours l'objet d'une vive attention dans la mesure où cette intégration fait du surplace à cause de l'individualisme de chaque pays. L'intégration régionale en matière de sécurité en Afrique varie considérablement selon les blocs géopolitiques. La CEEAC et la SADC illustrent deux modèles contrastés. La CEEAC, bien qu'ayant mis en place des instruments comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et le Mécanisme d'alerte rapide (MARAC), peine à les rendre pleinement opérationnels. Les obstacles sont multiples : manque de financement, rivalités interétatiques, absence de leadership régional fort et faible coordination entre les États membres (<https://ceeac-eccas.org/2023/05/24/qui-sommes-nous> consulté le 12 novembre 2025).

À l'inverse, la SADC dispose d'un Organ on Politics, Defence and Security Cooperation (OPDS), qui supervise les questions de paix et de sécurité avec une structure plus robuste. Elle a démontré sa capacité d'intervention à travers des missions comme celle au Mozambique en 2021, où elle a déployé la SADC Mission in Mozambique (SAMIM) pour lutter contre les insurgés islamistes dans la province de Cabo Delgado (<https://www.sadc.int/fr/pages/objectifs-de-la-sadc>, consulté le 12 novembre 2025). Cette opération illustre la réactivité et la cohérence politique de la SADC, qui bénéficie d'une culture d'intégration plus affirmée et d'une brigade régionale prête à intervenir dans le cadre de la Force africaine en attente.

Sur le plan politique, la SADC montre une volonté plus forte de délégation de souveraineté et de

coordination des politiques sécuritaires. Les États membres partagent une vision commune de la stabilité régionale, facilitant les prises de décision et les interventions collectives. En revanche, la CEEAC reste marquée par une logique intergouvernementale prudente, où les États privilégient leur souveraineté nationale au détriment de l'action collective (Africa Center for Strategic Studies, 2021).

En somme, la SADC apparaît comme un modèle plus avancé d'intégration sécuritaire, avec des mécanismes institutionnels fonctionnels, une capacité d'intervention éprouvée et une volonté politique affirmée. La CEEAC, bien qu'ayant des structures similaires, reste freinée par des défis structurels et politiques. Pour combler cet écart, elle devra renforcer ses capacités opérationnelles, promouvoir une culture de sécurité collective et surmonter les rivalités internes.

Pour illustration, nous avons le projet d'un "passeport CEMAC" annoncé depuis plusieurs années, et qui n'est toujours pas assez effectif. Cette situation se ressent également dans le cadre de la lutte contre l'insécurité dans cette partie du continent. Les nouvelles menaces sont communes, mais les ripostes contre celles-ci sont faites souverainement par chaque gouvernement. De ce fait à menace commune, réaction particulière propre à chaque État. Comme illustration, nous pouvons prendre le terrorisme impulsé dans la région par la secte Boko Haram. C'est une menace qui touche les quelques États de la CEEAC à des degrés variables. Les réponses apportées sont diverses : le Tchad a une approche guerrière et offensive, le Cameroun est plus dans une vision défensive. Ce sont ces attitudes qui nous poussent à dire que c'est chacun pour soi.

En Afrique centrale, l'absence de coordination en matière de sécurité régionale est manifeste : malgré l'existence d'un Conseil de paix et de sécurité au sein de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), aucun organe réellement efficient n'a vu le jour. Cette carence s'explique en partie par le fait que les dynamiques d'intégration sur le continent ont historiquement privilégié les aspects économiques, reléguant les enjeux sécuritaires au second plan (Oyaya, 2001). L'individualisme des États membres freine toute avancée significative, comme en témoigne le projet de passeport CEMAC, toujours inopérant après des années d'annonces. Ce manque de synergie se reflète également dans la gestion des menaces sécuritaires communes, telles que le terrorisme de Boko Haram, qui affecte plusieurs pays de la région à des degrés divers. Pourtant, les réponses restent fragmentées : le Tchad opte pour une stratégie offensive, tandis que le Cameroun privilégie une posture défensive. Ainsi, face à une menace partagée, chaque État

réagit de manière isolée, illustrant une logique du "chacun pour soi" que notre étude entend interroger dans un champ de recherche encore peu exploré.

Au niveau académique, notre recherche va ;

- Mettre en exergue le lien qui pourrait exister entre la sécurité et l'intégration ou l'intersection entre l'intégration régionale et les études de sécurité ;
- Montrer la contribution de la théorie du constructivisme dans l'analyse de l'intégration régionale ;
- Et ouvrir une brèche en mettant en avant l'importance de l'union dans la lutte contre les nouvelles menaces. C'est dire qu'il est grand temps pour les organisations régionales de penser sécurité et plus seulement économie.

Notre configuration de l'Afrique centrale pour ce travail est assez originale ; c'est la CEEAC plus le Nigéria. L'ajout du géant de l'Afrique de l'Ouest ici est dû en partie à l'immense frontière qu'il partage avec certains pays de la CEEAC. Le Nigéria est quasiment la principale victime de la secte islamique Boko Haram, il subit de lourdes attaques allant des attentats aux enlèvements comme celui des 200 lycéennes de Chibok en avril 2014

. En outre, son territoire sert de base aux terroristes, qui y préparent leurs sorties et s'y réfugient une fois ces dernières terminées.

De manière générale, il s'agit de mettre en lumière le lien pas très visible qui unit le combat contre l'insécurité et l'intégration dans cette partie de l'Afrique. En effet, notre étude a ceci d'intéressant qu'elle met en évidence deux termes antagonistes quand on sait que les nouvelles menaces recherchent la désintégration et non l'inverse ; d'autant plus que l'intégration en matière de sécurité dans cette partie du continent tarde à se matérialiser. Spécifiquement, nous comptons décrire par quels moyens la lutte contre ces nouvelles menaces contribue au processus d'intégration. Nous observerons la contribution à la fois des gouvernants et des populations dans ce processus, dans la mesure où nous assistons de plus en plus à la création des groupes d'autodéfense mis en place par les populations de ces États afin de préserver leur sécurité.

Au niveau géographique, notre étude porte sur l'Afrique centrale selon la délimitation faite par l'Union africaine (UA), en l'occurrence la CEEAC. C'est un endroit qui du fait de son immense richesse fait l'objet de vives convoitises occidentales et même internes. Elle est de ce fait une zone stratégique pourvue de plusieurs caractéristiques selon Joseph Vincent Ntuda Ebode (2010). Nous pouvons citer sa centralité, car elle est frontalière à toutes les autres sous-régions, l'appartenance de ses pays à la fois à l'Afrique centrale et à d'autres sous-régions, sa pluralité linguistique et son ouverture sur la mer avec des pays complètement enclavés.

Dans le cadre de cette étude, le Nigéria sera associé à la configuration classique de la sous-région Afrique centrale constituée de 6 états. Le Nigéria fait partie de ce que nous entendons par configuration géographique de l'Afrique Centrale. Cette configuration géographique comprend le Tchad, le Gabon, le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine, la Guinée-Équatoriale et le Nigéria. C'est donc la CEMAC plus le Nigéria. Au niveau géographique, notre étude porte sur la zone d'Afrique centrale parce c'est une zone qui du fait de son immense richesse fait l'objet de vives convoitises occidentales et même internes. Ce qui fait d'elle une zone stratégique. C'est une région du continent africain qui a plusieurs caractéristiques d'après Ntuda Ebode à l'instar de sa centralité, car elle est frontalière à toutes les autres sous-régions, de l'appartenance de ses pays à la fois à l'Afrique Centrale et à d'autres sous-régions de sa pluralité linguistique et de son ouverture sur la mer avec des pays entièrement enclavés.

Ainsi elle est composée de onze pays, à savoir le Tchad, le Cameroun, le Gabon, le Congo, la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine, la Guinée-Équatoriale, São Tomé et Príncipe, le Burundi, le Rwanda et l'Angola. L'une des particularités de cette partie du monde est sa multiplicité linguistique ; il y a des pays lusophones (Guinée-Équatoriale, São Tomé et Príncipe et Angola), francophones (Tchad, Gabon, Congo, République centrafricaine et Burundi) et bilingue (Cameroun). Notons toutefois qu'à cette configuration traditionnelle de l'Afrique centrale et compte tenu des enjeux, s'y ajoute le Nigéria.

Il faut noter l'existence de plusieurs regroupements au sein de cette organisation sous régionale à l'instar de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire d'Afrique centrale) constituée du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République du Congo, du Gabon, de la Guinée-Équatoriale et du Tchad, la CEPGL (Communauté Économique des Pays des Grands Lacs) y sont membres la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi , la CIRGL (Conférence

Internationale sur la Région des Grands Lacs) avec le Burundi, l'Angola, la République centrafricaine, de la République du Congo, la République Démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie et la CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad) composés du Cameroun, du Nigéria, du Niger et du Tchad).

Au niveau de la temporalité, notre étude s'étalera de 2000 à 2010. Nous ciblons cette période parce que c'est à partir de cette période que les nouvelles menaces se sont intensifiées. Ces menaces mettent à mal le processus intégrationniste de cette région.

Notre question de recherche est la suivante : la lutte contre les nouvelles menaces sécuritaires participe-t-elle au processus d'intégration en Afrique centrale ? En termes autres, nous allons essayer de voir si la mise en commun des forces sécuritaires de ces États contribue à améliorer le processus d'intégration en Afrique centrale ?

Ce que nous voulons montrer dans ce travail, c'est que l'intégration régionale pourrait être renforcée par le biais de la lutte contre les nouvelles menaces/ l'insécurité. Autrement dit, l'union des forces sécuritaires des pays de l'Afrique centrale contre l'insécurité transfrontalière, le terrorisme ou la piraterie maritime participe à la sédimentation de l'intégration dans cette partie du continent.

Afin d'y répondre, notre travail sera scindé en trois parties : la première s'appesantira sur le côté méthodologique, la deuxième sur l'apport sécuritaire fourni par les gouvernants ou apport Top-Down ; et enfin la troisième essayera de mettre en exergue le renforcement de l'intégration régionale par le biais des populations ou apport Bottom-up.

CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE

Dans cette section, nous examinerons l'aspect méthodologique de notre étude. Nous commencerons par une revue de la littérature existante sur le thème de l'intégration régionale, en mettant en lumière les principaux concepts qui sous-tendent notre recherche. Ensuite, nous présenterons la théorie que nous avons choisie pour structurer notre analyse, avant de détailler la méthode employée pour recueillir et analyser les données. Cette approche méthodologique nous permettra de situer notre travail dans le contexte académique actuel et de garantir la rigueur scientifique de notre étude.

1.1 Revue de littérature

L'intégration régionale est un concept qui suscite depuis des décennies des acceptions très variées selon les disciplines, les parties en présence et selon les auteurs. Il est question pour nous de cerner ce concept. Qu'entend-on par intégration régionale ? Comment est-elle introduite en Afrique centrale ? Quelles en sont les dimensions ? Et quel en est l'apport pour l'Afrique centrale ? Voilà les questions qui guideront notre démarche.

Il ressort de cela que ce thème regorge de plusieurs définitions que nous allons nous atteler à faire ressortir en y ajoutant le débat théorique que cela entraîne. En outre, l'historicité de l'intégration régionale dans cette partie du monde est assez intéressante dans la mesure où l'Afrique est le territoire qui a vite implémenté le concept pour amorcer son développement. Cette manière de voir l'avenir de l'Afrique pousse les penseurs et les scientifiques à percevoir très souvent l'intégration régionale en Afrique sous une vision économique.

1.1.1 Conceptions et théories de l'intégration régionale

L'intégration régionale est un concept qui suscite beaucoup de passions, que ce soit en économie, en sociologie, en science politique ou même en géographie. Les interrogations inhérentes à ce terme viennent du fait qu'il n'y a pas de définitions unanimes. C'est dire que chaque discipline ne parvient pas à ressortir une acception unique de ce que l'on pourrait entendre par intégration régionale. Cette situation est à l'origine de la confusion qui existe entre intégration régionale, régionalisme et régionalisation que nous essayerons d'éclaircir dans un premier temps. Dans un second temps, nous allons regarder du côté des théories qui font l'objet d'un vif débat qui oppose les théoriciens,

économistes, politologues, géographes et sociologues. Il est de ce fait question dans cette première section de regrouper toutes les acceptions de l'intégration régionale, de voir à partir de quel moment cette expression fait son apparition sur le continent et comment a-t-elle évoluer.

1.1.2 Termes mobilisés

Les termes ciblés sont régionalisme, régionalisation et intégration régionale. Selon Richard Yann, ces trois concepts sont flous (Richard, 2014b). Et au cours de nos lectures, nous nous sommes rendu compte que l'intégration régionale est conçue par quelques auteurs comme étant le régionalisme ; par d'autres comme la régionalisation. Daniel C. Bach dit clairement comme pour marque cela, qu'il existe une différence entre le régionalisme, la régionalisation et l'intégration régionale (Bach, 2003). Pour D. Bach (1998), les trois termes présentent des réalités différentes. Il propose des définitions pour chaque concept dans son ouvrage intitulé Bach, D. C. (1998). Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne. Karthala. Il y ressort que la régionalisation se rapporte à un processus empirique d'interactions transfrontalières, né soit des volontés étatiques, soit des dynamiques informelles telles les réseaux migratoires ou le commerce transfrontalier. Dans le cas de l'Afrique centrale, les États la proclament, même si son implémentation laisse à désirer. Ce qui donne naissance à une harmonisation très faible des institutions des États membres. On assiste à la multiplication d'organisations régionales sans cohérence fonctionnelle. Le régionalisme quant à lui, est un projet politique émanant des élites politiques. Il vise à mettre en avant l'identité régionale et la coopération interétatique. Au niveau de l'Afrique centrale, il est ressenti par le biais des discours portant sur l'unité africaine, la solidarité régionale et la paix. C'est dire que le discours ici porte l'unité africaine, volonté affichée de coopération régionale Enfin, Bach conçoit l'intégration régionale comme une supposée harmonisation des politiques communes et leur mise en mouvement. Cela peut être vu par le canal de la sécurité collective, de la libre circulation des biens et des personnes et de l'union douanière. Bach estime que l'intégration régionale est le terminus. Il vient ainsi après le régionalisme (projet politique) et la régionalisation (processus empirique). Nous pouvons aller plus loin, en disant que la distinction faite par cet auteur met en relief le fait que l'intégration régionale est la mise en commun du top down et du bottom up. Par conséquent, l'intégration régionale est la rencontre entre les gouvernants et les gouvernés. Le chevauchement institutionnel se matérialise par exemple sur

le plat des mandats. : la CEEAC a pour mandat de promouvoir une coopération politique et sécuritaire, alors que la CEMAC recherche une intégration économique et monétaire. On va de ce fait vers une régionalisation pas coordonnée. La CIRGL vise un régionalisme sécuritaire, matérialisé par des engagements politiques forts sans plus. Il y a également une troisième mouvance pour qui l'intégration régionale est à la fois le régionalisme et la régionalisation. Ce triptyque va être analysé, avant que nous ne cernions la nature de l'intégration régionale : est-ce un processus ou une situation ?

1.1.2.1 Intégration régionale/ régionalisme/régionalisation ?

L'intégration régionale, le régionalisme et la régionalisation sont trois concepts souvent confondus dans le discours académique, bien qu'ils renvoient à des dynamiques distinctes et complémentaires. L'intégration régionale est généralement perçue comme un processus économique visant à créer un espace commun entre États, à travers la libéralisation des échanges et la mise en place de structures communes (Diouf, 2006; LE VIET, 2010). Le régionalisme, quant à lui, est davantage centré sur les gouvernements et les institutions publiques, dans une logique statocentrisme, mais peut aussi être interprété comme une stratégie d'autonomie fondée sur la proximité géographique et culturelle (Gana & Richard, 2014; Richard, 2014a). Certains auteurs, comme Arès et al. (2016) préfèrent conserver le terme d'intégration régionale, estimant que le régionalisme, « plus fort géographiquement », risque de réduire la portée du concept à une dimension strictement spatiale. D'autres, tels que Santander (2012) et Aniche (2020b), voient dans le régionalisme une construction sociale impliquant une diversité d'acteurs publics et privés, et le relie au panafricanisme comme socle idéologique du développement africain. La régionalisation, enfin, est souvent envisagée comme un levier économique de création de richesses entre États (Sani Adamou, 2015), mais elle peut aussi désigner un découpage territorial fonctionnel visant une meilleure gestion de l'espace¹(Figuière & Guilhot, 2006; Mbega, 2015). Elle est traversée par des enjeux politiques et sociaux, notamment lorsqu'elle est mise à mal par la violence ou par la faiblesse des structures institutionnelles (Chauvin & Magrin, 2020). Hugon (2003) propose une typologie en sept étapes, allant de la zone de libre-échange à l'intégration institutionnelle, illustrant les deux grandes conceptions du processus : l'une volontariste, fondée sur la volonté politique, et l'autre libérale, fondée sur les dynamiques de marché. En somme, ces trois notions, bien qu'interconnectées, traduisent des

¹Brunet cité par Mbega, 2015

logiques différentes : l'intégration régionale vise l'unification économique, le régionalisme incarne une volonté politique et identitaire, tandis que la régionalisation opère comme un outil de gestion territoriale et de coopération fonctionnelle.

La variable d'intégration régionale est assez diverse et est également sujette à confusion avec des concepts tels le régionalisme et la régionalisation. Arès et al. Préfèrent que l'on conserve le terme intégration régionale dans la mesure où le remplacer par le régionalisme qu'ils qualifient de « plus fort géographiquement » (Arès et al., 2016) ramène ce terme à un stade strictement physique. Les différentes expressions vont être définies, nous en sortirons les particularités ainsi que les limites.

1.1.2.2 Intégration régionale et régionalisme

C'est une sorte d'unification (Richard, 2014b). Richard déduit de son étude que la régionalisation et le régionalisme sont très souvent intervertis et que l'intégration régionale se trouve jumelée au régionalisme (Richard, 2014b). Il constate que le régionalisme en Relations internationales tourne autour des gouvernements (statocentrisme) et des institutions publiques et au niveau des États pour l'approche économique. L'économie politique de son côté, parle de « mesures prises par les gouvernements pour libéraliser ou faciliter le commerce à l'échelle régionale, parfois au moyen de zones de libre-échange ou d'unions douanières » (LE VIET, 2010). Il ressort de cette définition que le régionalisme intervient uniquement dans le cadre économique, il est là pour simplifier les échanges entre les régions. Ici, le mot est centré sur l'économie.

J. Viner cité par Baricako and Ndongo (2014) et Balassa (1962) associent l'intégration régionale et le régionalisme. Ils obtiennent une stratégie régionale qui évolue sur une aire géographique unique et non sur des territoires nationaux. Ainsi l'usage du mot régionalisme symbolise l'espace géographique sur lequel l'intégration est censée s'opérer. Que l'on parle de l'Un ou de l'autre, cela n'est pas un problème. Ils ont développé par la suite une très riche palette d'approches également en associant les notions d'intégration régionale et de régionalisme. Pour la plupart, l'intégration économique régionale réside dans le fait pour plusieurs pays de constituer un espace économique unique ou de tendre vers ce résultat, en empruntant des voies distinctes : la planification, le marché et l'action des firmes, la signature d'accords régionaux internationaux (Richard, 2014b).

Arès et al. (2016) pensent que cette manière de concevoir l'intégration régionale met plusieurs pans

de la société de côté. Ces derniers sont le social et le politique. Avec cette hiérarchisation, l'intégration est exclusivement économique ; la circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes est l'unique préoccupation de cette intégration. C'est donc une intégration que l'on pourrait qualifier de partielle, incomplète ou inachevée.

Guillaumont et Guillaumont estiment que l'intégration régionale en Afrique est fonction du marché intérieur et de la distance avec les marchés extérieurs ; il faut considérer les infrastructures (télécommunications, transports, approvisionnement en énergie) et de l'enclavement potentiel (Guillaumont Jeanneney & Guillaumont, 2014). Cette situation laisse voir des échanges très insuffisants et une croissance pas au rendez-vous. Ici la dimension économique est toujours au cœur de la définition.

Moutou-Nkounkou (2019) voit que le régionalisme est tout aussi bien indiqué pour prendre la place de l'intégration régionale. Il est plus dans une démarche aléatoire. Pour se justifier, il met en avant la globalisation et l'espace territorial bien déterminé. Selon lui, cela facilite et permet l'usage de l'un ou de l'autre mot.

Une autre approche est de dire du régionalisme qu'il est une construction politique sous forme d'accord, orchestré par les gouvernements dont la finalité est d'établir des relations sur plusieurs plans (Echinard & Guilhot, 2000). L'idée de coopération est mise en avant, c'est un peu un impératif afin de ne pas être englouti par les économies plus fortes et stables. Cette manière de concevoir l'intégration régionale n'est pas si éloignée de celle des relations internationales qui appréhendent le régionalisme selon Deblock comme tout processus institutionnel initié par les États en vue de favoriser la coopération et la coordination de leurs politiques dans certains domaines (Deblock & Arès, 2016). Pour les internationalistes, le régionalisme est un moyen institutionnel de mise en commun des atouts et des faiblesses dans l'optique de mieux se faire entendre. Cette approche fait la part belle aux institutions, elle met de côté les gouvernés. Elle valorise l'unité dans la quête d'une meilleure vie pour tous les États membres.

Des auteurs voient le régionalisme comme étant un enchaînement d'ententes économiques, politique que passent deux ou plusieurs pays ayant en commun le même espace géographique (Arès et al., 2016). L'accent est mis ici sur l'espace et sur les échanges entre pays voisins. Ils font ressortir deux types de régionalisme :

- Le régionalisme de coopération qui signifie que les pays s'accordent sur certaines choses à l'instar du commerce, de la fiscalité, des infrastructures, de la communication ;
- Et le régionalisme d'intégration qui renvoie à un espace économique que partagent les États d'une sphère géographique précise. De ces deux formes, celle qui nourrit notre intérêt est la deuxième qui est un mécanisme de mise en commun des économies tout comme l'intégration régionale. Avec cette expression, nous avons l'idée de nous mettre ensemble jumelée avec l'identification précise de l'espace concerné par cette action. Les auteurs en outre établissent les éléments constitutifs de ce régionalisme d'intégration. Ces constituants seront vus dans les prochaines parties de notre travail.

Le régionalisme implique selon Richard (2014a):

L'idée d'une coopération politique renforcée voire d'une coordination, éventuellement dans le cadre d'un accord commercial ou politique régional. Le régionalisme peut aussi désigner une forme d'idéologie politique, économique ou managériale qui amène un acteur à penser que le voisinage régional doit être la priorité stratégique de son action. (Richard, 2014b)

Richard (2014a) fait ressortir le volet politique qui manque dans les précédentes interventions. Il remet le politique dans la construction de l'intégration régionale. Cette manière de le percevoir va plus loin en déclarant que ce concept désigne une réclamation d'indépendance, une attestation d'une appartenance culturelle précise (Gana & Richard, 2014). C'est l'apport de la géographie qui souligne l'apport de la culture et de l'autodétermination des peuples.

Sébastien Santander (Santander, 2012) la prend comme :

Une construction sociale c'est-à-dire un espace d'action où interagissent de manière formelle ou informelle des acteurs publics (États, entités fédérées, institutions internationales) et privés (entreprises, organisations non gouvernementales, universités, syndicats) moins producteurs de normes, et partant de sens politique. (Santander, 2012).

Il prend exemple sur l'Union européenne (qui était qualifiée d'intégration régionale parfaite avant

le Brexit) qui sert de guide au continent africain. Ernest Tooche Aniche estime que le panafricanisme est la racine du régionalisme africain (Aniche, 2020b). Il conçoit ce régionalisme comme un moyen d'autonomie collective ou de stratégie de transformation économique et de cadre de développement (Aniche, 2020b). Le régionalisme est perçu par Rodrigo Tavares comme la théorie qui analyse et encadre le processus de régionalisation cité par Meyer (Meyer, 2006).

À la fin de son texte, Mamane déclare que le régionalisme en Afrique est une « nouvelle piste de développement » (Sani Adamou, 2015) que Abdou Diouf sépare de l'intégration ; intégration qui faisait face au panafricanisme dans les années 60. Aujourd'hui, le panafricanisme est le socle de l'intégration régionale (Diouf, 2006).

1.1.2.3 Intégration régionale et régionalisation

La régionalisation est perçue sous l'angle économique comme un outil de création de richesses entre les États (Sani Adamou, 2015). C'est dire que les États qui font de la régionalisation ont des économies fortes et fluorescentes pour la plupart, s'offrent le plaisir de les mutualiser afin d'asseoir leur hégémonie sur les autres. Brunet la voit quant à lui comme une séparation régionale dans le but d'une bonne gestion de l'espace circonscrit (Roger Brunet cité par Messe Mbega (Mbega, 2015). Laetitia Guilhot et Catherine Figuière croient aussi que ce concept renvoie aux échanges économiques régionaux (Figuière & Guilhot, 2006). Cela signifie que lorsque l'on évoque la régionalisation c'est l'économie qui apparaît. L'on pourrait déduire que la régionalisation représente l'activité des échanges économiques dans une région donnée.

L'ancien président du Sénégal Abdou Diouf met en relief deux concepts l'intégration et la régionalisation qui ne sont que le commencement du développement. C'est un processus qui met un terme à la désintégration politique en contribuant à la hiérarchisation des enjeux de luttes politiques et à la neutralisation des forces qui instrumentalisent les identités ethniques, les croyances religieuses aux fins de bloquer toute prise de conscience par les classes populaires, de la nécessité de s'organiser politiquement selon Mamane (Sani Adamou, 2015). Elle est aussi perçue comme un facteur de croissance (Baricako & Ndongo, 2014). La régionalisation est de ce fait la mise en évidence de l'aspect économique d'une région ; elle ne s'éloigne pas du régionalisme tout compte fait.

Chauvin et Magrin penchent pour la régionalisation fonctionnelle (Chauvin & Magrin, 2020). Ils avancent en outre que la régionalisation est mise à mal par la violence, qui peut même la faire disparaître. La violence pourrait faire naître de nouvelles formes de régionalisation particulière. En clair face à la violence, la régionalisation risque de voir son existence compromise ; de créer une désintégration de la région qui n'est pas voulue par les États concernés.

L'intégration régionale fonctionnelle fait et consomme la médiocrité d'une intégration institutionnelle provenant de pays avec des structures très faibles (Chauvin & Magrin, 2020). Ainsi, la violence influence profondément la régionalisation (Chauvin & Magrin, 2020).

Hugon est convaincu que la régionalisation est le synonyme de l'intégration régionale. Il propose 7 étapes de la régionalisation. Ces étapes sont :

- La zone de libre-échange ;
- L'union douanière ;
- Le marché commun ;
- L'union économique ;
- La coopération régionale ou fonctionnelle ;
- La coopération institutionnelle ;
- et l'intégration institutionnelle (Hugon, 2003). La conception volontariste qui correspond à l'intégration et à la désintégration et la conception libérale de l'intégration par le marché.

Le paradigme développé par (Hugon, 2003) tire son origine de l'Europe et basé sur une logique progressive et cumulative. Il est en revanche très peu adapté au contexte de l'Afrique centrale parce que nous notons l'existence de plusieurs institutions qui s'entremêlent, les engagements sont rarement implémentés et il y a des blocages au niveau des structures. Même si la ZLECAF est opérationnelle depuis 2021, cette partie du continent peine à mettre en œuvre une zone de libre-échange. Les obstacles rencontrés sont : beaucoup de contrôles douaniers, lenteur administrative, manque de routes et de corridors logistiques. Donc, la zone de libre-échange de Hugon n'est pas encore atteinte. Les étapes 4, 5 et 6 sont mises à mal par la superposition des organisations régionales (CEEAC, CEMAC, CIRGL), qui met à mal la coordination interinstitutionnelle. En somme, les étapes présentées par Hugon sont difficilement applicables en Afrique centrale.

Il met ainsi sur la même ligne l'intégration régionale et la régionalisation ; l'on peut aisément employer autant l'un que l'autre.

Un penseur attire l'attention sur la régionalisation qui d'après lui, vulgarise les problèmes sécuritaires. Ainsi ce concept va de pair avec la violence (Bach, 2003). Selon lui, la régionalisation ne garantit pas la sécurité à une région. C'est un concept à éviter.

Nous avons pris connaissance des discussions entre intégration régionale et régionalisme et intégration régionale et régionalisme. La solution qui sort de cet affrontement est la mise en commun par certains auteurs du régionalisme et de la régionalisation pour donner naissance à l'intégration régionale. Figuière et Guilhot sont de ceux-là et estiment que l'intégration régionale est l'ensemble formé par le régionalisme et la régionalisation. Pour l'exprimer, ils parlent d'un jumelage d'économies et de la coordination avec les institutions entre les pays constituant la région pour une longue durée. Régionalisme et régionalisation donnent de ce fait naissance à l'intégration régionale. Figuière et Guilhot considèrent que l'intégration régionale est un produit à la fois du régionalisme et de la régionalisation. Pour eux :

Un espace régional sera intégré si et seulement s'il enregistre une concentration des flux entre les nations qui le constituent et s'il révèle une coordination institutionnelle instaurant durablement des règles communes.

Tshiyembe dans Régionalisme et problèmes d'intégration économique est d'avis avec Figuière et Guilhot, et admet que la combinaison régionalisme et régionalisation forment l'intégration régionale (Tshiyembe, 2012).

Cette manière de voir est remise en question. En effet, il existe des regroupements régionaux sans base institutionnelle tel l'ALENA en Amérique du Nord. En outre, le régionalisme ne cadre pas toujours avec la régionalisation, mieux encore ces deux concepts mis ensemble ne produisent pas l'intégration. L'intégration régionale est l'unification des politiques monétaire, fiscale et sociale par une autorité supranationale dont les décisions lient les États membres (Balassa, 1962). Cette manière de voir sied au continent européen. En Afrique au sud du Sahara, l'intégration régionale économique est un moyen d'accélérer le développement. On la voit comme un canal, comme une

visée (Gérard Cahin, cité par Epoma)² (Epoma, 2005). Il est dès lors question pour nous de voir la nature de l'intégration régionale.

1.1.3 Nature de l'intégration régionale

L'intégration régionale n'a pas une nature claire au sein de la communauté scientifique : est-ce un processus ou une situation ?

Parmi les nombreuses définitions proposées, celle de Richard (2014a) apparaît comme la plus représentative et largement partagée dans la littérature : l'intégration régionale est avant tout un processus par lequel des territoires peu ou pas reliés entre eux développent progressivement des interactions économiques, sociales, politiques et culturelles suffisamment denses pour former un ensemble régional distinct du reste du monde. Ce processus implique une transformation structurelle et une volonté politique des États concernés, comme le souligne également Békolo-Ebé (2001), qui insiste sur son caractère multidimensionnel et durable. Bien que Balassa (1962) ait envisagé l'intégration comme une situation, la majorité des auteurs s'accordent à la considérer comme une dynamique évolutive, orientée vers la construction d'un espace cohérent et intégré.

Balassa est le seul à appréhender l'intégration régionale comme une situation (Balassa, 1962). Selon lui, l'intégration dans le cadre régionale est un état ; et en tant que tel, il est sujet à modification au gré des volontés des parties. Selon Richard Yann il faut établir une différence entre l'intégration en tant que processus et celle en tant que situation de fait. Ce dernier vient mettre en exergue la possibilité de qualifier l'intégration régionale de situation ou de processus.

Toutefois, Richard opte pour le processus en invoquant la liaison entre les pays et la construction d'un tout régional différent des autres (Richard, 2014a). La particularité de la construction est avancée, elle doit aller au-delà de la simple mise en commun des pays. L'expression intégration régionale désigne le processus par lequel des territoires peu ou pas reliés les uns aux autres forment petit à petit un ensemble régional distinct du reste du monde (Richard, 2014a).

Il s'agit d'un processus par lequel les interactions entre des territoires contigus croissent à tel point

² Gérard Cahin, cité par Epoma

qu'elles finissent par être plus intenses en interne qu'avec les territoires situés à l'extérieur.

L'intégration régionale est ainsi définie comme le processus par lequel une portion d'espace, peu importe sa taille, est peu à peu « remplie » par assez de substance sociale, économique, institutionnelle, politique, culturelle, identitaire, etc., pour devenir un système distinct des autres et être finalement perçu comme tel. Bien que cela soit implicite, on peut penser que ces auteurs estiment qu'un ensemble est considéré comme intégré lorsqu'est atteint le dernier stade : l'union économique et politique chez Balassa (1962); le stade régional ou la société régionale, selon B. Hettne et F. Söderhamn (Hettne & Söderbaum, 1998).

L'UNICEF conçoit l'intégration régionale comme un processus d'échanges internationaux (p.44). Hugon partage aussi cette conception, et parle d'un processus multidimensionnel dans les économies en développement (Hugon, 2002). Yapi-Diahou et Fube s'ajoutent aux déclarations précédentes, et définissent l'intégration régionale comme un processus recherchant un consensus par rapport à une idée qui fait l'unanimité entre les différentes parties (Alphonse & FUBE). L'intégration régionale est aussi conçue comme une homogénéisation ou la recherche d'un compromis autour d'une idée, qui est une synthèse partagée par tous (Alphonse & FUBE).

Selon Messe Mbega, l'intégration est un processus d'association des pays de l'Afrique centrale recherchant la mise sur pied d'un point focal décisionnel en matière politique, sociale, économique et sécuritaire sur la base d'un vivre ensemble communautaire (Mbega, 2015). Il vient recadrer Jean Weiller, cité par lui ; qui définit ce concept par le mot phénomène qui touche autant le politique, l'économique, le social que le culturel.

Karl Deutsch et al. en 1957 voient en l'intégration régionale un processus utilisé pour instaurer un regroupement à l'échelle régionale de structures politiques communes. Moravcsik en 1993 considère cela plutôt comme une tractation entre les institutions politiques dans l'optique de créer des institutions internationales dans la région. L'intégration régionale est ainsi la voie qui mène à la prospérité, à la cohésion sociale et au développement humain (Unies, 2004).

Bekolo-Ebe estime que l'intégration régionale n'est pas seulement un simple acte de construction d'un espace politique ou économique, encore moins d'un marché, mais un profond processus de modification et de transformation structurelle qui s'opère au sein d'un espace régional formé de

plusieurs pays, et qui est en mesure de déclencher le développement social et économique de ces pays de manière durable (Békolo-Ebé, 2001). Il vient valider la conception selon laquelle l'intégration régionale est un processus qui émane de la volonté des pays de la région, ce qui ne limite pas ce concept au qualificatif de simple acte de construction.

Les auteurs sont presque unanimes lorsqu'ils disent que l'intégration régionale est un processus. Il y a de légères différences quant à ce qu'il faut inclure dans ce processus. Sindjoun et Vennesson y voient des éléments à l'instar de la communauté de sécurité, les actions collectives institutionnalisées (Sindjoun & Vennesson, 2000).

L'intégration régionale est un processus par lequel s'accroissent la régularité et l'intensité des interactions entre les États et les sociétés, permettant la constitution d'une communauté de sécurité, d'une interdépendance économique accrue, d'une identité partagée favorisant, dans une aire géographique particulière, le développement d'actions collectives institutionnalisées (Sindjoun & Vennesson, 2000).

L'intégration régionale est à la fois une situation et un processus selon Balassa (Balassa, 1962). Elle s'effectue en 5 étapes. Ces étapes qui seront abordées dans notre section II, sont la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'intégration politique. Ainsi, l'intégration régionale est un processus structuré et cumulatif. La Commission Économique pour l'Afrique (CEA) a mis sur pied l'Indice Africain de l'Intégration Régionale (ARII) est constitué de cinq dimensions : intégration commerciale, intégration productive, libre circulation des personnes, intégration des infrastructures et intégration macroéconomique (LA RÉALISATION & DE LA ZONE, 2017). L'intégration en Afrique centrale est faible et la moins performante, occupant la dernière place après la CEDEAO, COMESA et SADC. Cette situation trouve son origine dans le manque de performance de son commerce inter-régional, de la mobilité humaine et d'infrastructures. Epoma partage le point de vue de Balassa qui voudrait que l'intégration régionale soit à la fois un processus et une situation. Selon lui, l'intégration dans le cadre régionale est un état ; et en tant que tel, il est sujet à modification au gré des volontés des parties. Selon Richard Yann il faut établir une différence entre l'intégration en tant que processus et celle en tant que situation de fait. Ce dernier vient mettre en exergue la possibilité de qualifier l'intégration régionale de situation ou de processus.

De Macedo et Kabbaj apporte une particularité quand il définit l'intégration régionale comme une sorte de faire-valoir supplémentaire dans les négociations internationales suite au nouvel engouement dans les années 90 (De Macedo et al., 2002). Ce n'est plus un processus, c'est un faire-valoir. Avec autant de diversité au niveau des éléments inhérents au processus,

Au vu de ce qui précède, nous pouvons retenir que l'intégration régionale est un groupe de mots qui suscite beaucoup de différends (définition et nature). Il est tantôt appelé régionalisme, tantôt régionalisation ou même par son vocable propre. Il est parfois assimilé à une situation, parfois à un processus et possède une multitude d'approches théoriques. Cela est fait en fonction de l'élément que l'auteur voudrait mettre de l'avant. C'est donc pour donner suite à cela que l'intégration régionale est parfois présentée comme étant un processus ou une situation. Il existe également une controverse par rapport aux théories y relatives, que nous développerons plus tard dans ce chapitre. En somme, tous ces différends loin de nuire au terme, l'enrichissent et viennent confirmer l'immense place qu'il occupe dans la construction d'une Afrique unie, prospère et durable. Nous avons pu constater en outre que l'intégration régionale fait partie de la construction de l'histoire de ce continent dans la mesure où sa présence est signalée depuis 1985 avec la création de la fédération d'Afrique occidentale française. Le désir de se mettre ensemble a ainsi guidé toutes les organisations africaines depuis les fédérations jusqu'à l'Union africaine. Il s'agit maintenant de présenter les notions importantes de notre étude.

1.2 Les autres éléments de la méthodologie

En ce qui concerne les autres éléments de la méthodologie, nous parlerons des concepts clés d'une part, et du cadre théorique d'autre part.

1.2.1 Les concepts clés

Pour mieux appréhender notre étude, nous avons recensé trois concepts importants à savoir la sécurité, la frontière et l'intégration régionale.

1.2.1.1 La sécurité

Le lien sécurité/insécurité ne peut être analysé d'après Amandine Gnanguenon sans intégrer le fait

que les États entretiennent des relations complexes avec des groupes armés, concurrents directs dans l'exercice de leur pouvoir (Gnanguênon). C'est dire que non seulement ces deux concepts sont liés, mais en plus ce sont les États qui sont la base de leur existence. Nul ne désire vivre dans un endroit inquiet. La sécurité de tout temps a toujours été au centre des préoccupations de tous les États à travers le monde.

Les auteurs ne sont pas en marge de cette focalisation. En effet, plusieurs auteurs se sont penchés sur la problématique relative à la sécurité à l'instar de Ba'ana Ba'ana Nku Pierre dans *La sécurité de tous et de chacun* (2005). Pour lui, la sécurité est du ressort de la police il confère ainsi la responsabilité de la préservation de la sécurité de tous à la police. Il y a donc une approche armée, voire militaire. Du point de vue traditionnel, la sécurité pour un État se définit essentiellement en ce qui concerne l'absence de menace militaire.

Mohamed Allal dit de la sécurité que c'est une notion de triptyque formée de sécurité, de menaces et d'intérêts et qu'elle est un concept complexe ; car changeant de forme selon le temps et le lieu. Il poursuit en disant que la sécurité :

N'est que le produit des transformations du système international qui ont modifié radicalement la perception des menaces et l'objet même de la sécurité (Allal, 2011).

Isabelle Boucher continue la pensée de Allal en disant que la notion de sécurité est large ; et fait référence à un état ou une situation dépourvue de menaces d'ordre physique, matériel ou moral et qui contribue à une perception d'être à l'abri du danger (Boucher, 2006).

Charles Philippe David et Alef Benessaleh vont plus loin en associant aux menaces militaires celles non militaires. La menace peut dès lors être militaire ou non militaire. La sécurité est :

La volonté de réduire une menace c'est-à-dire une intention hostile venant d'un acteur extérieur, elle est le prolongement de toute construction de l'altérité, c'est à dire du jeu social à l'état de nature. (Benessaïeh & David, 1997)

Jean-François Guilhaudis parle d'une diversité des conceptions de la sécurité à l'instar de :

La sécurité commune, la sécurité coopérative, la sécurité collective, la sécurité nationale, la sécurité d'une communauté d'États, la sécurité environnementale, la

sécurité alimentaire, la sécurité économique, la sécurité militaire, la sécurité sociétale, la sécurité démocratique et la sécurité humaine. (Guilhaudis, 2015)

Il existe plusieurs formes de sécurité regroupées en deux groupes à savoir : la sécurité nationale (produite par chaque État pour se protéger des menaces pesant sur ses ressortissants, ses biens collectifs et ses choix politiques) et la sécurité internationale (équilibre résultant d'un accord entre États) et la sécurité collective qui transcende les États pour leur imposer un système de sécurité valable pour l'ensemble de la communauté internationale (Guilhaudis, 2015) .L'école de Copenhague propose cinq domaines de sécurité à savoir le militaire, le politique, l'économique, le sociétal et l'environnemental. Cependant, ces éléments ne peuvent être séparés selon Mohamed Allal, car dans la réalité tout se recoupe. On ne peut avoir de sécurité humaine sans l'économique ou de sécurité économique sans l'énergie ou l'infrastructure routière (Allal, 2011).

Le professeur David dans *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie* estime que face aux nouvelles menaces comme le terrorisme, la sécurité est devenue multiforme. Elle se décline en sécurité militaire, mais également politique, sociétale, économique ou encore environnementale (Basset, 2007). Il ressort le caractère englobant de la notion de sécurité, qui couvre divers secteurs.

Nous retenons la définition selon laquelle la sécurité est un état ou une situation dépourvue de menaces d'ordre physique, matériel ou moral et qui contribue à une perception d'être à l'abri du danger.

1.2.1.2 La frontière

Le mot frontière nous semble important dans la mesure où il est le lien entre plusieurs problématiques sécuritaires dans la sous-région. « *Boundaries empower and disempower. They include and exclude. They comfort. And they give offence* » (Isaac, 2011). Ce qui vient renforcer l'importance de la frontière dans les relations inter-états et en politique, car elles peuvent faciliter ou entraver une intégration. De plus, selon Maano Ramutsindela, les problèmes causés par les frontières héritées de la colonisation sont réels. Il est donc nécessaire de donner une définition à ce concept.

Dans l'ouvrage intitulé *La frontière, un objet spatial en mutation*, Frontière et al. disent de la

frontière, conception passée, qu'elle est la « *limite de souveraineté et de compétence territoriale d'un État* » (Frontière et al., 2004). Elle est une limite à la fois nature et politique entre des pays. Elle apparaît ainsi comme une barrière, un espace à ne pas transgresser.

Fawcett quant à lui va plus loin en déclarant que :

La frontière idéale serait celle qui réduirait au minimum les risques de conflit et de guerre entre États limitrophes tout en s'adaptant aux nécessités d'une forte défensive, sans pourtant empêcher des relations amicales. (Van Gennep, 1995)

Pour lui, la frontière dans un premier temps sert à protéger les États des menaces de leurs voisins ; et dans un second temps leur permettent de nouer des relations amicales. Nous y voyons de ce fait les côtés protecteur et amical de la frontière. Ainsi, elle peut aider à instaurer la paix, tout comme elle peut instaurer la guerre. Le concept de frontière est donc dichotomique d'après lui.

Michel Foucher, dans une vision plus africaine, estime que :

Les frontières africaines furent fixées a priori, tracées depuis l'Europe, sur des cartes indécises avec beaucoup de blancs et d'inconnus et, le plus souvent, avant même toute reconnaissance de terrain. À la différence des frontières européennes, fixées a posteriori, au gré des luttes et des rapports de force des affirmations nationales et de l'émancipation des formations impériales, figées par des traités. (Foucher, 2014).

Foucher met en exergue le fait que les frontières africaines ne sont pas l'émanation de la volonté des pays africains eux-mêmes. C'est une imposition des Européens. Cela laisse entrevoir une approche historique du concept, avec un accent mis sur la genèse. Ces frontières ont un caractère arbitraire et exogène. On n'a pas tenu compte des réalités géographiques, humaines et culturelles. Ce qui donne naissance à la porosité des frontières, accentuée par un très faible contrôle des États. Cela a donné naissance à des zones de transit et de repli stratégique pour la secte Boko Haram ; qui y mène des attaques, y opère des recrutements et s'y ravitaille en dépouillant les populations de leurs biens. Les accords sécuritaires entre le Nigéria-Cameroun-Tchad sont donc nécessaires.

Selon Arnold Van Gennep la frontière doit être considérée, non comme un facteur de séparation, mais comme un facteur de rapprochement (Van Gennep, 1995) . C'est dire qu'elle permet aux pays

de tisser des liens, d'avoir des relations harmonieuses. Nous pouvons aller plus loin en disant que c'est cette conception de la frontière que nous allons utiliser dans notre travail.

1.2.1.3 L'intégration

L'intégration est conçue par le Larousse 2007 comme le fait pour les constituants d'une société de s'interpénétrer dans l'optique de former un seul tout. Elle a aussi intéressé la doctrine.

Mohand Khellil dans *Sociologie de l'intégration* (Khellil, 2013) et Claude N'Kodia dans *L'intégration économique : Les enjeux pour l'Afrique centrale* (N'kodia, 1999) nous présente les différentes intégrations à savoir l'intégration sociale (C'est la qualité et la fréquence des relations qui se nouent au sein d'un groupe ainsi que par le degré d'engagement de ses membres dans les activités communes. Un groupe est intégré quand ceux qui le composent se connaissent, se parlent, s'apprécient, s'aident mutuellement et sont engagés dans des activités partagées), l'intégration systémique (les acteurs ici sont physiquement absents dans le temps ou dans l'espace) pour le premier et l'intégration économique (c'est un ensemble de relations d'ordre économique, politique et historique, mettant aux prises différents acteurs) pour le second.

Lindberg cité par Claude N'Kodia dit de l'intégration que c'est un acte traduisant le consentement entre deux ou plusieurs nations sur des objectifs communs et sur les politiques qu'elles se sont assignées (1968)(N'kodia, 1999). Il en découle que l'intégration vient de la mise en commun de plusieurs volontés pour l'atteinte d'un objectif commun souhaité par les différentes parties.

En Relations internationales (Birnbaum & Braud, 2015), on entend par intégration les processus par lesquels se tissent des liens multiples soit entre États, soit directement entre communautés nationales jusqu'à un seuil remettant en cause, au moins partiellement, le principe même de souveraineté nationale. Le fait nouveau que cette définition fait ressortir est le mot processus. C'est dire que l'intégration ne se fait pas en un jour, elle s'étale sur une longue période.

Ernst Haas déclare que :

L'intégration est un processus par lequel des acteurs politiques de nationalités différentes sont amenés à transférer leurs allégeances, attentes et activités politiques

vers un centre nouveau dont les institutions ont, ou cherchent à avoir, compétence sur les États nationaux préexistants. (Battistella et al., 2003)

Cette nouvelle approche nous permet de définir l'Afrique centrale comme ce regroupement des pays ci-après : Cameroun, Tchad ; Nigéria, Bénin et Niger ; cela à la suite de l'effervescence autour du phénomène Boko Haram. Cette nouvelle configuration est de plus en plus matérialisée par le sommet de Paris en mai 2014 et celui de Washington en août de la même année. La venue du Général des forces françaises stationnées à Libreville au palais de l'unité vient donner une nouvelle configuration aux acteurs qui doivent faire face à la secte islamique. En effet, il est venu proposer l'implication des quatre autres pays de la CEMAC dans la lutte contre ces terroristes. Le nouvel acteur exploite ainsi simultanément le bilatéralisme et le multilatéralisme. C'est dire que l'intégration est l'œuvre d'une impulsion politique, d'un volontarisme en politique étrangère comme le souligne l'Assemblée régionale de la francophonie lors de son assemblée parlementaire du 9 au 11 mai 2013.

Durkheim considère quant à lui que l'intégration des individus aux sous-systèmes des groupes professionnels, familiaux, qui permet l'intégration de la société elle-même, c'est-à-dire la production de son unité, la pérennisation de son existence, la redéfinition de son identité.

Le rapport de la XXI^e Assemblée régionale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie dit que l'intégration est d'abord un processus de nature économique impulsé par la volonté politique. Il poursuit en déclarant que l'intégration régionale est le processus par lequel plusieurs États s'unissent, par un abandon progressif de leur souveraineté, en vue d'un nouvel acteur, collectif, dans l'ordre international. Barthélémy Biao cité par ce rapport pense que ce type d'intégration est le processus par lequel deux ou plusieurs pays réduisent progressivement et suppriment les obstacles aux échanges entre-deux et les disparités entre leurs économies de manière à constituer à terme un espace économique homogène (Dereumaux, 2008). Ici l'intégration est un processus de création d'un nouvel acteur qui absorbe les attributs des pays constitutifs. Ce nouvel acteur est censé être une sorte de Léviathan, plus efficace et efficient que ses pays constituants. Les États membres lui confèrent tous leurs pouvoirs en échange d'un développement certain.

Karl Deutsch d'après son modèle transnationaliste définit l'intégration en tant que création, dans un territoire, d'un sentiment de communauté et des institutions et pratiques assez fortes pour assurer

les attentes d'un changement pacifique au profit de sa population (Battistella, 2003).

Pour nous, l'intégration est le processus par lequel les États opèrent l'interpénétration de leurs espaces et de leurs politiques publiques en vue de créer un nouvel acteur, de nature collective dans le champ international. Elle est ainsi une mise en commun des décisions, des actions et des acteurs dans le but de construire un « nous » intégrateur au détriment d'un « vous » désintégrateur.

Une fois les concepts importants définis, il s'agit maintenant d'examiner la théorie que sera utilisée tout au long de notre réflexion.

1.2.2 Le cadre théorique

Nous allons d'abord faire sortir les théories recensées dans nos différentes lectures, afin de mettre en exergue la théorie que nous avons choisie de mobiliser dans notre travail.

Il est très courant en sciences sociales de ne pas avoir l'unanimité au niveau des théories applicables à un concept précis ; et l'intégration régionale ne fait malheureusement pas l'exception. Nous avons les théories dites anciennes et les théories dites du nouveau régionalisme.

1.2.2.1 Les approches anciennes et nouvelles

Nous avons recensé le courant libéral et le courant dépendantiste. Le premier se popularise après l'abolition du bloc de l'Est (Sani Adamou, 2015). Il se matérialise par la suspension des barrières douanières avec l'extérieur, la possibilité offerte aux populations des deux parties de se mouvoir librement d'un côté comme de l'autre, ainsi que les biens, les services et les capitaux. La concurrence parfaite est le carburant de ce courant. Dès lors, la fin du système soviétique vient ouvrir la voie à l'intégration parce que sans elle, il ne peut y avoir de marchés et encore moins de libre circulation. Comme toute chose, cet état crée des inégalités. Les auteurs tels Viner et Tinbergen ont sacralisé ce courant en le voyant comme une « coopération économique mondiale ». Mamane insiste sur le fait que ledit courant fait croître les disparités dans les aires géographiques (Sani Adamou, 2015).

De plus, le marché seul ne suffit pas à déterminer le processus d'intégration régionale, il y a les

États, les organisations internationales telles la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce. Donc il donne les pleins pouvoirs au marché. Ce courant ne s'occupe pas du politique, du culturel, du social ou même de l'historique. Par conséquent, le courant libéral ne tenant pas compte de toutes les sphères sociales, a motivé le recours à un nouveau courant.

Le courant dépendantiste ou théorie marxiste fait la part belle au capitalisme qui met en évidence le centre au détriment de la périphérie (Sani Adamou, 2015). Ici, les pays sont intégrés, cependant les pays pauvres restent pauvres et développent une dépendance vis-à-vis des pays riches de la région. Les économies des États dits faibles sont trop sous-évaluées.

Nous pourrions dire que les courants mentionnés ci-dessus ne sont pas les seules approches présentes dans notre étude, nous avons repéré d'autres théories.

Le nouveau régionalisme s'accompagne de nouvelles façons de concevoir et d'appréhender l'intégration régionale. Elles sont nombreuses et mettent toutes en avant des aspects particuliers de l'intégration régionale. Nous allons essayer de les mettre en évidence du mieux que nous pouvons en prenant comme référence les textes que nous avons lus.

Le fonctionnalisme est pragmatique, il tient compte des besoins avant d'implémenter des activités en ayant à cœur l'intérêt public (Gana & Richard, 2014). Son auteur Mitrany intégrer tous les États dans une grande fédération (Mitrany, 1943). L'on débute par l'économie afin de finir par le politique, tout ceci dans le souci de ne pas ébranler la paix. La désignation d'une institution dépend de la difficulté à résoudre ; les tâches sont réparties en tenant compte des organisations.

Le néo-fonctionnalisme de Haas en 1998 voit le jour face à l'échec du fonctionnalisme (Messe Mbega, 2015). Son précurseur Ernst Haas se focalise sur l'Europe, ce qui donne le qualificatif d'euro centré à sa théorie. Il tourne autour des conditions favorables, du point d'arrivée et des moyens. Il lui confère l'attribut de processus. Le succès ici passe par la taille des pays, le nombre de transactions, et le dualisme des élites. Les institutions centrales sont importantes, il est recommandé de commencer par un secteur modeste et l'engrenage prendra. Il débutera par l'intégration économique, ensuite on passera à l'intégration politique et on achèvera avec la fédération.

Les communautés de sécurité : Emmanuel Adler et Michel Barnett conçoivent cette théorie

comme :« une région transnationale formée d'États souverains dont les habitants entretiennent des attentes raisonnables de changement pacifique » (Fortmann & Roussel, 2007).

Ils font transparaître l'idée de sécurité comme finalité, l'idée d'un Léviathan dans une moindre mesure. Karl Deutsch la mobilise dans l'optique de remettre en question le fonctionnalisme, qui pour lui n'est pas adapté à la situation.

Le panafricanisme mentionné par Mbega (Messe Mbega, 2015). Il a été au début du mécanisme d'intégration régionale pris pour ennemi. Mais force a été de constater que de nos jours, l'UA et ses CER comptent énormément sur le panafricanisme pour atteindre leurs objectifs.

Le néo-institutionnalisme demandé par (Avom, 2007) vient guider les dirigeants de l'organisation régionale. Il est question de laisser les institutions gérer le processus d'intégration régionale en devenant des institutions plus fortes (en travaillant les tares décrites pour bonifier les institutions). En effet, des institutions solides mèneraient à bon port la région ciblée.

Le nouvel institutionnalisme de Bulmer 1998 et de Pierson 1996 cité par Mbega est à privilégier dans la mesure où les institutions doivent être repensées, car le processus ne peut se faire sans des institutions adéquates (Messe Mbega, 2015). Nous avons aussi la mise avant du volet sociologique, ce qui permet de mieux cerner les organisations régionales de l'Afrique en général et de l'Afrique centrale en particulier.

Et l'intergouvernementalisme d'Andrew Moravcsik cité par Dabène dans *Approches théoriques intégration régionale* accentue ses efforts sur les accords entre les gouvernements et mobilise les apports théoriques de l'économie politique internationale. Et il considère l'intégration comme étant le résultat d'une série de choix rationnels arrêtés par les dirigeants nationaux (Dabène).

Pour les théories, Aniche plébiscite une nouvelle façon d'appréhender l'intégration à l'africaine ; elle doit provenir du néo-néo-intégrationniste ou du post-néo-nationalisme (Aniche, 2020a). Meyer parle du néo-régionalisme et de l'intégration par le bas (Meyer, 2006).

Il ressort de ce qui précède que plusieurs théories peuvent être choisies pour étudier l'intégration régionale. Nous allons porter notre attention sur la théorie du constructivisme. Cela est dû au fait que nous percevons le concept d'intégration régionale comme un construit social, un ensemble

d'interactions entre l'agent et la structure.

1.2.2.2 Le constructivisme

Nous avons décidé de mobiliser l'approche constructiviste, car étant donné que l'intégration est appréhendée comme un processus, elle est l'œuvre des interactions entre l'agent et la structure.

Le constructivisme, qui est un courant épistémologique, se demande comment on passe d'un monde d'objets bruts à un monde d'objets investis des sens. Le monde est un construit social, car la réalité sociale telle qu'on l'observe n'est pas donnée telle quelle (Wild, 2015). Alfred Schutz, disciple de Husserl, estime qu'il faut accorder de l'attention aux significations attribuées aux phénomènes, aux croyances tenues pour acquises. Cette méthode met l'accent sur la nécessité de comprendre les processus en vertu desquels se sont imposées les significations tenues pour acquises d'après Philippe Braud (Braud, 2017). Pour Wild, le monde est un construit social dans la mesure où la réalité sociale n'est pas donnée (Wild, 2015). La réalité dépend de l'observateur, car c'est lui qui la met sur pied.

Nicholas Onuf, père du constructivisme en relations internationales le définit comme « une façon d'étudier les relations sociales, n'importe quelles relations sociales à partir de l'hypothèse des êtres humains comme des êtres sociaux » (Onuf, 2013). Entendons ici par faits sociaux les objets (l'argent, la souveraineté, les droits) qui n'ont pas de réalité matérielle, mais n'existent que parce qu'un ensemble de personnes croient qu'ils existent et agissent en conséquence. A. Wendt croit que : « Les acteurs agissent sur la base des significations que les objets ont pour eux (... que...) les significations sont des constructions sociales » (Wendt, 1987). Appliquée au cadre géographique qui nous intéresse, les réactions des États face au mouvement Boko Haram sont divergentes. En effet, pour le Cameroun Boko Haram est un problème interne, lié à la radicalisation des populations de la région de l'Extrême-Nord, les frontières très poreuses et un milieu socio-économique fragile. Sa réponse est le renforcement militaire, la sécurisation des frontières et le développement de la coopération bilatérale avec le Nigéria. Le Tchad considère cette secte comme une menace régionale systémique, capable d'instaurer le désordre au niveau du lac Tchad. Pour s'en débarrasser, ce pays opte pour l'interventionnisme par le canal des opérations de l'armée au niveau transfrontalier, une diplomatie sécuritaire plus concrète et une implication dans la Force Multinationale Mixte (FMM). Concrètement, cette citation de Wendt met en évidence. Cette assertion met en exergue les

divergences d'interprétation que peuvent avoir des États sur une même problématique. On intègre ainsi les symboles, l'identité, les représentations sociale, ...

Les constructions sociales sont la conséquence de processus historiques complexes de différentes natures, sociaux, politiques voire idéologiques. Cela signifie que les intérêts et les identités des protagonistes sont changeants parce qu'ils évoluent en fonction des normes qu'ils partagent et influencent leurs comportements. Il soutient que les forces matérielles existent et qu'ils disposent d'une certaine influence sur le comportement des interactions avec ses pairs. On passe de « intérêts des États » à « identités des États », car « les identités sont à la base des intérêts » (Wendt, 1987). La compréhension de l'État est fondée sur la compréhension de son identité comme le pense Schnyder Jonas.

Le constructivisme allie réflexion théorique et analyses empiriques d'après Battistella, Cornut et Baranets (Battistella et al., 2003). Cette idée trouve un écho dans les propos d'Adler:

Constructivism occupies the middle ground between rationalist approaches (whether realist or liberal) and interpretive approaches (mainly postmodernist, poststructuralist and critical), and creates new areas for theoretical and empirical investigation. (Adler, 1997)

Le constructivisme repose sur trois éléments. D'abord, il se penche tout particulièrement sur l'intersubjectivité du savoir parce qu'il désire mettre l'accent sur l'aspect social de l'existence humaine, sur l'influence du milieu et des interactions sur la constitution de nos comportements. Ensuite, l'espace intersubjectif ou structure idéelle invite les acteurs à redéfinir leurs intérêts et leurs identités dans un vaste processus d'interactions. Ainsi, il se base sur la structure idéelle qui forme la façon dont les acteurs se définissent (qui ils sont, leurs intérêts et comment atteindre leurs buts). Enfin, si la structure définit le comportement et les intérêts des acteurs, ceux-ci altèrent la structure par leurs agissements. La structure idéelle et les acteurs se constituent et se définissent constamment l'un l'autre. Donc, pour ces penseurs, il faut reconnaître que la réalité d'un acteur est toujours historiquement construite. Elle est le produit de l'activité humaine et peut, au moins en théorie, être transcendée en instituant de nouvelles pratiques sociales. Tout savoir dépend de nos interprétations et de notre langage. Onuf déclare dans *Making sense, making worlds: constructivism in social theory and international relations* que:

Les relations sociales font les gens tels qu'ils sont, les construisent tels les êtres qu'ils sont. Réciproquement, nous faisons le monde tel qu'il est à partir des matériaux bruts fournis par la nature, en faisant ce que nous faisons les uns avec les autres et en disant ce que nous disons les uns aux autres. (Onuf, 2012)

Il viendra mettre à nu les fondations des termes d'insécurité, nouvelles menaces et intégration, en étudiant les comportements des structures (États, institutions) et des agents (individus, groupes) et démontrer comment les aspects essentiels des relations entretenues par les pays de l'Afrique centrale sont socialement construits. Il permettra l'étude et l'analyse des interactions entre les États, les instruments utilisés dans ces relations (langage, forces ...). Nous utiliserons l'analyse de discours des dirigeants de la sous-région entre autres. Le constructivisme mettra en exergue la dynamique des mobilisations mises en mouvement par les acteurs de cette offensive tout en nous permettant d'envisager les nouvelles menaces sécuritaires comme le terrorisme, la piraterie maritime ; ainsi que la dynamique de construction intégrationniste à travers le nous intégrateur qui vient ainsi se substituer au diptyque nous /vous.

1.2.3 Approches méthodologiques

Dans le souci de rechercher la vérité dans le cadre de ce modeste travail et afin de mieux aborder les nouvelles menaces sécuritaires, mieux l'insécurité et l'intégration en Afrique centrale, nous utiliserons certaines méthodes capables de faciliter l'interprétation des rapports existant entre les deux concepts. Notre choix s'est porté sur l'analyse stratégique développée par Michel Crozier, Erhard Friedberg entre autres, la méthode quantitative, l'approche qualitative et la méthode historique.

1.2.3.1 L'analyse stratégique

Courant de pensée né aux États-Unis de la confrontation entre différents courants issus de la psychologie, l'anthropologie, la sociologie ... Pour l'interactionnisme, les acteurs sont capables de se représenter le monde et donnent ainsi un sens à leur action (dimension « symbolique ») ; les institutions sociales, quelle que soit leur solidité apparente, peuvent toujours se ramener à une somme d'interactions selon Pierre François, sociologue.

L'interactionnisme stratégique considère que l'individu se construit dans ses relations avec son environnement, environnement social, humain, affectif, matériel... la place de l'acquis y est centrale et dominante sur l'inné. Pour Goffman, l'interaction est le moment où l'individu perd l'autonomie de sa représentation pour entrer dans la sphère d'influence immédiate d'un public. Il poursuit en disant qu'elle s'appuie sur un cadre, des institutions qui lui préexistent. Goffman distingue les « adaptations primaires » par lesquelles l'acteur va se conformer à ce que l'institution lui dit attendre de lui, et les « adaptations secondaires » qui manifestent les compétences de l'individu à tourner la loi.

L'interactionnisme stratégique qui est une méthode visant à mettre en exergue les divers échanges stratégiques qui se déroulent entre les États, car « *les individus n'existent sociologiquement qu'en relation* » selon Philippe Braud. L'analyse stratégique principalement développée par Michel Crozier et Erhard Friedberg est un :

Modèle d'analyse organisationnelle qui s'articule autour de la compréhension des relations entre acteurs interdépendants. Elle fait appel à l'identification des acteurs, à la compréhension de leurs enjeux, aux différents pouvoirs dont ils disposent pour les faire valoir et à l'identification des zones d'incertitude sur lesquelles ils s'appuient.
(Crozier & Friedberg, 1992)

L'interactionnisme implique de ce fait « la prise en considération des sujets en tant qu'acteurs susceptibles de choix, d'initiatives, de stratégies ».

La méthode interactionniste stratégique permettra d'identifier les acteurs, les règles inhérentes aux relations existantes entre ces derniers, ainsi que les diverses interactions qui s'y produisent ; il mettra en évidence les différents États de l'Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon, RDC, RCA, Rwanda, Burundi, Guinée-Équatoriale, Angola) plus le Nigéria, les règles qui les unissent de par la CEEAC et les autres regroupements présents dans cette partie de l'Afrique; ainsi que les interactions matérialisées par la coopération entre autres type de relation.

1.2.3.2 Les techniques mobilisées

L'approche qualitative et la méthode historique sont des outils méthodologiques essentiels pour la compréhension des phénomènes sociaux et politiques, notamment dans le contexte de l'intégration régionale. En ce qui concerne l'approche qualitative, le chercheur se concentre sur une situation concrète, cherchant à appréhender un phénomène particulier plutôt qu'à le démontrer ou à le prouver de manière quantitative. Cette approche privilégie la compréhension et le sens, s'appuyant sur l'observation, la description, l'interprétation et l'appréciation des contextes et des phénomènes tels qu'ils se présentent. Les méthodes employées incluent des études de cas, des observations, des entretiens semi-structurés ou non structurés, ainsi que différents protocoles de collecte de données. Contrairement aux méthodes quantitatives, qui se basent sur des données chiffrées, l'approche qualitative produit des données de contenu, offrant ainsi une richesse d'informations contextuelles. Dans notre recherche, nous mobiliserons des recueils documentaires effectués sur des sites internet (CEEAC), ainsi que l'analyse de contenu d'ouvrages académiques, afin de compléter notre compréhension du phénomène étudié.

La méthode historique, quant à elle, se présente comme un moyen de combler les lacunes des faits et des événements en s'appuyant sur une temporalité qui peut être, à certains égards, artificiellement reconstruite. La méthode historique est le fait de : « combler les lacunes des faits et événements, en s'appuyant sur un temps, peut-être artificiellement reconstruit, mais assurant une continuité, une trame aux phénomènes » (Grawitz, 2001)..

Comme l'affirme Grawitz (2001), cette méthode vise à établir une continuité et une trame aux phénomènes. Dans le cadre de notre étude, elle permettra de mettre en lumière la genèse de l'intégration régionale, en se concentrant spécifiquement sur le cas de l'Afrique centrale. Par cette approche historique, nous pourrions retracer les origines de l'insécurité qui affecte cette région du continent, en examinant les moments clés et les dynamiques qui ont conduit à la mobilisation des différentes parties prenantes. De plus, cette méthode facilitera l'analyse de la solidarité qui unit les populations de cette région, illustrée par les mesures collectives prises pour faire face aux menaces sécuritaires, témoignant ainsi d'une résilience remarquable et d'une volonté de concertation face à des défis communs.

Il convient de souligner la présence de divers biais qui pourrait influencer la rigueur de cette

recherche. Tout d'abord, les biais liés à l'identité de la chercheuse doivent être pris en compte. En effet, l'autrice, originaire de cette région d'Afrique, pourrait être susceptible de favoriser certaines perspectives ou interprétations au détriment d'autres, ce qui pourrait altérer l'objectivité de son analyse. De plus, il est essentiel d'examiner les biais inhérents à la recension des écrits. L'accès limité à des documents cruciaux, couplé à l'inaccessibilité de certaines sources, peut restreindre la portée de la recherche et nuire à la représentation équilibrée des diverses dynamiques en jeu dans la région. Ces éléments doivent être attentivement pris en considération afin d'évaluer la validité des conclusions tirées dans ce travail.

Ce chapitre a permis de mettre en lumière les aspects méthodologiques de notre étude sur l'intégration régionale en Afrique centrale, une problématique qui s'inscrit dans une continuité historique remontant à l'époque coloniale. Il apparaît clairement que cette quête d'intégration constitue un impératif pour les États africains, et plus spécifiquement pour ceux de la sous-région centrafricaine, où le socle économique joue un rôle prépondérant. À ce stade de notre recherche, il est pertinent d'approfondir notre analyse en examinant les contributions des gouvernements nationaux ainsi que des organisations internationales dans la promotion et la consolidation de cette dynamique intégrationniste. Cette démarche permettra de mieux comprendre les mécanismes et les enjeux qui sous-tendent le processus d'intégration, ainsi que les défis à relever pour atteindre une coopération régionale effective et durable.

CHAPITRE 2 : LA CONTRIBUTION DES ÉTATS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION

L'intégration régionale constitue, à nos yeux, un processus complexe et dynamique, façonné par l'interaction entre les États et les institutions internationales. Dans cette perspective, nous soutenons que cette dynamique repose essentiellement sur l'initiative des gouvernants ainsi que sur l'action des organisations internationales. Ainsi, nous entreprendrons d'examiner, dans un premier temps, la contribution des États à ce processus d'intégration, avant de mettre en lumière le rôle déterminant des organisations internationales, principalement celui de la CEEAC. Ce faisant, notre étude adoptera une approche de type "Top Down", se concentrant sur les mécanismes d'intégration régionale en Afrique centrale, après avoir brièvement exposé sa genèse et son historicité. Cette analyse vise à éclairer les enjeux et les défis liés à l'intégration régionale dans cette région, tout en tenant compte des contextes politiques, économiques et sociaux qui l'influencent.

1.1 Genèse et historicité de l'intégration en Afrique centrale

L'analyse de l'intégration régionale en Afrique centrale, depuis ses débuts, constitue un sujet d'une importance capitale pour comprendre les dynamiques économiques, politiques et sociales qui façonnent cette région. En effet, cette intégration, qui a émergé dans un contexte historique et géopolitique particulier, s'articule autour de plusieurs dimensions, telles que la coopération économique, l'harmonisation des politiques et la promotion de la paix et de la sécurité. Ainsi, nous allons analyser l'intégration régionale en Afrique centrale dès ses débuts et nous mettrons en évidence ses dimensions.

1.1.1 Évolution historique de l'intégration régionale en Afrique

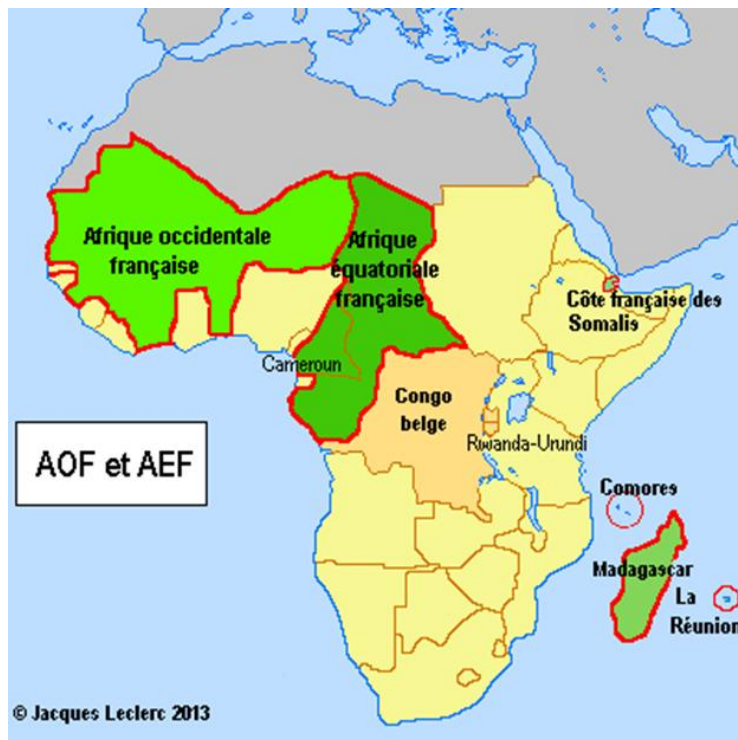
L'intégration régionale, qui est familière aux Occidentaux, n'est pas une expression étrangère aux Africains, elle fait en quelque sorte partie de la construction de cette partie du globe qui valorise le communautarisme au détriment de l'individualisme. Durkheim, comme pour venir confirmer cela, indique qu'elle est le vivre ensemble (Messe Mbega, 2015).

En 1895, L'Afrique s'offre par le biais de la colonisation, sa première organisation régionale ; il s'agit de la fédération d'Afrique occidentale française. Elle sera suivie quelques années après par la fédération équatoriale française en 1906. En effet, de 1960 à 1980, on y recensait 200 initiatives

de regroupement impulsées par les puissances colonisatrices (Sani Adamou, 2015). C'est dire que le continent africain a vu en l'intégration régionale sa planche de salut, le moyen à travers lequel il pourrait rapidement se développer. Ne perdons pas de vue que c'est une manière de faire qui depuis le milieu des années 1980 suscite l'intérêt de plusieurs pays. Santander relève que le désir de s'unir précède les indépendances et l'État-nation et que l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) ne visait pas l'intégration, mais plutôt la coopération (Santander, 2012). Cette déclaration de Santander est toujours d'actualité, parce que la distinction entre coopération et intégration est encore visible au niveau de la CEEAC. En fait, l'existence de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) et le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) ne parvient pas à dépasser le stade de la coopération diplomatique. On reste au stade des déclarations politiques, des rencontres diplomatiques et des engagements dénués de toute contrainte. Il y a ainsi une absence de coordination entre les États membres, une conservation de la souveraineté par chaque pays et un manque de délégation de souveraineté à la CEEAC. Par conséquent, cette organisation régionale est loin d'une intégration sécuritaire. Cela vient renforcer l'idée selon laquelle l'unité africaine est juste symbolique comme à l'époque de l'OUA.

Elle a été créée pour lutter contre la division du continent (Gbaguidi, 2013). Comme institutions à l'époque nous avons les fédérations d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale françaises respectivement en 1895 et en 1906 ; l'union douanière sud-africaine de 1910 et la communauté de l'Afrique de l'Est en 1917 (Sani Adamou, 2015).

Figure 1 : Carte de l'Afrique avant les indépendances



https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique_equatoriale_francaise.htm

Ainsi, l'Afrique pourrait être considérée comme une pionnière en matière d'intégration régionale ; même si actuellement elle a perdu ce statut au profit de l'Europe avec l'Union européenne. Cette réalité s'explique dans la mesure où après les institutions ci-dessus mentionnées, l'Afrique a en quelque sorte abandonné son idéal intégrateur. Le désir de s'unir pour faire face au reste du monde est entré dans les oubliettes au profit des rivalités interétatiques, des égoïsmes et guerres de leadership. Il faudra attendre 1963 avec la mise sur pied de l'OUA pour assister au retour de ce concept. C'est dire que cette organisation vient rappeler aux Africains l'urgence d'intégrer les régions afin de développer le continent ; d'où son principal objectif « l'intégration régionale ». Les groupes de Casablanca (Ghana, Maroc, Égypte, Mali, Algérie, Libye et Guinée) et de Monrovia ou conférences des États africains indépendants (tous les pays d'Afrique francophone, le Libéria, le et Nigéria) (Borella, 1963) sont des associations informelles créées avant le début des indépendances ; ils conduiront à la création de l'OUA. Ensuite, il parle de l'UEA (Union des États africains) composée du Ghana, de la Guinée et du Mali qui pose les bases des États-Unis d'Afrique. En 1968, l'Organisation Commune africaine et Malgache (OCAM) vient enrichir le paysage régional (Epoma, 2005).

Les rapports au niveau économique vont connaître une déliquescence qui va trouver un début de solution en 1980 avec le plan de Lagos. Ce plan a pour mission de rappeler l'importance pour le continent de se recentrer sur le développement durable (revitaliser l'intégration régionale et celle sous-régionale), gage d'un avenir meilleur (Gbaguidi, 2013). Il vient redonner un souffle nouveau à l'intégration régionale. Le traité d'Abuja de 1991 met sur pieds la Communauté économique africaine (CEA), son but est l'union des 53 économies africaines pour n'en faire qu'une seule d'ici 2027 (Gbaguidi, 2013). Cette dernière aura pour base une monnaie unique, une libre circulation des biens et des personnes, une union monétaire, une banque centrale, un fonds monétaire africain et une banque africaine d'investissements (Sani Adamou, 2015).

Cette manière de voir trouve sa source dans la constitution de l'Union européenne. Il s'agit de prendre ce qui est bien de ce côté-là et l'adapter aux réalités africaines. Cela est visible à travers la mise sur pied de la banque africaine d'investissements, car les investissements de ce continent sont encore très embryonnaires. Les diverses parties gagneraient à se mettre à la page : les institutions africaines sont bourrées de rouleaux d'étranglement qui mettent à mal les investissements dans ces pays d'une part ; et d'autre part, les investisseurs africains sont très souvent mal outillés ou mal renseignés. Tout ceci concourt à nuire à l'investissement en Afrique.

La CEA se fera par la mise en commun des CER (Communautés Économiques Régionales) en 1994 pour rester fidèle au style de l'UE (Caramel & Le, 2015). Cette communauté économique est censée produire des fruits à partir de 2025 (Epoma, 2005). Elle semble plus pratique et matérialise un grand progrès pour le mécanisme intégrationniste (Hugon, 2003) (Africaine, 2009) et (UNIES et al., 2010). Les CER ont concrétisé certains degrés de l'intégration régionale que sont les zones de libres échanges, les unions douanières et la libre circulation des personnes (Gbaguidi, 2013). En 2001, l'Union africaine (UA) voit le jour et fait sortir le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique). Cet organisme a pour mandat de pourvoir les biens publics essentiels à l'instar des infrastructures (Gbaguidi, 2013).

La relance de l'intégration régionale africaine a reçu un souffle nouveau en juillet 2013 avec le lancement de l'Agenda 2063 (Arès et al., 2016). Par Agenda 2063, l'Union africaine présente son plan d'action visant à faire de l'Afrique une puissance mondiale. Ce plan repose sur l'inclusion et la durabilité du développement et non plus sur la lutte l'indépendance politique et la lutte contre l'apartheid comme avec la défunte OUA. L'IIRA stipule que :« la vision de l'Union africaine tend

vers une Afrique intégrée, prospère et en paix, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale » (IIRA, 2016) (Deblock, 2017).

Dès lors, nous pouvons entrevoir la continuité du mouvement panafricaniste, la recherche d'une intégration continentale, tout en continuant à nous intégrer régionalement. Nous espérons que cette fois sera la bonne, parce que l'Afrique tout comme l'Amérique latine et l'Asie sont toujours en train de courir après l'intégration régionale (Arès et al., 2016), intégration qui a subi un ralentissement dans les années 1980. L'intégration totale serait pour 2034 (Baricako & Ndongo, 2014).

L'Afrique centrale selon Hibou « n'a jamais été intégrée » (Hibou, 1994) . Cela met en relief les difficultés qui minent le vivre ensemble là-bas. Dans cette partie du continent, le poids des institutions est assez imposant et la dynamique sociale est pourtant au rendez-vous. Elle est prise comme n'étant pas une zone propice à l'intégration régionale à cause de la variation de sa composition géographique (Chauvin & Magrin, 2020). Cette idée est partagée par Meyer quand elle écrit que l'Afrique centrale est l'un des endroits les plus pénétrables et inconsistants du continent (Meyer, 2006). Cet état de fait ne passe pas sans des institutions trop présentes et par une société qui veut faire entendre sa voix. Force est pour nous de constater que l'intégration régionale n'est pas une expression étrangère en Afrique, elle y est depuis 126 années. Maintenant, nous allons voir les divers degrés de l'intégration régionale.

1.1.2 Dimensions de l'intégration régionale

L'examen des dimensions de l'intégration régionale implique une analyse approfondie des multiples étapes qui composent le processus de mise en œuvre de cette dynamique. En effet, chaque degré d'intégration peut être appréhendé de manière progressive, en tenant compte de leur apparition chronologique et des spécificités inhérentes à chaque phase. Par conséquent, l'étude des différentes strates de l'intégration régionale offre un cadre analytique pertinent pour saisir les défis contemporains et les opportunités qui se présentent aux États et aux organisations régionales dans un monde globalisé.

Dans son classement des degrés de l'intégration régionale établi en 1958, Jean Weiller met en

lumière plusieurs éléments fondamentaux qui structurent ce phénomène complexe (Weiller, 1958). Tout d'abord, il souligne l'importance cruciale de la coopération entre nations, qui constitue le socle nécessaire à toute initiative d'intégration. Ensuite, il aborde les modèles économiques, en distinguant les économies plus ou moins dirigées ou planifiées, qui influencent directement les modalités des échanges extérieurs. Enfin, Weiller fait référence au stade suprême d'intégration, inspiré par les travaux de Gunnar Myrdal (Mitrany, 1998), qui représente la perfection vers laquelle tend tout regroupement régional. À ce niveau, l'intégration régionale est pleinement réalisée : toutes les barrières sont aplanies et la région s'exprime d'une seule voix, témoignant d'une harmonisation des politiques et des intérêts (Messe Mbega, 2015). Cette typologie offre ainsi un cadre analytique pertinent pour appréhender les dynamiques de l'intégration régionale dans un contexte globalisé.

L'économiste Bela Balassa propose un modèle d'intégration régionale qui, bien qu'inspiré de la construction européenne, trouve un écho dans les dynamiques africaines (Balassa, 2013). Ce modèle se décline en cinq étapes, à savoir : la création d'une zone de libre-échange (ZLE) facilitant des flux économiques intenses et l'élimination des barrières douanières ; l'établissement d'une union douanière reposant sur un tarif extérieur commun ; la mise en place d'un marché commun favorisant la libre circulation des facteurs de production ; l'instauration d'une union économique par l'harmonisation des politiques économiques et sociales ; et enfin, l'édification d'une union économique et monétaire. Bien que cette approche ait été reprise par des chercheurs comme Epoma (Epoma, 2005), elle est souvent critiquée pour son décalage avec les réalités africaines, étant donné qu'elle s'inspire d'un modèle européen peu adapté aux spécificités du continent. En effet, il apparaît évident qu'un tel processus pourrait ne pas répondre adéquatement aux besoins concrets des nations africaines. Néanmoins, ce schéma peut servir de fondement pour l'élaboration d'un modèle d'intégration régionale plus en phase avec les exigences et les particularités du contexte africain.

El-Agraa propose une typologie des processus d'intégration régionale en s'appuyant sur les fondements théoriques établis par Balassa (El-Agraa & Bulmer-Thomas, 1997). Cette typologie se structure en six étapes distinctes, chacune représentant un degré croissant d'intégration entre les États participants. La première étape est celle de la zone d'échanges préférentiels, où les membres appliquent des droits douaniers réduits sur les importations de biens en provenance des autres pays membres par rapport à ceux des pays non membres. Une caractéristique essentielle de ce

mécanisme est que chaque membre conserve la liberté de fixer de manière indépendante les droits d'importation appliqués aux produits en provenance de non-membres, garantissant ainsi une certaine autonomie économique.

La deuxième étape, la zone de libre-échange, s'inscrit dans la continuité de la première, mais se distingue par l'absence totale de droits de douane sur les importations entre les membres. Cependant, comme dans le cadre des zones d'échanges préférentiels, les membres conservent la faculté d'établir des droits douaniers de manière autonome vis-à-vis des produits en provenance de pays tiers. Cette configuration favorise une intensification des échanges intrarégionaux tout en permettant aux États de maintenir leur politique commerciale envers l'extérieur.

L'étape suivante, l'Union douanière, représente un avancement significatif par rapport aux étapes précédentes. Dans cette configuration, les membres instaurent des droits communs à l'égard des importations provenant des non-membres, ce qui implique une harmonisation des politiques douanières. Par ailleurs, les États peuvent choisir de céder une partie de leur souveraineté à une administration douanière unique, facilitant ainsi la gestion des échanges extérieurs au sein de la zone d'intégration.

Le Marché commun constitue la quatrième étape, qui se caractérise par la libre circulation des facteurs de production, tels que les capitaux et la main-d'œuvre, au sein de l'union douanière. Cela représente une avancée vers une intégration plus profonde, permettant non seulement l'échange de biens, mais également une mobilité accrue des ressources humaines et financières, ce qui peut contribuer à une meilleure allocation des ressources et à une dynamique de croissance économique régionale.

La cinquième étape, l'Union économique, se fonde sur le marché commun en y ajoutant des politiques monétaires et budgétaires unifiées. Cela inclut la mise en place d'une monnaie commune, ce qui renforce encore l'intégration économique en facilitant les transactions et en réduisant les coûts de change. Cette étape marque une avancée vers une coordination économique plus intégrée et cohérente au sein de la zone.

Enfin, l'Union politique représente le stade ultime de l'intégration régionale. À ce niveau, les États membres s'unissent pour former une seule entité nationale, cédant leur souveraineté en matière de

politiques économiques et sociales à une autorité supranationale. Cette étape implique la création d'institutions juridiques et législatives communes, y compris un parlement commun, ce qui souligne le degré d'engagement et de solidarité entre les pays membres (Beji & Oueslati, 2013). Ainsi, chaque étape de ce processus d'intégration régionale illustre une évolution vers des formes de coopération économique et politique toujours plus avancées, permettant d'envisager des dynamiques de développement et de stabilité au sein de la région concernée.

Dès lors, l'urgence d'utiliser un modèle typiquement africain se fait sentir. Les auteurs africains eux-mêmes par le canal de Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama évoquent une nouvelle classification composée de 6 niveaux.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des dimensions de l'intégration régionale

Niveaux	Repères
Zone d'échanges préférentiels	Réduction des barrières tarifaires et non tarifaires
Zone de libre échange	Élimination des barrières tarifaires et non tarifaires
Union douanière	Zone de libre-échange plus (+) tarif extérieur commun
Marché commun	Union douanière plus (+) libre circulation des facteurs de production
Union économique	Marché commun plus (+) harmonisation des politiques économiques
Intégration économique complète	Union économique plus (+) unification des politiques économiques et sectorielles

Source : Biao (1999) et Africa (2003).

Les éléments soulignés ci-dessus, se retrouvent également dans les travaux portant sur l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique de 2019 (IIRA, 2019) (<https://arii.uneca.org/fr-FR/Tables?httproute=True>). Nous avons essayé de les regrouper dans un tableau ci-après :

Tableau 2 : Tableau de l'IIRA 2019

Dimension	Description	Score moyen (sur 1)	Pays les mieux classés
Commercer régional	Intensité des échanges intra-africains de biens	0,54	Afrique du Sud, Kenya, Maroc
Intégration productive	Partage de la production et des chaînes de valeurs régionales	0,22	Afrique du Sud, Égypte, Maroc
Infrastructures régionales	Connectivité en transport, énergie et TIC entre pays africains	0,30	Égypte, Maroc, Afrique du Sud
Libre circulation des personnes	Facilitation des déplacements sans visa et mobilité transfrontalière	0,45	Seychelles, Rwanda, Bénin
Intégration macroéconomique	Harmonisation des politiques monétaires et fiscales	0,49	Botswana, Cap-Vert, Maroc

Source : IIRA, 2019

Les dimensions exposées dans le tableau précédent trouvent un écho dans celles retenues par l'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA) (Deblock, 2017). En effet, les deux approches convergent autour de cinq axes fondamentaux : le commerce, la production, les infrastructures, la mobilité des personnes et l'intégration macroéconomique. Toutefois, des divergences notables subsistent. Le cadre conceptuel initial inclut des dimensions politiques, sociales et environnementales, traduisant une vision plus holistique de l'intégration. En revanche, l'IIRA privilégie une approche technocratique fondée sur des indicateurs quantifiables, facilitant ainsi la mesure comparative entre États.

Dans son analyse approfondie, Hugon accorde une primauté indéniable à la souveraineté interrégionale, posant ainsi les fondements de sa réflexion sur la régionalisation en tant que processus d'intégration progressive. Il identifie cinq conceptions stratifiées qui constituent les étapes essentielles vers cette intégration. La première, la conception libérale, promeut la libéralisation des échanges et encourage une concurrence loyale, engendrant ainsi un régionalisme

ouvert, où le libéralisme s'impose tant dans la production que dans les flux économiques (Hugon, 2017). En revanche, la conception institutionnelle souligne l'importance des politiques et d'un environnement institutionnel restrictif, conduisant à un régionalisme normatif de jure. La conception volontariste, quant à elle, se manifeste par une volonté de protection vis-à-vis de l'extérieur, entraînant une déconnexion avec le reste du monde et générant un régionalisme fermé. La conception territoriale met l'accent sur la coordination non marchande, notamment à travers des réseaux intrafirmes, ce qui aboutit à un régionalisme polarisé de facto. Enfin, la conception politique ou diplomatique se caractérise par un transfert de souveraineté, se traduisant par une union politique, et est associée à un type de régionalisme que l'auteur qualifie de fédérateur (Hugon, 2003). Cette dernière approche témoigne d'une distance manifeste par rapport aux monopoles économiques des classifications antérieures, mettant en lumière la nécessité d'intégrer les dimensions politiques et diplomatiques dans l'analyse des dynamiques régionales.

Un an plus tard, il actualise les dimensions de l'intégration régionale en énumérant le commerce, les finances, la monnaie, l'économie par convergence des économies, le volet sectoriel par coopération et politique (Hugon, 2003). Les caractéristiques de cette intégration régionale sont un mélange de la pensée de Balassa et celle de Hammadou et al. (Hugon, 2003). Nous y trouvons la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique, la coopération fonctionnelle, l'intégration des marchés et l'intégration institutionnelle.

Dans leur ouvrage intitulé D'un régionalisme à l'autre : Intégration ou interconnexion ? les auteurs (Arès et al., 2016) proposent une analyse approfondie du régionalisme d'intégration, qu'ils structurent en trois paliers distincts. Le premier palier concerne l'ouverture réciproque des marchés, visant la construction d'un marché commun, où des pouvoirs accrus seraient conférés aux institutions responsables de l'intégration économique au sein de la région. Le second palier aborde l'union économique et monétaire, tandis que le troisième se concentre sur le fédéralisme économique, considéré comme un tremplin vers l'instauration d'une union politique, essentielle pour l'édiction et la mise en œuvre des politiques économiques. Cette approche multidimensionnelle souligne l'interdépendance entre les dimensions politique, économique et monétaire de l'intégration régionale, révélant ainsi que ce phénomène ne se limite plus à une simple problématique économique, mais s'inscrit également dans un cadre politique élargi. Cette dernière n'est plus la chasse gardée de l'économie.

La Commission Économique pour l'Afrique (CEA) a formulé une typologie des dimensions de l'intégration régionale, s'appuyant sur l'Indice pour l'Intégration régionale en Afrique (IIRA). Cette typologie comprend plusieurs éléments fondamentaux, à savoir : l'intégration commerciale, l'intégration productive, l'intégration macroéconomique, qui englobe des aspects tels que les accords bilatéraux, la convertibilité des monnaies au niveau régional et les différentiels d'inflation au sein de la région. En outre, l'intégration des infrastructures et la libre circulation des personnes sont également des dimensions clés de ce processus. Pour évaluer ces dimensions, la CEA s'appuie sur un ensemble de 16 indicateurs, parmi lesquels figurent la part des exportations et des importations intrarégionales, qui illustrent la dynamique des échanges au sein des pays africains (Commission, 2019). Cette approche permet d'analyser de manière holistique les avancées et les défis de l'intégration régionale sur le continent.

L'Institut International pour la Recherche sur l'Afrique (IIRA) soutient que l'intégration régionale se définit par la libre circulation des biens et des personnes au sein du continent africain (Deblock, 2017). En accord avec cette perspective, Richard (Richard, 2014a) propose une typologie de l'intégration régionale, laquelle se divise en deux catégories distinctes. La première, qualifiée d'intégration formelle, se manifeste par la signature d'accords régionaux entre certains pays, visant à établir un espace commun. Cette forme d'intégration est généralement initiée par les gouvernants et est souvent critiquée par Richard, qui argue qu'un simple accord ne garantit pas nécessairement la création d'un véritable espace régional. Il illustre son propos en évoquant des exemples tels que le Mercosur et l'ASEAN, où le commerce intrarégional demeure relativement marginal. La seconde catégorie, désignée comme intégration régionale fonctionnelle, réelle ou approfondie, est décrite par Epoma comme l'élimination des contraintes internes aux pays ainsi que la suppression des restrictions aux frontières, telles que les droits de douane et les contingents (Epoma, 2005). Cette approche souligne l'importance d'une intégration effective, au-delà des simples accords formels, pour favoriser un développement économique harmonieux et durable au sein des régions africaines.

Dieye Mar Abdoulaye propose une analyse approfondie des fondements de l'intégration régionale en intégrant des éléments essentiels tels que les infrastructures, la main-d'œuvre, les ressources naturelles et les investissements. Il identifie quatre principales formes d'intégration régionale économique : d'abord, l'intégration par les échanges, qui se manifeste par la libre circulation des biens au sein de la zone intégrée ; ensuite, l'intégration par le protectionnisme éducatif, visant à

protéger le secteur industriel local ; puis, l'intégration par la production, qui s'attache à développer les infrastructures régionales et à réduire les disparités structurelles ; enfin, l'intégration par les règles et les institutions, qui encadre les interactions économiques (Dieye, 2016). Bien que l'intégration économique demeure un processus à construire (Bach, 2003) , il est crucial de ne pas négliger les autres dimensions du développement. À cet égard, Tinbergen (1954) distingue deux volets de l'intégration économique : l'intégration négative, qui implique l'élimination des obstacles, et l'intégration positive, qui se concentre sur l'harmonisation et la coordination des instruments économiques existants (Tinbergen, 1954) (Baricako & Ndong, 2014). Ainsi, l'intégration régionale doit être appréhendée non seulement sous l'angle économique, mais également en tenant compte des dimensions politiques, culturelles, sociales et monétaires, soulignant la complexité et l'interdépendance des divers aspects du développement régional.

Le phénomène de désintégration des États, souvent motivé par des aspirations d'indépendance ou des revendications identitaires, se manifeste par des exemples emblématiques tels que la séparation de l'Érythrée et de l'Éthiopie en 1993, ainsi que l'indépendance du Sud-Soudan en 2011. Ces cas illustrent un mouvement inverse aux dynamiques d'intégration qui ont caractérisé certaines régions du monde. En revanche, d'autres tentatives de sécession, comme celles du Katanga en République Démocratique du Congo et du Biafra au Nigéria dans les années 1960, n'ont pas abouti, soulignant la complexité des processus de désintégration. Ce phénomène peut se manifester de deux manières : soit par le démembrement d'un État déjà constitué, soit par le retrait d'une communauté économique fonctionnelle, comme l'illustre la décision de la Mauritanie de quitter la CEDEAO en 2000 (Diouf, 2021). Dans ce contexte, l'intégration économique peut être appréhendée sous deux dimensions distinctes : l'intégration des marchés, qui se concentre sur la demande, et l'intégration de la production, axée sur l'offre (Diouf, 2021). Ainsi, l'analyse des dynamiques de désintégration et d'intégration économique revêt une importance cruciale pour comprendre les évolutions géopolitiques contemporaines.

Diouf Makhtar, en s'appuyant sur les travaux de Guy Héraud, affirme que le régionalisme et le mondialisme, bien qu'ils opèrent à des niveaux distincts du fédéralisme, se révèlent complémentaires et doivent nécessairement interagir de manière synergique (Diouf, 2002). L'auteur soutient qu'il existe une relation indéniable entre ces deux phénomènes, le régionalisme constituant une plateforme permettant le développement de la mondialisation. Cependant, il

soulève une problématique majeure concernant l'absence de réflexion des acteurs africains sur leur propre intégration régionale, celle-ci étant initialement imposée par les puissances coloniales et par la suite confiée à des "experts citoyens des anciennes métropoles" (Diouf, 2002). De surcroît, il est avancé que l'intégration régionale a été envisagée comme un moyen de prévenir les conflits armés entre États, renforçant ainsi la nécessité d'une coopération régionale pour assurer la paix et la stabilité sur le continent africain (Hugon, 2017). Cette dynamique complexe souligne l'importance d'une reconsidération des stratégies d'intégration régionale par les nations africaines elles-mêmes, afin de favoriser un développement véritablement autonome et durable.

Dans son analyse, Koulakoumouna aborde la notion d'intégration régionale en tant que processus de formation de groupements régionaux et sous-régionaux au sein du continent africain, motivés par des intérêts économiques ou politiques (Koulakoumouna, 2012). Ce processus est d'autant plus pertinent en Afrique centrale, où les infrastructures de transport jouent un rôle déterminant dans la facilitation des échanges et la cohésion entre les États. En effet, la modeste taille démographique et économique de nombreux pays africains justifie le recours à l'intégration régionale comme stratégie privilégiée pour surmonter les défis inhérents à l'isolement économique et favoriser un développement harmonieux. La promotion de réseaux de transport efficaces pourrait ainsi constituer un levier essentiel pour renforcer les liens entre ces nations et accélérer leur intégration sur le plan régional.

L'analyse de la littérature académique relative à notre thème révèle une prédominance marquée des perspectives économiques sur l'intégration régionale en Afrique. De nombreux auteurs, tels que Baricako, Bazika, Bakoup, Gnimassont, Hugon, Deblock, Yapi-Diahou et Fube soutiennent que cette intégration repose essentiellement sur une mise en commun des économies nationales, dans le but de sortir la région du sous-développement. Cette approche économique, qui semble dominer les discours contemporains, met en évidence le poids significatif des considérations économiques dans les processus d'intégration régionale, suggérant ainsi que les enjeux économiques sont perçus comme des leviers essentiels pour catalyser le développement et la coopération au sein de cette partie de l'Afrique. Ce constat soulève des interrogations quant à la diversité des dimensions à prendre en compte dans l'analyse de l'intégration régionale, et invite à une réflexion plus nuancée sur les interactions entre les enjeux économiques et d'autres volets, tels que les aspects socioculturels et politiques.

1.1.3 Le poids des institutions

Issofou Njifen souligne l'existence d'une intégration par le haut à travers les règles et les institutions (NJIFEN, 2014). Cette forme est l'apanage des gouvernements qui mettent sur place des structures (CEEAC, CEDEAO, SADC ...) et qui édictent les règles qui vont assurer le fonctionnement desdites structures et ses relations avec l'extérieur.

Avom vient enfoncer le clou en accordant une grande importance aux institutions dans le mécanisme de l'intégration régionale, gage d'un développement certain (Avom, 2007). Il voit en elle une sorte de tunnel bien encadré par des textes juridiques et qui interagit avec son environnement. Ce n'est pas un vase clos, les institutions tiennent compte des revendications des individus. Et pour ce faire, les institutions doivent d'après lui :

- Préserver la conformité des droits comme le droit de la propriété à tous ;
- Contrôler les mouvements des hauts placés que ce soit en politique ou en économie. Il faut éviter l'abus de pouvoir surtout que les institutions permettent de ne pas trop dépenser;
- Et la valorisation l'investissement pour tous et toutes, pouvoir investir, produire sans crainte des représailles (Avom, 2007).

Cependant, les organisations régionales de l'Afrique centrale sont « des coquilles vides » (ROPIVIA, 1998). Il vient ainsi mettre le doigt sur le plus gros handicap de ces organisations. Il est vrai que dans cette sous-région, les institutions sont dites vides dans la mesure où elles n'ont pas de pouvoir réel ; les différents présidents n'ont pas encore concédé l'indépendance à ces organisations. Pour qu'elles soient efficaces, il faut un transfert de souveraineté qui tarde à venir. Ce retard est motivé par des luttes de leadership que se font les États, par exemple la guerre entre le Cameroun et le Gabon (Hibou, 1994) ou celle entre le Cameroun et la Guinée-Équatoriale. Nous pouvons aussi énumérer le mimétisme institutionnel, la concentration des pouvoirs au niveau des organes suprêmes, la règle de prise de décision ou règle de l'unanimité, les disparités entre les États faibles, les faiblesses de l'industrie, l'insuffisance des infrastructures de communication et la profusion des organismes régionaux (Epoma, 2005).

Les organisations régionales africaines tournent autour de l'économie, alors que l'ALENA a pour point focal la propriété intellectuelle, l'investissement, les marchés publics, les télécommunications et les services (Deblock & Arès, 2016). C'est dire qu'il est possible pour une organisation régionale de passer des ententes sur d'autres secteurs, et de les mettre à base de leur regroupement. Meyer voit le régionalisme comme une dimension d'intégration voire d'interdépendance (Meyer, 2006). Elle exhorte à ce que les acteurs non étatiques soient inclus dans les structures régionales afin d'avoir un régionalisme efficient du point de vue sécuritaire. Elle voit le régionalisme comme un bon point pour faire face à l'insécurité. Le processus traine en Afrique centrale en dépit de la relance en 1990.

Le désir de vivre ensemble, de s'unir et de se développer date de la période coloniale. Période durant laquelle les territoires, sous emprise étrangère, subissaient chacun de son côté, l'impérialisme colonial. Il a fallu attendre, leur accession à l'indépendance pour voir jaillir l'esprit de communauté entre les pays fraîchement indépendants. Ainsi plusieurs regroupements régionaux ont vu le jour, à l'instar de la CIRGL (Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs) et de la CEEAC (Kamto, 1987). Ces derniers avaient pour finalité de développer économiquement la région, d'y instaurer la stabilité sur le plan politique ; et par conséquent une sécurité régionale.

La période coloniale a été une période très difficile en Afrique. Cela du fait des guerres qu'elle a engendrées parce que lesdits peuples ont cherché à se libérer des pays occidentaux. Afin d'y arriver, ils se sont regroupés en organisations sous régionales. Le désir de se mettre ensemble provient des responsables politiques et des intellectuels (Gbaguidi, 2013).

Il met en évidence la contribution non négligeable des politiques et des intellectuels dans la constitution des ensembles sous régionaux Africains. L'implication de ces derniers a donné naissance à une dizaine d'organisations régionales, visibles dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : les organisations régionales africaines

Communauté économique régionale	Type	Domaine d'intégration et de coopération	Date d'entrée en vigueur	États membres	Objectif spécifié
Union du Maghreb Arabe (UMA)	ZLE	Biens, services, investissements, migrations	17/02/1989	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie	Union économique Intégrale
Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	ZLE	Biens, services, investissements, Migrations	08/12/1994	Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Marché commun
Communauté des États sahélo sahariens	ZLE	Biens, services, investissements,	04/02/1998	Bénin, Burkina Faso, Côte D'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Zambie,	Zone de libre-

(CENSAD)		migrations		Lybie, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie	échange et intégration dans certains secteurs
Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	ZLE	Biens, services, investissements, migrations	01/07/2007	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Tchad	Union économique intégrale
Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	ZLE	Biens, services, investissements, migrations	24/07/1993	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Union économique intégrale
Autorité intergouvernementale pour le développement	ZLE	Biens, services, investissements, migrations	25/11/1996	Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan	Union économique intégrale

(IGAD)					
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	ZLE	Biens, services, investissements, migrations	01/09/2000	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Union économique intégrale
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	UD	Biens, services, investissements, migrations	24/06/1999	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée- Équatoriale, République centrafricaine, Tchad	Union économique intégrale
Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)	UD	Biens, services, investissements, migrations	07/07/2000	Burundi, Kenya, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Rwanda	Union économique intégrale
Union douanière d'Afrique Australe	UD	Biens, services, investissements,	15/07/2004	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland	Union douanière

(UDAA)		migrations			
Union économique et monétaire ouest- africaine (UEM)	UD	Harmonisation du droit commercial, convergence des politiques macroéconomiques	10/01/1994	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo	Union douanière

Source : Gbaguidi (2013), O. A., adapté de CNUCED, 2009 (Calcagno, 2014), et de CEA, 2010.

Il ressort ainsi que le désir de vivre en paix, de se développer ensemble dans une stabilité permanente a toujours animé les Africains. Pour atteindre cet objectif, ils ont misé sur l'économie. Malheureusement, les résultats ne sont pas au rendez-vous du fait de plusieurs problématiques. Nous pouvons citer la mauvaise gouvernance, les disparités économiques et sociales ...

L'intégration régionale pourrait instaurer la paix dans la sous-région, car il y a beaucoup de problèmes liés à la sécurité : terrorisme, conflits armés et le sous-développement avec la pauvreté, les changements climatiques. La mise ensemble permettrait d'avoir un processus d'intégration solide, et capable d'affronter n'importe quel défi. Nous notons que le fait que ces pays appartiennent à plusieurs OI pourrait être l'une des causes de la lenteur de l'intégration.

1.2 Apport des États

L'intégration régionale est l'œuvre de plusieurs entités, car une seule ne pourrait pas y arriver. Ainsi les États, par leurs politiques nationales /leurs coopérations bilatérales et leur présence à la CEEAC, participent activement à l'intégration en Afrique centrale. La CEEAC voit le jour à Libreville le 18 octobre 1983 lors de la rencontre entre plusieurs hauts dignitaires de cette partie de l'Afrique à savoir : Laurent Nzehimana, ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi, William Aurélien Eteki Mboumoua, ministre chargé de mission à la présidence de la République du Cameroun, André Kolingba, chef de l'État de la République centrafricaine, Louis Sylvain-Goma, premier ministre, chef du gouvernement de la République populaire du Congo, El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée-Équatoriale, Mathieu Ngirira, ministre de l'Économie et du Commerce du Rwanda, Manuel Pinto Da Costa, président de la République de São Tomé et Príncipe, Hissein Habre, président de la République du Tchad, MOBUTU, président de la République du Zaïre (Kenhoung, 2018). Cela traduit le fait que l'intégration régionale est un construit qui a pour base la mise en commun des idées des gouvernants.

1.2.1 Les politiques nationales

Les politiques publiques élaborées et mises en œuvre par chaque État membre de l'Organisation Internationale (OI) jouent un rôle crucial dans le processus d'intégration régionale. En effet, ces politiques sont conçues pour répondre aux défis spécifiques de chaque pays tout en favorisant une coopération plus étroite entre les nations. Parmi les initiatives notables, on peut citer le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), qui vise à diversifier l'économie gabonaise, à améliorer les infrastructures et à promouvoir le développement humain. Ces objectifs témoignent d'une volonté de modernisation et d'adaptation aux exigences contemporaines du développement durable.

De même, la Stratégie Nationale de Développement (SND) mise en place par le Cameroun s'attaque à des enjeux cruciaux tels que l'industrialisation, la transformation agricole et le développement des infrastructures. Ces axes stratégiques sont essentiels pour renforcer les capacités économiques du pays et favoriser une croissance inclusive. Par ailleurs, le Plan National de Développement (PND) du Congo se concentre également sur la diversification économique, le développement des infrastructures et la lutte contre la pauvreté, soulignant ainsi l'importance d'une approche intégrée pour surmonter les défis socio-économiques.

En outre, le Cameroun a instauré une politique de promotion des investissements transfrontaliers, créant des incitatifs fiscaux pour les entreprises qui choisissent d'investir dans d'autres pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cette initiative vise à stimuler les échanges économiques entre les États membres et à renforcer les liens commerciaux. Parallèlement, le Gabon a procédé à la suppression des visas pour les citoyens des autres pays de la CEMAC, facilitant ainsi la libre circulation des personnes et des biens au sein de la région. Ces mesures contribuent à un environnement plus propice à l'intégration régionale.

Enfin, la signature d'un accord entre les deux Congo pour la construction d'un pont sur le fleuve Congo représente une avancée significative en matière d'infrastructures, facilitant ainsi les échanges commerciaux et humains entre les deux nations. Ces différentes initiatives montrent clairement que les politiques adoptées au sein des pays membres constituent un

levier important pour le processus de vivre ensemble qu'ils souhaitent promouvoir. En somme, ces actions convergent vers un objectif commun : renforcer la coopération et l'intégration dans cette partie du continent africain, favorisant ainsi un développement harmonieux et durable.

Les stratégies sécuritaires du Cameroun et du Tchad face aux menaces transfrontalières, notamment celles liées à Boko Haram, révèlent des orientations contrastées qui influencent leur positionnement dans le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Le Cameroun privilégie une approche défensive, centrée sur la sécurisation de ses frontières, en particulier les 1 094 kilomètres qu'il partage avec le Tchad (Journal Intégration (2025). (<https://journalintegration.com/index.php/2025/09/30/paix-et-securite-cameroun-tchad-et-rca-dans-un-grand-jeu-a-trois/>). Paix et sécurité : Cameroun, Tchad et RCA dans un grand jeu à trois Ses interventions militaires s'inscrivent dans une logique de riposte ciblée, principalement dans la région de l'Extrême-Nord, sans volonté manifeste de projection au-delà de son territoire. Cette posture prudente se reflète également dans son engagement au sein de la CEEAC, marqué par une réticence à déléguer des compétences à l'organisation régionale, et une préférence pour les accords bilatéraux, comme celui signé avec le Tchad en septembre 2025. À l'inverse, le Tchad adopte une stratégie offensive, fondée sur une capacité affirmée de projection militaire régionale, notamment au sein de la Force multinationale mixte (FMM). Il joue un rôle moteur dans les opérations conjointes, la formation croisée des troupes et l'échange de renseignements, consolidant ainsi son leadership sécuritaire. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté forte d'intégration régionale, où la sécurité est perçue comme un levier de convergence politique et économique. Ce contraste illustre les tensions structurelles au sein de la CEEAC, entre souverainisme prudent et intégration proactive.

Comme on peut le voir, les politiques prises à l'intérieur des pays membres sont un grand coup de pouce dans le processus du vivre ensemble souhaité par eux. Ces initiatives concourent à faciliter la coopération dans cette partie du continent.

1.2.2 Les politiques publiques des États dans la CEEAC

Les politiques prises au sein de l'organisation ici doivent être comprises dans le sens où ce sont les États membres qui les définissent de commun accord au sein de l'organisation régionale. Les États se mettent ensemble pour donner vie aux OI et garantir son développement. Dans le cadre de notre étude, il s'agit de la CEEAC.

Dans cette OI, les pays membres jouent un rôle prioritaire dans la quête de l'intégration : ils sont membres de l'organe politique. Ils sont présents au niveau de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement, et du conseil des ministres :

Quelle qu'en soit la forme, toute structure d'intégration garde une dimension interétatique. Aussi consacre-t-elle toujours une représentation institutionnelle des intérêts étatiques. Les organes politiques en sont l'expression. Ils sont représentés au sein de la C.E.E.A.C. par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement et le Conseil des ministres. (Kamto, 1987).

Kamto met de ce fait en lumière le caractère incontournable de l'État dans la création et l'implémentation des OI au niveau régional. Cela est également visible au niveau continental (UE, UA) et mondial (ONU). Toutefois, il souligne l'autonomie de ces OI. Selon nous cela est discutable quand on voit l'évolution de l'intégration en Afrique centrale.

Dans La CEEAC œuvre pour un développement intégré (document présent sur le site de la CEEAC), il est mentionné que c'est grâce aux chefs d'État et de gouvernement que nous devons la réforme institutionnelle de cette OI. Cela a été fait à N'Djamena le 25 mai 2015 pendant la seizième session ordinaire. Il y est noté que :

Cette réforme institutionnelle visait à améliorer l'efficacité et l'efficience de la CEEAC dans le but de réaliser un saut qualitatif majeur dans la gouvernance de l'Organisation pour en faire une Communauté économique régionale viable et forte, dotée d'un Exécutif à l'architecture renouvée et adaptée aux défis de l'heure.
(<https://ceeac-eccas.org/2023/05/24/qui-sommes-nous>).

Il ressort de cela que les gouvernements des pays membres ont à cœur l'intégration de la

région. Ils la boostent en maximisant l'économie, le commerce, le politique, la stabilité sociale et socioculturelle.

Dans le statut de la CEEAC, il est mentionné à la page 6 que :

DÉSIREUX de consolider nos acquis dans le domaine du règlement des conflits à travers le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX)

CONSCIENTS que la défense nationale incombe à chaque État, mais qu'elle ne peut être plus efficace que par la coordination et à la mise en commun des moyens d'assistance mutuelle des États de la Région ;

DÉSIREUX de mettre en place une structure opérationnelle pour la mise en œuvre efficace des décisions prises dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Cela met en relief la place très importante accordée à la sécurité dans le processus d'intégration dans la sous-région par les gouvernants des États membres. Il existe donc un organe chargé de lutter contre les menaces sécuritaires (anciennes et nouvelles) qui gangrènent cette partie du continent.

L'article 3, alinéas e et f, dudit statut vient réitérer la place accordée au concept de sécurité dans la construction de l'intégration régionale, gage d'un développement dans la stabilité et dans la paix. Surtout, le fait d'inclure ce terme dans les principes fondamentaux de la CEEAC souligne sa considération au même titre que les autres que sont la souveraineté des États, élections libres et transparentes, l'intangibilité des frontières, l'égalité des genres, le respect des droits de l'homme, transparence dans la gestion des ressources communautaires.

Cependant, il arrive par moment que les intérêts nationaux s'opposent à ceux de l'intégration. Donc les États mettent leurs intérêts au-dessus de l'objectif d'intégration, ce qui rend les initiatives inefficaces. Cela est visible avec la CEEAC par exemple qui est caractérisée par l'égoïsme des pays membres. Cela peut être évité si les États sont accompagnés.

1.2.3 La contribution des OI

Les États membres peuvent adhérer à d'autres groupements régionaux ou sous régionaux

Ou passer des accords particuliers avec d'autres États membres ou non membres, à la condition que l'adhésion à ces groupements ou que les accords passés avec les États tiers ne soient pas incompatibles avec les dispositions du présent Traité. (Article 102, alinéa 1).

Il en découle que les États de la CEEAC peuvent entretenir individuellement des relations avec d'autres OI, à condition que ces relations ne soient pas en contradiction avec les objectifs de la CEEAC. Les OI jouent par conséquent un rôle quasi incontournable dans la dynamique d'intégration dans cette sphère géographique.

1.2.3.1 Les autres organisations internationales

L'Afrique est un continent riche en diversité, tant culturelle qu'institutionnelle, et cela se reflète dans la multitude d'organisations régionales qui y sont établies. Au total, nous avons pu identifier onze organisations régionales africaines, chacune ayant ses spécificités et ses membres. Ces organisations jouent un rôle crucial dans la promotion de l'intégration régionale, le développement économique, ainsi que la coopération politique et sociale entre les États membres.

Parmi ces organisations, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se distingue par sa large adhésion, comprenant quinze pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, et le Nigéria. La CEDEAO a pour objectifs principaux de favoriser la stabilité économique et politique dans la région. De même, la Communauté des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupe six pays, à savoir le Cameroun, la Centrafrique, et le Tchad, et vise à promouvoir l'intégration économique au sein de l'Afrique centrale.

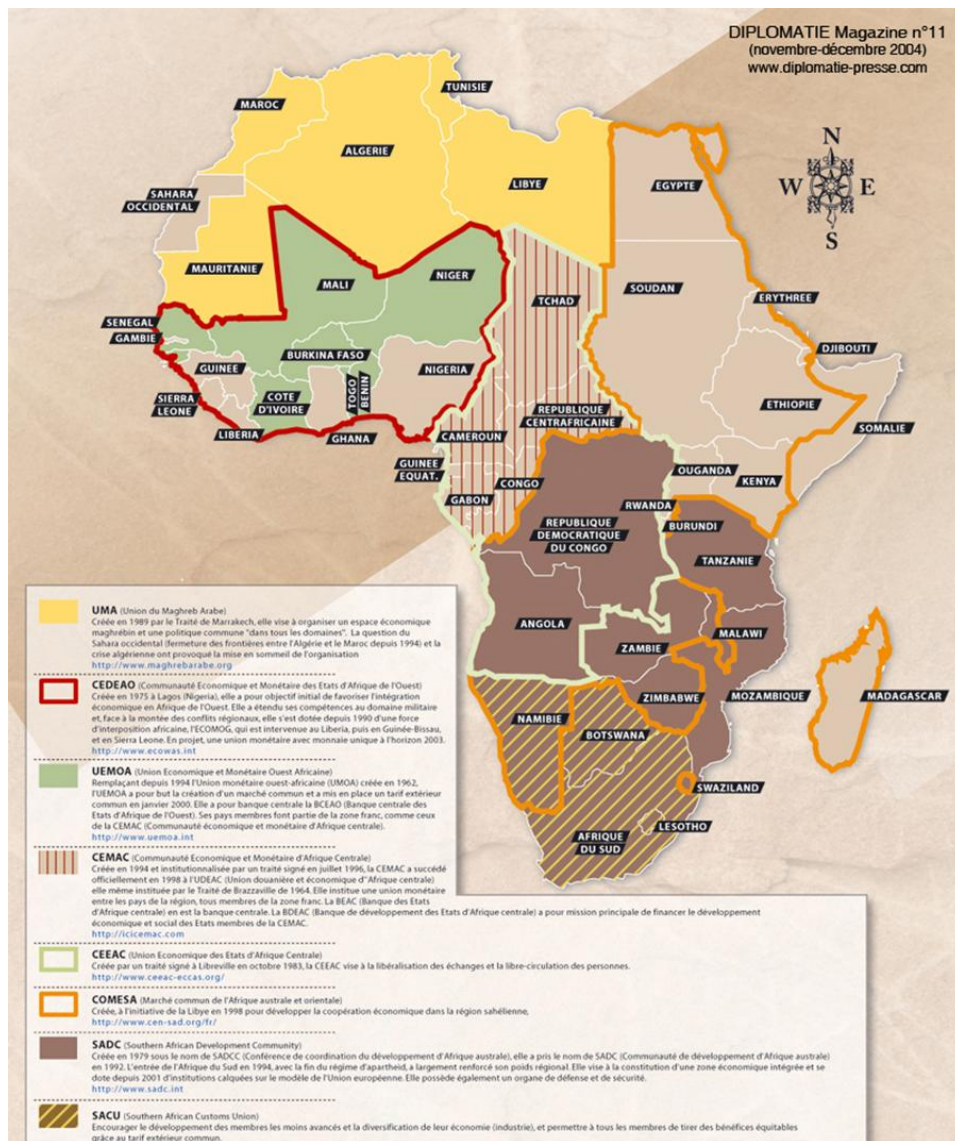
La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), qui regroupe un nombre similaire de pays, est reconnue comme la principale entité régionale de cette zone (Ropivia, 2020). D'autre part, la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique

australe) comprend un ensemble varié de pays tels que l'Angola, l'Afrique du Sud, et la Tanzanie, et se concentre sur le développement économique et la coopération régionale. L'Union du Maghreb Arabe (UMA) se compose de pays du Maghreb, dont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, et a pour but de renforcer les liens entre ces nations.

En outre, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté des États Sahélo-sahariens (Cen-Sad) contribuent également à l'intégration régionale en incluant une diversité de pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) se concentrent sur des enjeux économiques et de développement, réunissant des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique orientale. Enfin, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de l'océan Indien (COI) illustrent également la volonté des pays de cette région de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.

Il est important de noter que parmi ces onze organisations régionales, l'Union africaine (UA) n'en reconnaît que huit, à savoir l'UMA, la CEDEAO, la CEEAC, l'IGAD, la SADC, le Cen-Sad, le COMESA et l'EAC (Matala-Tala, 2017). Cette reconnaissance est essentielle pour garantir la légitimité et l'efficacité des initiatives prises par ces organisations, soulignant ainsi l'importance d'une coopération et d'une coordination accrues au sein du continent africain.

Figure 2 : Carte représentant les organisations régionales reconnues par l'UA



diploweb.com Géopolitique : Carte des organisations regionales en Afrique. En synergie avec la revue *Diplomatie Magazine*, éditée par le groupe Aerion

Les pays qualifiés de sous-développés ont besoin de l'aide des pays développés afin d'amorcer leur croissance. À cet effet, ils établissent des échanges multilatéraux avec les OI comme l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM) ou l'Union Africaine (UA). Ces échanges sont également faits avec l'OI régionalement compétente.

Des OI soutiennent de manière technique et financière l'intégration en Afrique centrale, à travers une coopération qui touche plusieurs secteurs : la santé, le social, l'emploi, l'éducation, la jeunesse et le genre pour ne citer que ceux-là. Par exemple, on note l'opérationnalité de l'Organisation de la Santé Afrique Centrale (OSAC).

L'UA, la BM et l'UE par exemple apportent des appuis à la dynamique d'intégration par le biais des financements des projets d'infrastructures, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles, programmes d'assistance pour élaborer les politiques économiques des régions. Ces structures organisent des forums, des conférences entre les dirigeants politiques, les acteurs économiques et la société civile afin d'échanger les idées et les bonnes pratiques, de créer un climat de confiance nécessaire pour une bonne intégration.

La CEEAC est en partenariat avec la BAD (Banque africaine de Développement), la BADEA (Banque arabe pour le Développement en Afrique), la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), la CEA (Commission Économique pour l'Afrique) et l'UE sur les plans technique et financier. Ces coopérations ont donné naissance à plusieurs initiatives telles : le Projet régional d'appui à l'Entrepreneuriat Jeune agricole en Afrique centrale (PREJAC), le Fonds Spécial Régional de Développement agricole (FSRDA) pour faciliter l'accès des petits exploitants agricoles aux intrants, aux matériels agricoles, aux petites unités de transformation et de stockage ; le projet d'appui au développement des filières porteuses notamment les chaînes de valeur coton-textile et habillement et les filières viandes, l'appui au développement de l'élevage et de l'économie pastorale et l'appui à la révision de la Politique agricole commune (PAC) et du Programme régional d'Investissement agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN). L'ensemble de ces appuis financiers est estimé à plus de 90 millions d'USD selon la CEEAC.

Notons également que la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a mis sur pied le 1^{er} novembre 2014, une force d'armée dénommée « la force multinationale mixte » chargée de combattre, de protéger le lac Tchad. Cette force devait être composée de 700 soldats issus du Nigéria, Niger, Tchad, Cameroun et du Bénin qui a offert sa collaboration.

1.2.3.2 La CEEAC

La CEEAC est l'organisation régionale au centre de notre travail. Cette OI s'étend sur une superficie de 6,67 millions km² et a une population évaluée à 200 millions d'habitants en 2020 selon la CEEAC. Les langues parlées sont le français, l'espagnol, le portugais et l'anglais. Il participe du mieux qu'il peut à l'intégration. Nous verrons sa présentation dans un premier temps ; et dans un deuxième temps nous aborderons ses réalisations.

1.2.3.2.1 Présentation

D'après les informations tirées de son site internet, la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale voit le jour le 18 octobre 1983 à Libreville au Gabon. Son traité constitutif a été modifié le 18 décembre 2019 et entré en application en 28 août 2020. Comme mentionné plus haut, elle est constituée de onze États. Elle a à cœur la construction de la Communauté économique africaine comme désiré par le traité d'Abuja. Il apparaît essentiel d'intégrer la réforme institutionnelle de la CEEAC adoptée en 2020, dans la mesure où celle-ci opère une clarification des compétences tout en procédant à une modernisation substantielle de ses structures. Ces éléments sont analysés de manière approfondie par Oussama Tayebi dans son étude publiée par le Policy Center for the New South (2022). En outre, cette réforme permet une meilleure convergence avec les orientations stratégiques de l'Union africaine, notamment à travers l'Agenda 2063, contribuant ainsi à renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Sa vision est de promouvoir :

Un avenir commun, dans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité, assuré par le développement durable, la bonne gouvernance, l'amélioration croissante des conditions de vie des citoyens, la liberté et la justice. (<https://ceeac-eccas.org/2023/05/24/qui-sommes-nous/> consulté le 05 février 2025)

Elle laisse transparaître la volonté de réunir les onze pays afin d'aboutir à une bonne intégration, gage de développement, de paix, de sécurité et de stabilité.

Sa mission, visible sur son site, est la suivante :

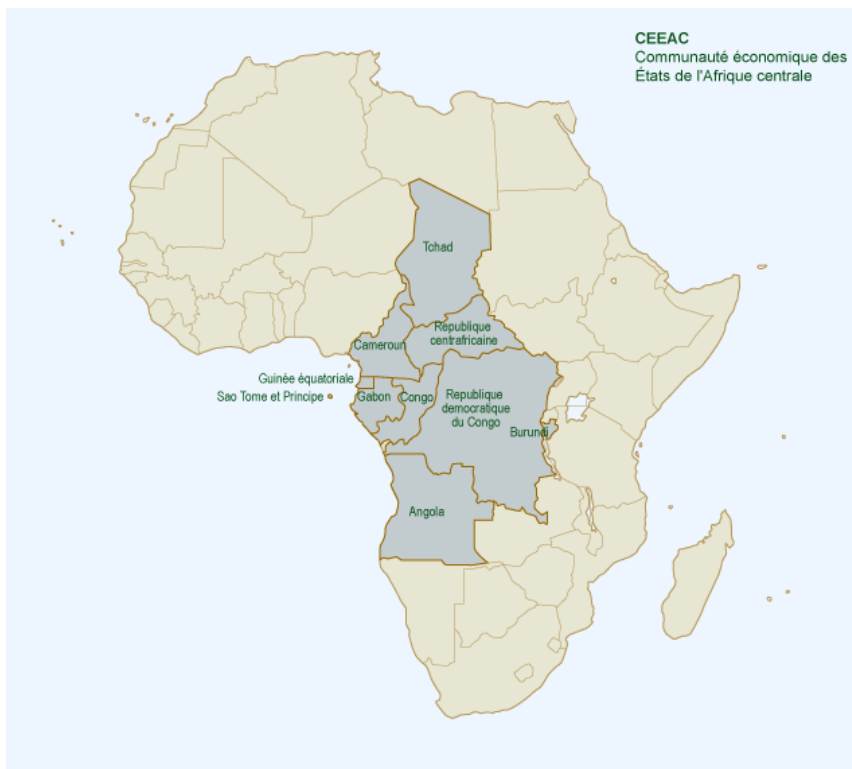
Promouvoir la coopération et le renforcement de l'intégration régionale en

Afrique Centrale dans tous les domaines de l'activité politique, sécuritaire, économique, monétaire, financière, sociale, culturelle, scientifique et technique en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer et de préserver les étroites relations pacifiques entre ses États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. (<https://integration-regionale.gouv.cd/ceeac.php> consulté le 05 février 2025)

Cela laisse entrevoir le désir d'une mise en commun générale et touchant à tous les domaines : politique, sécuritaire, économique, monétaire, financière, social, culturel, scientifique et technique.

La CEEAC dans son statut s'est donnée pour but de promouvoir la coopération et le renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale dans tous les domaines (article 4, alinéa 1). À l'alinéa 2, il est stipulé que l'objectif principal de cette organisation est d'établir une union économique en Afrique centrale.

Figure 3 : Pays de la CEEAC



https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1054_fr.html consulté le 11 février 2025

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) est structurée de manière à garantir son efficacité dans l'exercice de ses fonctions, comme l'indique l'article 11 de son traité constitutif. Cet organisme est composé de six organes, chacun ayant des rôles et des responsabilités spécifiques. Parmi ces organes, la Conférence des Chefs d'États et de gouvernement occupe une position prépondérante en tant qu'organe suprême. Sa fonction principale est de diriger et de contrôler l'ensemble des activités de la communauté, permettant ainsi une coordination efficace des politiques et des initiatives au sein des États membres.

La Conférence des Chefs d'États et de gouvernement gère également le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), comme le stipule l'article 12. Ce dernier est essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Les Chefs d'État se réunissent ordinairement deux fois par an pour discuter des enjeux stratégiques et des décisions cruciales. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées si la situation l'exige, témoignant ainsi de la flexibilité et de la réactivité de cet organe face aux défis contemporains.

La présidence de la Conférence est exercée par l'un des Chefs d'État, choisi selon un ordre alphabétique, comme le précise l'article 13. Ce mode de désignation vise à garantir l'égalité entre les États membres et à favoriser une rotation équitable des responsabilités. Par ailleurs, les décisions prises par la Conférence ont force obligatoire à l'égard des États membres, des organes et des institutions de la communauté, conformément à l'article 14. Cette obligation renforce la légitimité des décisions prises et souligne l'importance d'un engagement collectif en faveur des objectifs de la CEEAC.

Les conférences des chefs d'État et de gouvernement en Afrique centrale, tenues depuis 1984, illustrent les dynamiques politiques et les transitions de pouvoir au sein de la région. Ces rencontres ont été marquées par la présidence de plusieurs figures emblématiques de la politique africaine. Tout d'abord, Denis Sassou Nguesso du Congo a joué un rôle déterminant en présidant les conférences de 1984 à 1986. Son mandat a été suivi par Paul Biya du Cameroun, qui a occupé le poste de 1986 à 1987. Ces premières années témoignent d'une période de leadership où les chefs d'État cherchaient à renforcer la coopération régionale face aux défis socio-économiques croissants.

Par la suite, la présidence a été assurée par Omar Bongo du Gabon de 1987 à 1988, puis par Mobutu Sese Seko du Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo) de 1988 à 1989. Ces dirigeants ont été confrontés à des enjeux politiques complexes, notamment la gestion des ressources naturelles et les tensions ethniques. André Kolingba de la République Centrafricaine a pris la relève de 1989 à 1990, suivi de Juvénal Habyarimana du Rwanda de 1990 à 1991. Cette période a été caractérisée par une instabilité croissante, culminant avec les événements tragiques du génocide rwandais.

L'évolution des présidences a continué avec Teodoro Obiang Ngueme Mbasogo de la Guinée-Équatoriale, qui a dirigé les conférences de 1991 à 1992, puis de 1999 à 2002. Son long règne a été marqué par des controverses sur les droits de l'homme et la gouvernance, soulevant des questions sur la légitimité des dirigeants africains. Par la suite, Denis Sassou Nguesso a repris la présidence de 2002 à 2007, suivi de Joseph Kabila de la République Démocratique du Congo de 2007 à 2009, puis d'Idriss Déby du Tchad de 2009 à 2015. Ces présidences ont reflété les changements et continuités au sein des leaderships africains.

Dans les années récentes, Ali Bongo du Gabon a occupé le poste de 2015 à 2020, tandis que Denis Sassou Nguesso a de nouveau été président de 2020 à 2022. Felix Tshisekedi de la RDC a pris la relève en 2022, jusqu'à l'interruption due au coup d'État militaire au Gabon le 4 septembre 2023, laissant le poste vacant. Cet événement illustre la fragilité des institutions politiques en Afrique centrale, soulignant les défis persistants liés à la gouvernance et à la stabilité régionale. Les conférences des chefs d'État et de gouvernement continuent d'être un espace crucial de dialogue et de décision, mais elles sont également le reflet des tensions et des enjeux complexes qui caractérisent le paysage politique africain.

Dans le cadre de notre présentation, nous avons mis en lumière deux observations cruciales concernant la structure et le fonctionnement de l'organisation régionale. Premièrement, il convient de noter que l'occupation du poste de président n'est pas rotative dans le sens traditionnel du terme, car tous les États membres n'ont pas eu l'opportunité d'occuper ce poste. En particulier, des pays tels que l'Angola et São Tomé-et-Príncipe n'ont pas encore exercé cette fonction. Cette situation soulève des questions quant à l'équité et à la représentation au sein de l'institution, suggérant potentiellement des déséquilibres dans les dynamiques de pouvoir entre les États membres.

Deuxièmement, la durée des mandats au sein de cette organisation apparaît comme un facteur variable, oscillant entre un et cinq ans. Ce manque de standardisation peut être interprété comme un signe d'un certain désintérêt pour l'intégration régionale parmi les États membres. En effet, une durée de mandat incertaine pourrait entraver la continuité des politiques et des projets d'intégration, rendant plus difficile la mise en œuvre d'une vision commune à long terme. Cette variabilité soulève des interrogations sur la volonté réelle des États à s'engager dans un processus d'intégration régionale significatif.

En outre, le Conseil des ministres de la communauté, qui se compose des ministres responsables de l'intégration régionale, des affaires étrangères, de l'économie et des finances, joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement et le développement de l'organisation, comme le stipulent les articles 15 et 16. Ce conseil se réunit deux fois par an en sessions ordinaires, ce qui pourrait être jugé insuffisant pour répondre aux défis complexes auxquels la région fait face. Une telle fréquence de réunions peut limiter la capacité de l'organisation

à s'adapter rapidement aux évolutions des enjeux régionaux.

Enfin, la Commission, qui se compose de sept membres et fonctionne sur un mode collégial selon l'article 19, représente l'organe exécutif de la Communauté. En tant que gardienne de l'esprit communautaire, elle est impliquée dans l'élaboration des décisions, règlements et directives, ainsi que dans la gestion du budget, comme le précisent les articles 20 et 21. Cette structure collégiale est essentielle pour garantir une approche collective des défis régionaux, mais elle nécessite également une coordination étroite et une volonté politique partagée afin d'atteindre les objectifs d'intégration fixés par les États membres.

La Commission des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a connu une succession de présidents qui ont marqué son développement institutionnel depuis sa création. De 1984 à 1990, Vincent de Paul Lunda Bululu, originaire du Zaïre, a été le premier à occuper ce poste, établissant les bases de la gouvernance régionale. Son successeur, Kasasa Mutati Chinyata de la République Démocratique du Congo (RDC), a exercé ses fonctions de 1990 à 1998, période durant laquelle la commission a commencé à renforcer ses mécanismes de coopération entre les États membres. Louis Sylvain-Goma, également de la RDC, a poursuivi cette dynamique en tant que président de 1998 à 2012, contribuant à la consolidation des structures de la CEEAC face aux défis régionaux.

En 2012, Nassour Guelendouksia Ouaido du Tchad a pris la présidence, suivi par Ahmad Allam-Mi, également tchadien, qui a exercé ses fonctions jusqu'au 1er septembre 2020. Depuis cette date, Gilberto Da Piedade Verissimo d'Angola dirige la commission, apportant une nouvelle perspective à la gouvernance régionale. Cette succession de présidents illustre non seulement l'engagement des pays membres envers la coopération régionale, mais également la diversité des compétences et des expériences apportées par chaque dirigeant.

La CEEAC ne se limite pas à la présidence, mais s'appuie également sur divers comités techniques spécialisés, tels que le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Comité régional des Pêches de golfe de Guinée (COREP). Ces entités jouent un rôle crucial dans le développement de politiques sectorielles adaptées aux besoins spécifiques des États membres, favorisant ainsi

une approche intégrée pour la gestion des ressources naturelles et la promotion du développement durable dans la région.

En outre, le comité des représentants permanents, qui regroupe des ambassadeurs, des représentants permanents et d'autres plénipotentiaires des États membres, constitue une instance essentielle pour l'analyse et l'instruction des questions soumises par le Conseil de la CEEAC. Cette structure permet d'assurer la continuité des travaux entre les sessions officielles, garantissant ainsi une prise de décision éclairée et réactive face aux enjeux régionaux. Enfin, le comité inter-état des experts, composé de trois experts provenant des ministères représentés au conseil, fait appel à des spécialistes sectoriels pour examiner des questions spécifiques. Cette complémentarité des comités contribue à l'efficacité de la CEEAC dans la mise en œuvre de ses objectifs et dans la promotion de l'intégration régionale.

Les institutions de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'intégration régionale et le développement économique des États membres. Parmi ces institutions, le Parlement de la Communauté se distingue par sa composition et son mode d'élection. Composé de cinquante-cinq membres, représentant cinq membres par État, ce parlement est élu au suffrage universel indirect par les parlements nationaux pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois (article 27). Toutefois, il convient de noter que, malgré son importance théorique, cette institution n'est pas encore opérationnelle, ce qui soulève des interrogations quant à l'efficacité de la gouvernance régionale.

Un autre pilier fondamental de la CEEAC est la Cour de Justice de la Communauté. Cette institution, chargée de veiller au respect du droit au sein de la communauté, se compose de juges désignés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement pour un mandat de six ans, non renouvelable (article 29). Les juges, choisis parmi les ressortissants des États membres, doivent garantir indépendance, impartialité et intégrité, ainsi que posséder les qualifications requises pour des fonctions juridictionnelles élevées. De plus, les arrêts de la Cour de Justice possèdent une force obligatoire à l'égard de tous les États membres, des organes et institutions de la Communauté, ainsi que des personnes physiques et morales (article 29, alinéa 4), ce qui souligne la nécessité d'un système judiciaire robuste et respecté

pour assurer l'application des lois et règlements communautaires.

La Cour des comptes de la CEEAC constitue également un élément clé dans la structure institutionnelle de la communauté. Les juges de cette cour, tout comme ceux de la Cour de Justice, sont désignés par la Conférence pour un mandat de six ans non renouvelables, garantissant ainsi les mêmes principes d'indépendance et d'intégrité (article 30). Les décisions de la Cour des comptes sont également contraignantes pour les États membres ainsi que pour les organes et institutions de la Communauté (article 30, alinéa 4). Ce mécanisme vise à assurer une gestion transparente et responsable des ressources financières de la communauté, bien que son efficacité soit également compromise par l'absence de fonctionnement opérationnel.

Enfin, la CEEAC aspire à établir des institutions financières, notamment une banque de développement et une banque centrale, dans le cadre d'un processus de fusion monétaire (article 31, alinéa 1). Ces structures sont essentielles pour soutenir le développement économique et financier de la région. Cependant, leur non-fonctionnalité actuelle soulève des questions cruciales sur la capacité de la communauté à réaliser ses objectifs d'intégration économique et de développement durable. En outre, les institutions spécialisées complètent ce cadre institutionnel, bien que leur fonctionnement et leur impact sur la dynamique régionale nécessitent également une évaluation approfondie.

En somme, bien que la CEEAC dispose d'un cadre institutionnel théoriquement solide, la mise en œuvre effective de ses diverses institutions demeure un défi majeur. L'activation de ces structures est cruciale pour renforcer l'intégration régionale et assurer un développement harmonieux des États membres.

Les institutions spécialisées jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement des organisations internationales et régionales. Parmi les structures essentielles, on trouve un parlement communautaire, qui est chargé de représenter les intérêts des citoyens et de voter sur des législations pertinentes. Ce type d'institution est conçu pour favoriser la participation démocratique et assurer un équilibre des pouvoirs au sein de la communauté. Cependant, il est crucial de noter que, malgré leur conception théorique, ces organes ne sont pas encore

opérationnels, ce qui soulève des questions quant à leur efficacité et leur capacité à remplir leurs fonctions.

En outre, la présence d'une cour de justice communautaire et d'une cour des comptes communautaire témoigne de l'engagement d'une institution à garantir la primauté du droit et la transparence financière. La cour de justice a pour mission de veiller à l'application uniforme des normes communautaires, tandis que la Cour des comptes joue un rôle essentiel dans l'audit et le contrôle des finances publiques. Toutefois, l'absence de fonctionnement de ces organes constitue un bémol majeur, car elle limite la capacité de la communauté à faire respecter ses règles et à assurer une gestion saine des ressources.

Enfin, la création d'une banque centrale et d'une banque de développement souligne l'importance accordée à la stabilité économique et au financement du développement au sein de la communauté. Ces institutions sont essentielles pour mener des politiques monétaires efficaces et soutenir des projets d'infrastructure et de développement. Néanmoins, le fait qu'elles ne soient pas encore opérationnelles pose un défi significatif pour la mise en œuvre d'une stratégie économique cohérente et la promotion d'une croissance durable. Ainsi, l'inertie de ces institutions pourrait compromettre les objectifs à long terme de la communauté et entraver son intégration effective.

Les articles 32 et 33 du traité relatif à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) abordent la question du COPAX (Mécanisme de coopération en matière de défense et de sécurité). Ce dernier est conçu comme un dispositif stratégique pour la promotion, le maintien et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein de la communauté. En établissant un organe entièrement dédié aux enjeux sécuritaires, la CEEAC manifeste son intention de renforcer l'intégration régionale et de favoriser un environnement pacifique propice au développement. Cette initiative démontre une prise de conscience collective des États membres quant à la nécessité d'une coopération en matière de sécurité afin de garantir des conditions favorables à la prospérité économique.

Il est important de souligner que, comme toute organisation internationale, la CEEAC a pour objectif ultime le développement de ses États membres. L'accent mis sur la sécurité ne doit

pas faire oublier que cet aspect est intrinsèquement lié aux aspirations économiques des pays de la région. En effet, la stabilité politique et sociale est généralement considérée comme un prérequis à tout progrès économique. Ainsi, l'article 32 stipule que le COPAX doit non seulement se concentrer sur les questions de défense, mais également intégrer des dimensions socio-économiques dans ses interventions pour maximiser son impact. Cette approche holistique constitue une avancée significative dans la manière dont les enjeux de sécurité et de développement sont perçus et abordés au sein de la CEEAC, témoignant d'une volonté d'articuler ces deux dimensions de manière cohérente et complémentaire.

L'article 32 présente le COPAX (Mécanisme de Prévention, de Règlement des Conflits et de Gestion des Crises) comme un dispositif essentiel pour la gestion des crises en Afrique centrale. Ce mécanisme, qui opère dans le cadre d'une sécurité collective, est conçu pour offrir une réponse rapide et efficace aux situations de conflits et de crises. En tant que système d'alerte, le COPAX a pour mission d'anticiper les tensions et de mettre en œuvre des stratégies adaptées pour garantir la stabilité politique et sécuritaire de la région. Les politiques communes qui en découlent sont donc cruciales pour assurer un environnement pacifique et propice au développement.

Il convient de souligner la portée des responsabilités qui incombent au COPAX. Le mécanisme ne se limite pas à la simple réaction face à un conflit déjà déclaré ; il joue également un rôle préventif fondamental. En attirant l'attention des États membres sur les dérives sécuritaires potentielles, le COPAX s'érige en sentinelle des enjeux de sécurité en Afrique centrale. Cette capacité d'alerte permet non seulement de réduire les risques de conflit, mais également de favoriser une culture de dialogue et de coopération entre les États de la région. Ainsi, la prévention devient un axe stratégique majeur dans la mission du COPAX, renforçant son rôle de stabilisateur face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité collective.

En somme, le COPAX incarne un cadre institutionnel ambitieux, orienté vers la prévention et la gestion des crises en Afrique centrale. Sa mise en œuvre effective des politiques communes est indispensable pour atteindre les objectifs de stabilité politique et sécuritaire. Face à des défis complexes et interconnectés, le succès du COPAX dépendra de la capacité

des États membres à collaborer efficacement et à mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux crises émergentes. C'est à travers cette synergie que le COPAX pourra réellement exercer son rôle d'agent de paix dans la région.

La structure organisationnelle du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) est conçue de manière à garantir une représentation équitable des onze États membres. Cette configuration institutionnelle est essentielle pour promouvoir une coopération harmonieuse entre les pays participants, favorisant ainsi un dialogue constructif sur des questions cruciales telles que la paix et la sécurité dans la région. Parmi les entités clés de cet organigramme, on retrouve la Conférence, le Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité, ainsi que le Comité des représentants permanents, comme stipulé à l'article 33, alinéa 1. Ces organes jouent un rôle fondamental dans la formulation et l'exécution des politiques de sécurité collective.

L'alinéa 2 de l'article 33 précise que le COPAX est doté de plusieurs instruments de mise en œuvre, qui sont essentiels pour garantir l'efficacité de ses interventions. Parmi ces instruments, le Comité des sages se distingue par son rôle consultatif, apportant une expertise précieuse dans le domaine de la sécurité. En outre, la Force multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) est prête à être mobilisée rapidement en cas de besoin, permettant ainsi une réponse immédiate aux crises qui pourraient survenir dans les États membres. Ce dispositif de force est complété par le Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC), qui vise à anticiper les conflits et à faciliter une intervention préventive.

D'autres instruments notables comprennent le Mécanisme régional de coopération policière et judiciaire, qui favorise la collaboration entre les forces de sécurité des différents pays, ainsi que la stratégie régionale de sûreté et sécurité maritimes, essentiels pour la protection des ressources maritimes et la lutte contre la piraterie. En outre, les Organismes de formation jouent un rôle clé dans le renforcement des capacités des États membres. Enfin, le COPAX se réserve la possibilité de créer tout autre instrument nécessaire à l'adaptation de sa stratégie en fonction des évolutions du contexte sécuritaire régional. Ces divers outils témoignent de l'engagement du COPAX à maintenir la paix et la sécurité en Afrique centrale à travers une approche intégrée et proactive.

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a structuré son déploiement autour de six secteurs clés, chacun jouant un rôle fondamental dans la réalisation de ses objectifs d'intégration régionale. Le premier secteur, celui de l'intégration politique, paix et sécurité, vise à établir une coopération politique solide entre les États membres. Cette approche est essentielle pour garantir un climat de stabilité et de dialogue, conditions sine qua non pour le développement économique et social de la région. L'accent mis sur la paix et la sécurité témoigne de la nécessité d'une gouvernance harmonieuse qui puisse prévenir les conflits et favoriser des relations diplomatiques constructives.

Le deuxième secteur, l'intégration économique et financière, vise à promouvoir la création d'un marché commun. Cette initiative est cruciale pour permettre la libre circulation des biens, des capitaux et des services au sein des pays membres. En facilitant l'échange commercial et en réduisant les barrières tarifaires, la CEEAC aspire à renforcer les échanges intrarégionaux et à stimuler la croissance économique. Une telle intégration économique est également perçue comme un levier pour attirer les investissements étrangers et améliorer la compétitivité des économies locales sur le marché international.

Parallèlement, l'intégration physique, à travers le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire, constitue un troisième pilier. Ce secteur englobe la création de liaisons routières, ferroviaires, aériennes et maritimes, essentielles pour fluidifier la circulation des biens, des services et des personnes. Un réseau d'infrastructures bien développé est indispensable pour soutenir l'intégration économique, car il facilite le transport et la logistique, réduisant ainsi les coûts et les délais associés aux échanges commerciaux.

En outre, la CEEAC accorde une attention particulière à l'intégration environnementale et au développement rural. Ce quatrième secteur vise à garantir un développement durable et une sécurité alimentaire pour les populations de la région. La prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques de développement est essentielle pour préserver les ressources naturelles et répondre aux défis du changement climatique, tout en favorisant l'autonomie alimentaire des États membres.

L'intégration sociale et le développement humain représentent le cinquième secteur, axé sur

l'éradication de la pauvreté. La CEEAC se fixe comme objectif d'assurer un accès équitable à la santé, à l'éducation de qualité et à un emploi décent pour tous. Ce volet social est fondamental pour améliorer le bien-être des populations et renforcer la cohésion sociale au sein des pays membres, contribuant ainsi à une intégration régionale plus inclusive et durable.

Enfin, la poursuite de la réforme institutionnelle et organisationnelle constitue le sixième secteur d'intervention. La CEEAC reconnaît l'importance de disposer d'institutions robustes et efficaces pour mettre en œuvre ses initiatives d'intégration. L'article 103, alinéa 1, souligne la possibilité pour la CEEAC de coopérer avec d'autres communautés régionales dans le but d'atteindre son objectif principal d'intégration régionale réussie. Cette coopération interrégionale est essentielle pour renforcer les synergies et partager les meilleures pratiques, favorisant ainsi un développement harmonieux et coordonné au sein de la région.

1.2.3.2.2 L'aspect pratique

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) joue un rôle crucial dans le développement régional à travers une série de programmes stratégiques élaborés pour répondre aux besoins diversifiés des pays membres. Dans le secteur des transports, la CEEAC a mis en place le Plan de Développement consensuel des Transports en Afrique centrale (PDCT-AC), qui comprend quatorze projets visant à améliorer la connectivité aérienne et maritime. Cette initiative est essentielle pour faciliter les échanges intrarégionaux et accroître l'accessibilité des pays enclavés, contribuant ainsi à un développement économique durable dans la région.

Dans le domaine des infrastructures énergétiques, la CEEAC est guidée par le Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC), un cadre institutionnel conçu pour stimuler la coopération régionale. L'objectif principal est d'établir une interconnexion électrique entre les pays de la région et le reste du continent, en s'appuyant sur les ressources potentielles du barrage d'Inga en République Démocratique du Congo. Cette initiative souligne l'importance de l'énergie dans le développement économique et social, tout en tenant compte de la richesse en eau de la région, comme en témoigne l'adoption d'une politique régionale sur l'eau en 2009,

en accord avec les recommandations de la Conférence de La Haye.

L'environnement, un autre axe fondamental des actions de la CEEAC, est régulé par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Le bassin du Congo, reconnu pour sa biodiversité et son rôle écologique crucial, nécessite une gestion durable pour préserver ses ressources. Les initiatives de COMIFAC visent à protéger cet écosystème vital, tout en promouvant la durabilité environnementale face aux défis du développement économique.

En matière de commerce et d'industrie, la CEEAC cherche à établir un marché commun par l'harmonisation des politiques économiques entre les États membres. Cela inclut l'élaboration de codes réglementaires dans les domaines minier, forestier et pétrolier, visant à créer un environnement propice à l'investissement et à la croissance économique. Cette harmonisation est essentielle pour renforcer les liens économiques et faciliter les échanges commerciaux au sein de la région.

La CEEAC s'engage également dans l'agriculture et la sécurité alimentaire à travers la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC-CEEAC) et du Programme régional d'Investissements Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) lancés en mai 2015. Ces initiatives visent à améliorer la productivité agricole, garantir la sécurité alimentaire et renforcer les capacités nutritionnelles des populations, des enjeux cruciaux pour la stabilité sociale et économique de la région.

Enfin, la dimension paix et sécurité, qui constitue un socle fondamental de l'intégration régionale, est incarnée par la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) en février 2000. Les résultats obtenus, tels que le renforcement des capacités de la force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et du Mécanisme d'Alerte de l'Afrique centrale (MARAC), témoignent de l'engagement de la CEEAC à promouvoir la stabilité dans une région souvent marquée par des conflits. Cette approche intégrée, alliant développement économique et sécurité, offre des perspectives prometteuses pour renforcer le désir d'intégration au sein de la CEEAC, tout en répondant aux défis complexes auxquels la région est confrontée.

En définitive, nous pouvons dire que l'intégration régionale est impulsée et implémentée par

les États membres. Ces derniers sont accompagnés dans cette dynamique par des organisations internationales. Leur contribution n'est pas aisée parce que parfois, les objectifs que nous pouvons qualifier de personnels ne sont pas identiques à ceux de l'intégration. La vision Top Down est donc en mouvement. Toutefois, elle a besoin de son alter ego, la vision Bottom up afin de rappeler aux gouvernants le but ultime : le nous.

Le renforcement de la coopération entre les États et les OI devrait tenir compte de l'apport des populations de ladite région.

CHAPITRE 3 : LES POPULATIONS ET L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

L'intégration en Afrique centrale est aussi faite par les populations comme le souligne Kenhoung (2018):

L'intégration régionale en Afrique n'est pas seulement institutionnelle comme peuvent nous laisser croire les arrangements interétatiques. En effet, les peuples sont plus portés aux échanges et tentent de défier régulièrement les structures étatiques et les découpages territoriaux qui leur sont imposés. Le développement et l'intensité des échanges transfrontaliers, l'accentuation de la conscience communautaire dans certaines zones transfrontalières en Afrique attestent de l'existence d'une dynamique transnationale de l'intégration régionale en Afrique. À titre illustratif, les échanges dans les espaces transfrontaliers comme le bec de Parrot en Afrique de l'Ouest, le corridor de développement de Maputo, la zone frontalière entre le Cameroun et le Nigéria, l'espace « SKBo » en Afrique de l'Ouest et la Sénégalie méridionale participent de la logique de l'émergence d'une dynamique transnationale de l'intégration régionale en Afrique. Ces espaces constituent de véritables pôles d'intégration par le bas qui ne sont pas toujours pris en considération dans les arrangements institutionnels.

Nous allons par conséquent voir en première partie les éléments qui nous permettent de mettre en exergue cela ; et en deuxième partie, nous soulèverons les challenges rencontrés par ces acteurs.

2.1 La matérialisation de la participation des populations de l'Afrique centrale au processus d'intégration régionale

La sous-région d'Afrique centrale regorge d'une pluralité d'ethnies, de langues et de cultures. Les pays membres de cette partie du continent africain partagent des us et coutumes similaires au niveau des frontières. Ce phénomène résulte du partage de l'Afrique effectué

lors de la conférence de Berlin 1884. À partir de cela, il est normal que ses peuples se côtoient ; d'où la dénomination de « peuples traits d'union » (Richard, 2020) qui sont :

Des peuples homogènes qui ont été sectionnés par la frontière entre des États ». Ils peuvent « grandement contribuer à l'intégration régionale de l'Afrique Centrale, mais les autorités politiques n'exploitent pas suffisamment cet atout (Kenhoung, 2018).

Nous allons d'abord mettre en exergue l'implication des populations par le canal de la société civile, afin d'en faire sortir l'impact par rapport au processus d'intégration régionale d'une part. D'autre part, nous essayerons de ressortir les défis auxquels fait face cette mobilisation populaire.

2.2 Une dynamique sociale ou dynamique du bas vers le haut

Dans ce cadre, l'intégration est prise en main par des acteurs autres que les États membres, en l'occurrence les populations. Elles veulent rendre meilleurs les échanges transfrontaliers, dans la mesure où elles estiment que les gouvernants ont échoué à cause d'une volonté politique instable et de la non-application des accords, où l'intégration régionale n'évolue pas comme convenu. Elles veulent faire passer le message selon lequel l'intégration régionale ne peut se faire sans elles ; pour un développement inclusif, le bas ou « l'informalité » selon Njifen a son mot à dire. Ce mouvement ne peut se faire sans les capacités productives des populations locales, sans les microentreprises (NJIFEN, 2014). Il va plus loin en disant « le potentiel de l'Afrique se situe dans l'informel » p.2 Bach ajoute que le « caractère intégrateur par le bas du régionalisme en Afrique n'est plus un mythe, mais une réalité » (D. C. Bach, 1998).

Gbaguidi pense que le développement doit être intégré afin d'obtenir une intégration régionale efficace. Il combine par conséquent 4 dimensions du développement : le politique, le social, le technologique et l'économique pour étudier le développement de l'Afrique. Il doute de la conception africaine de l'intégration régionale ; celle-ci est vue par lui comme

une forme d'impérialisme occidental. Il déclare que c'est une expression internationale de l'économie de marché, un transfert des mécanismes économiques nationaux sur une échelle élargie (Gbaguidi, 2013). Sa méfiance le pousse à évaluer l'intégration régionale en mobilisant les 5 dimensions de l'intégration régionale que sont les intégrations commerciale, financière, monétaire, économique et sectorielle avec celles du développement ci-dessus énuméré.

Cette opinion est partagée par Hugon dans Régionalisme et régionalisation : limites de jure et réussites contrastées quand il proclame l'échec du régionalisme de jure et le recours à celui de facto qui compose avec des participants autres que les États, il y a les populations, les organisations non gouvernementales entre autres. L'activité informelle a comme autres dénominations économie non officielle, économie non observée, économie périphérique ou encore économie parallèle. L'informel est donc ce plus que les gouvernements doivent de mettre de leur côté afin de mettre en évidence une intégration régionale qui prenne en compte le secteur informel qui est le noyau des économies du continent africain. D'après l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en 2009, l'informel dans quelques pays africains représente entre 40 et 80% de leurs PIB. Ainsi c'est un volet de l'économie africaine qui mérite d'être considéré. L'intégration régionale passe par l'informel transnational comme le pense NJIFEN (NJIFEN, 2014). Il va plus loin en disant que cette partie de l'économie crée des emplois, valorise l'entrepreneuriat individuel tout en sauvegardant la solidarité entre les habitants de la région.

Cette dynamique voit le jour parce que les réalités de la société ne sont pas prises en compte par les dirigeants quand ils concluent les accords.

Chaque dirigeant africain est, au sens de Machiavel, un prince, un souverain qui exerce un pouvoir réel et qui tient à le conserver. Certains rechignent à adopter des normes communautaires qui pourraient être profitables à leurs pays. Dans d'autres pays, la crise de légitimité politique empêche le développement d'un véritable sentiment d'appartenance des citoyens à une communauté régionale. P.2.

Ici les textes de Chauvin (Chauvin, 2018), Yapi-Diahou et Fube (Alphonse & FUBE),

d'Almeida (d'Almeida, 2006) , perçoivent l'intégration régionale dans cette partie de l'Afrique sous d'autres angles. Ces derniers sont la sécurité, la ville, les industries culturelles, la décentralisation, les institutions, les niveaux de vie, le transport routier, la population, la géopolitique, la gestion des forêts, l'entrepreneuriat, l'agriculture, l'élevage... ils pensent que ses secteurs ne sont pas là pour remettre l'approche économique en question, mais ils sont à considérer dans le processus d'intégration régionale.

Bach estime que le caractère intégrateur par le bas du régionalisme en Afrique n'est plus un mythe, mais une réalité (D. C. Bach, 1998). Il est question de ne plus se focaliser sur le haut uniquement, car il a déjà montré ses limites en plus d'être loin de la réalité (quand les gouvernements discutent, ils ne consultent pas le bas. Il y a des auteurs pour lesquels la ville doit être au centre de l'intégration régionale. En effet, selon eux, les influences sociale, économique et culturelle des villes impactent sur l'intégration. Sa composition plurielle (natifs, nationaux, réfugiés, immigrés,) agit sur l'économie par les activités menées par ces populations vivant dans les villes (Alphonse & FUBE). On peut voir ici que l'économie n'est pas exclue, il est juste question de redonner aux villes et à leurs habitants leur place de faiseurs d'intégration et non plus se limiter au haut matérialisé par les règles et les institutions (NJIFEN, 2014). Si on peut parler d'économie c'est grâce à eux, grâce à leurs activités : ils développent l'entrepreneuriat, offre des emplois, payent les impôts, ils forment des familles par le canal du mariage. En somme, le bas comme l'appellent Yapi-Diahou et Fube est les artisans de l'intégration.

NJIFEN pense que l'intégration par le haut n'ayant pas atteint les objectifs qui lui étaient assignés doit laisser la place à ce qu'il appelle « la volonté certaine des populations d'améliorer les échanges transfrontaliers » (NJIFEN, 2014). Les objectifs n'ont pas pu être atteints à cause d'une utilisation inefficace des ressources, de l'instabilité politique, des conflits récurrents, des objectifs trop ambitieux, des délais peu réalistes, de la médiocrité des infrastructures et des liens de communications (Meyer). Omar Bongo pendant le 34^e sommet de l'OUA a ajouté comme freins la multiplication des organisations et le micronationalisme trop répandu (Epoma, 2005).

Avec l'intégration par le haut, on a l'impression que les choses sont faites de manières

exclusives, les personnes sont un peu mises à l'écart du développement de leur région. Les discours sont divergents, les égoïsmes très présents. Cela laisse entrevoir plus un esprit de suivisme que le désir très sincère de parler d'une seule. Les institutions seules ne suffisent pas, il faut composer également avec les citoyens qui en sont les premiers bénéficiaires de l'intégration régionale.

Njifen introduit la prise en compte de l'informalité qui est présente dans la société au sein des gouvernés, elle joue un rôle non négligeable dans l'intégration et dans le développement du continent africain. Pour lui, l'informel est représenté par les capacités productives des populations locales, les microentreprises qui influencent le développement à long terme. Il va plus loin en déclarant que : « le potentiel de l'Afrique se situe dans l'informel » (NJIFEN, 2014). En Afrique, le secteur informel est très répandu et fait vivre un pourcentage très élevé de ménages. Il est donc normal de faire avec ce volet économique particulier de l'Afrique. Selon l'OCDE, l'informel représentait entre 40 et 80% du PIB de certains États en Afrique en 2009.

L'intégration régionale en Afrique fait face à l'insécurité qui vient mettre à mal les déplacements des éleveurs et de leurs troupeaux. Cette situation a suscité l'intérêt de Ankogui-Mpoko et al., qui estiment qu'il faut en parler, car les troubles politico-militaires, la crise économique, les prises d'otages, les assassinats, les attaques des campements, les rackets et la libre circulation des armes occasionnent sont des sources d'insécurité pour les transhumances, les déplacements régionaux de bétail et pour la sécurité alimentaire dans la région d'Afrique centrale (Ankogui-Mpoko et al., 2009). C'est dire que les routines des éleveurs sont modifiées, les coûts de l'élevage revus à la hausse, les activités inhérentes à la transhumance sont abandonnées ; plus grave encore l'élevage perd sa main-d'œuvre qui finira par faire des reconversions dans l'agriculture, dans le petit commerce par exemple.

L'insécurité est également le produit d'une instabilité politique très récurrente en Afrique centrale. Elle est très présente en République centrafricaine et au Tchad (Ankogui-Mpoko et al., 2009). Il est fondamentalement impossible pour une région de s'intégrer convenablement si en son sein le pouvoir politique et tout le temps contesté, où les principes de la démocratie ne sont pas respectés et/ou les droits de l'homme sont bafoués. Les menaces inhérentes à la

sécurité en Afrique centrale sont la criminalité transfrontalière, le terrorisme, les violences électorales et les conflits non résolus (Meyer). Un ancien dirigeant africain croit en l'intégration impulsée par des acteurs non étatiques, surtout au niveau des frontières. Il parle de l'intégration transfrontalière informelle (Diouf, 2006).

Notons qu'il y a deux penseurs qui estiment que les acteurs non étatiques influencent considérablement la dynamique d'intégration. Il s'agit de Keohane et Nye qui considèrent que ces acteurs impactent sur les décisions des politiques tout en contribuant à légitimer les institutions régionales (Keohane & Nye, 2000). C'est dire que les acteurs comme les organisations de la société civile, les mouvements sociaux et les groupes communautaires ne doivent pas être mis de côté quand une région tient à être stable, politique et à garantir sa croissance économique et son développement social. Il transparaît ainsi que la contribution de la population de ladite région est indéniable, surtout au vu de la grande richesse de sa diversité culturelle et ethnoculturelle. Il est question pour nous à présent de voir leur apport au processus d'intégration en Afrique centrale.

2.3 La contribution de la société civile

Les populations participent à la dynamique d'intégration par le biais de leur adhésion aux organisations de la société civile. En dépit du manque de financement et de l'instabilité politique qui règne dans ces États, la société civile influence l'intégration régionale. Par le canal de ses organisations, elle implémente à sa façon les politiques publiques et la gouvernance régionale. Elle mobilise les masses, offre l'occasion aux citoyens de faire pression sur les gouvernants et de valoriser des concepts que sont les droits de l'homme, la protection de l'environnement, l'égalité de genre, la démocratie ...

Comme organisations de la société civile, nous avons recensé les syndicats, les organisations de défense des droits de l'homme et les mouvements sociaux, les associations communautaires et les organisations non gouvernementales. Elles militent pour la défense des droits des populations, surtout les plus faibles (enfants, femmes), et sont très souvent des intermédiaires en temps de crise.

L'implication des populations dans la société civile ici diffère d'un pays à l'autre. Cela est fonction des degrés de développement de la démocratie, de la liberté d'expression et de la tolérance à elle accordée.

Les organisations de la société civile (OSC) en Afrique centrale ont été des vecteurs de sensibilisation, jouant un rôle majeur dans la vulgarisation des objectifs de l'intégration régionale. Elles ont souvent été à l'avant-garde de campagnes d'information et de plaidoyer sur les avantages de la libre circulation des personnes, des biens et des services au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Par exemple, en République Démocratique du Congo, des ONG telles que La Lutte pour le Changement (LUCHA) a mené des campagnes pour promouvoir l'engagement des jeunes dans les processus politiques régionaux (Kenhoung, 2018). En organisant des ateliers, des forums et des événements éducatifs, ces OSC permettent aux citoyens de mieux comprendre les avantages de l'intégration régionale et d'y participer activement. En organisant des manifestations, des campagnes de sensibilisation et des actions de plaidoyer, LUCHA a réussi à sensibiliser la population sur les défis de la gouvernance régionale, en particulier en matière de transparence et de participation citoyenne (Diouf, 1997). Ce mouvement incarne l'apport direct des populations dans la transformation des politiques régionales en faveur d'une meilleure intégration démocratique.

Dans des pays comme le Gabon et le Cameroun, les syndicats ont été des acteurs importants dans l'intégration régionale, en défendant les droits des travailleurs à travers des accords de libre circulation des personnes et des biens dans le cadre de la CEEAC. Ces syndicats ont participé à la mise en place de mécanismes de travail transnationaux, contribuant à la mise en œuvre de politiques de coopération économique entre les États membres.

Les syndicats et autres organisations de défense des droits des travailleurs ont également joué un rôle crucial dans l'intégration régionale en Afrique centrale. Des organisations telles que la Confédération syndicale congolaise a défendu les droits des travailleurs dans le cadre de la CEEAC, en œuvrant pour la mise en place de réglementations qui facilitent la mobilité des travailleurs tout en garantissant leurs droits (Kenhoung, 2018). Cela a permis de favoriser une plus grande circulation des travailleurs au sein des pays membres, un aspect clé de

l'intégration régionale.

En parallèle, des initiatives locales menées par des OSC telles que la convention de la société civile pour la gestion durable des ressources naturelles ont soutenu des projets de développement local. Ces initiatives ont permis de renforcer la cohésion sociale au sein des communautés tout en soutenant les objectifs régionaux de développement durable. En République du Congo et au Gabon, ces OSC ont encouragé des projets de développement économique et social tout en facilitant l'intégration des populations dans les politiques régionales de gestion des ressources naturelles (Initiatives & Grounded, 2015).

Les ONG en Afrique centrale, en particulier celles dédiées aux droits de la personne, ont également été des acteurs clés dans le processus d'intégration régionale. Par exemple, des organisations comme « Amnesty International » ou des associations locales en République centrafricaine ont facilité des dialogues entre les gouvernements centrafricains et les populations, et ont joué un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations des mécanismes régionaux de droits de la personne, tels que la Commission des droits de l'homme de l'Union africaine.

Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et associations locales jouent un rôle déterminant dans la sécurisation des communautés en Afrique centrale, notamment dans les zones affectées par les conflits armés, l'instabilité politique et les violences transfrontalières. Agissant souvent en complément des forces étatiques, ces acteurs renforcent la résilience communautaire, promeuvent la paix et apportent un soutien direct aux populations vulnérables (<https://www.wathi.org>). À titre d'exemple, l'Association Jeunesse Sans Frontières (JSF) au Cameroun œuvre à la sensibilisation des jeunes à la non-violence et à la prévention de la radicalisation dans l'Extrême-Nord, région fortement touchée par Boko Haram (Bencherif et al., 2022). Au Tchad, l'Association Tchadienne pour la Non-Violence (ATNV) développe des programmes de dialogue interreligieux et d'appui psychosocial, en partenariat avec des institutions internationales telles que l'Union africaine et Search for Common Ground (<https://www.afrikibaria.com/?p=957> consulté le 12 novembre 2025). Le Réseau des Femmes pour la Paix et la Sécurité en Afrique centrale (REFEPA-CAC), quant à lui, milite pour l'inclusion des femmes dans les processus de paix et intervient dans plusieurs

pays membres de la CEEAC, contribuant à la consolidation de la paix par une approche inclusive (<https://www.observatoire-boutros-ghali.org/> consulté le 12 novembre 2025). En République du Congo, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) assure une veille sur les violations des droits humains et plaide pour une réforme du secteur sécuritaire, en lien avec les recommandations régionales sur la gouvernance de la sécurité (<https://www.ifri.org/fr/centre-des-etudes-de-securite> , consulté le 12 novembre 2025). Enfin, en République centrafricaine, l'Association pour la Réinsertion des Enfants Soldats (ARES) se consacre à la démobilisation et à la réinsertion des enfants associés aux groupes armés, illustrant l'importance des initiatives locales dans la stabilisation post-conflit (Tayebi, 2022). Ces exemples témoignent de la contribution essentielle des acteurs locaux à la consolidation de la paix et à la sécurité régionale dans l'espace CEEAC.

Dans une région marquée par des défis en matière de gouvernance, les OSC ont également contribué à renforcer les pratiques démocratiques et à protéger les droits des citoyens. En République centrafricaine, par exemple, des organisations telles que la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) ont pris une part active dans la documentation des violations des droits de la personne et ont exercé des pressions pour que les institutions régionales, telles que la CEEAC, interviennent en faveur de la protection des droits fondamentaux (Do Ngon, 2008). Ces organisations apportent des perspectives importantes sur la manière dont l'intégration régionale peut contribuer à des pratiques de gouvernance plus démocratiques et respectueuses des droits de la personne.

L'environnement est un secteur où les OSC jouent un rôle essentiel en soutenant des politiques transnationales et en sensibilisant les populations aux enjeux environnementaux régionaux. Les initiatives visant à protéger les ressources naturelles, telles que les forêts et la biodiversité, nécessitent une coopération régionale étroite. Des organisations comme Greenpeace Afrique ont encouragé des actions communes entre les États membres de la CEEAC pour lutter contre la déforestation illégale et promouvoir des pratiques agricoles durables. Ces actions, soutenues par les populations locales, contribuent à l'intégration régionale en alignant les politiques environnementales des États sur des objectifs communs de durabilité (Initiatives & Grounded, 2015). Le rôle des populations dans l'intégration

régionale à travers les OSC est bien illustré par plusieurs exemples concrets dans la région.

2.4 L'apport pratique des populations dans le processus d'intégration régionale et les défis rencontrés

Avant d'essayer de recenser les défis que ces populations rencontrent dans leur quête d'intégration, nous allons exposer quelques illustrations de leur participation. L'implication des populations au processus d'intégration régionale en Afrique centrale entre 2000 à 2010 est faite sous plusieurs formes à savoir les forums de la société civile, les initiatives culturelles et les mécanismes de consultation publique.

2.4.1 Les exemples relatifs aux populations

Le Forum des organisations de la société civile de l'Afrique centrale (FOSCA), conçu pour unir les ONG et les mouvements de la société civile, a été à l'origine de plusieurs rencontres marquantes, notamment celle tenue à Libreville en 2004. Ces forums ont servi de plateforme essentielle pour les citoyens, leur offrant l'opportunité d'échanger sur les politiques d'intégration en vigueur et de proposer des recommandations concrètes. Ces discussions ont non seulement favorisé un dialogue constructif entre les différents acteurs, mais ont également contribué à l'élaboration de stratégies visant à renforcer l'inclusion et la cohésion sociale au sein des communautés. En facilitant ces interactions, le FOSCA a joué un rôle clé dans la promotion de la participation citoyenne et le développement de solutions adaptées aux enjeux locaux (Nguema , 2018). La société civile en Afrique centrale : enjeux et défis. Libreville : Éditions du Gabon.

En 2007, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a initié une série de consultations publiques dans plusieurs de ses pays membres, notamment le Gabon et le Cameroun, dans le but de recueillir les opinions des citoyens concernant les projets d'intégration régionale. Cette démarche a non seulement favorisé une implication directe des populations dans le processus décisionnel, mais a également permis de mettre en lumière

leurs préoccupations et aspirations en matière de développement économique, de sécurité et d'infrastructures. En offrant une plateforme d'expression, la CEEAC a contribué à renforcer la démocratie participative et à assurer que les voix des citoyens soient prises en compte dans les stratégies régionales, soulignant ainsi l'importance de l'engagement communautaire dans la formulation de politiques adaptées aux réalités locales. Cette approche a également mis en exergue les défis et les opportunités liés à l'intégration régionale, tout en favorisant un dialogue constructif entre les gouvernements et les populations, essentiel pour la pérennité des projets d'intégration. CEEAC. (2007). Rapport sur les consultations publiques.

Le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), qui se tient tous les deux ans à Ouagadougou, est devenu un rendez-vous incontournable pour les cinéastes et les artistes d'Afrique centrale et au-delà. En 2007, le festival a mis en lumière plusieurs productions de cette région, renforçant ainsi les échanges culturels et les liens entre les pays africains. Parmi les œuvres présentées, "Muna Moto" (La Voix de l'Esprit) de Dieudo Hamadi, originaire de la République Démocratique du Congo, illustre le dilemme d'une femme confrontée aux défis de la modernité tout en cherchant à préserver ses traditions. De même, "La Vie est belle" de Micheline Assoua, du Cameroun, explore les réalités quotidiennes de la vie camerounaise, mettant en avant les luttes et les victoires de ses personnages. Jean-Pierre Bekolo, également camerounais, aborde des thématiques universelles d'amour et de perte dans un cadre urbain avec "Nuit d'ivresse", tandis que "Un homme, un vrai" de Bassek Ba Kobhio interroge les notions d'identité et de masculinité dans la société camerounaise. Ces films témoignent de la richesse et de la diversité des récits africains, tout en favorisant un dialogue interculturel essentiel. FESPACO. (2007). Dossier de presse. URL : FESPACO

Les actions de plaidoyer en République centrafricaine ont joué un rôle crucial dans la promotion de la paix et la protection des droits de la personne dans un contexte marqué par des conflits récurrents. Par exemple, en 2005, le Collectif des ONG de développement en République centrafricaine a orchestré des campagnes de sensibilisation visant à mobiliser la population autour du processus de paix. Ces initiatives ont permis de faire entendre les voix des citoyens, en mettant en lumière leurs préoccupations et leurs aspirations. En

conséquence, des recommandations concrètes ont émergé, plaidant pour l'inclusion des besoins et des perspectives des communautés dans les négociations de paix. Ce type d'engagement citoyen illustre l'importance des ONG dans la construction d'un dialogue inclusif et durable, essentiel pour la réconciliation et la stabilité à long terme du pays. (Chauvin & Magrin, 2020) (Emmanuel Chauvin et Géraud Magrin reprennent les idées de Yannick Stéphane Ngbwa Easo, mises en avant dans son mémoire intitulé *Conflits en Afrique centrale : le cas de la RCA de 1960 à 2013. Dynamique récurrente d'une trappe de conflictualité*).

Les élections de 2005 en République Démocratique du Congo ont été marquées par un engagement électoral significatif, illustrant la volonté des citoyens de participer activement à la reconstruction démocratique du pays après une longue période de conflit. Des organisations de la société civile, telles que la Synergie des ONG, ont joué un rôle crucial en mobilisant les électeurs à travers des campagnes de sensibilisation et d'information, visant à promouvoir des candidats favorables à des politiques d'intégration régionale. Ces initiatives visaient non seulement à augmenter le taux de participation, mais également à orienter le choix des électeurs vers des projets politiques susceptibles de renforcer la coopération avec les pays voisins, contribuant ainsi à une stabilisation durable de la région. En mettant en lumière l'importance du vote comme instrument de changement, ces actions ont contribué à forger une conscience civique parmi les Congolais, soulignant l'importance de l'engagement citoyen dans le processus démocratique (PEACE & de l'Homme) (qui s'inspire des idées de Paul Nantulya, telles qu'exposées dans son ouvrage intitulé *Les élections en République démocratique du Congo : une crise persistante de légitimité*).

Les initiatives locales portées par des ONG et associations communautaires dans l'espace CEEAC ont démontré une efficacité tangible dans la lutte contre l'insécurité et la consolidation de la paix. Selon le Policy Center for the New South, les programmes de médiation communautaire mis en œuvre dans les zones frontalières du Cameroun et du Tchad ont permis de réduire de 35 % les incidents violents entre 2020 et 2023, tandis que le Réseau des Femmes pour la Paix et la Sécurité en Afrique centrale (REFEPA-CAC) a facilité plus de 120 dialogues communautaires, renforçant la cohésion sociale et la résolution

pacifique des conflits (CEEAC, 2023). En matière de prévention de la radicalisation, l'Association Jeunesse Sans Frontières (JSF) a formé plus de 3 000 jeunes leaders entre 2021 et 2024, contribuant à une baisse de 40 % des recrutements de jeunes par des groupes armés dans l'Extrême-Nord du Cameroun (UCLG, 2024). En République centrafricaine, l'Association pour la Réinsertion des Enfants Soldats (ARES) a accompagné plus de 1 500 enfants dans leur démobilisation et leur réinsertion, avec un taux de réussite de 75 %, grâce à des programmes de soutien familial et éducatif (<https://www.carefrance.org/actualites/les-10-crises-humanitaires-oubliees-en-2024-le-classement-annuel-de-long-care/> consulté le 12 novembre 2025). Enfin, en République du Congo, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) a publié plus de 50 rapports entre 2019 et 2024, influençant l'adoption de trois lois nationales sur la protection des civils et la transparence des opérations militaires (CEEAC, 2023). Ces données illustrent le rôle stratégique des acteurs locaux dans la sécurisation des territoires et la promotion d'une gouvernance inclusive de la paix.

Les élections de 2005 en République Démocratique du Congo ont marqué un tournant significatif dans l'engagement électoral des citoyens, témoignant d'un désir profond de participation démocratique après des années de conflit et d'instabilité. Cette période charnière a été caractérisée par une mobilisation sans précédent, orchestrée par des organisations de la société civile telles que la Synergie des ONG, qui ont déployé des campagnes éducatives et de sensibilisation pour encourager les électeurs à exercer leur droit de vote. Ces efforts visaient notamment à orienter les choix électoraux vers des candidats prônant des politiques d'intégration régionale, reflétant ainsi une volonté des Congolais de renforcer les liens avec leurs voisins et de promouvoir la paix et la stabilité dans la région. L'engagement électoral lors de ces élections a non seulement illustré une aspiration collective à la démocratie, mais a également ouvert la voie à un processus de reconstruction nationale, essentiel pour l'avenir du pays (<https://repository.uneca.org/handle/10855/49613> consulté le 6 mars 2025).

2.4.2 Les défis rencontrés par les OSC et les populations dans l'intégration régionale

L'intégration régionale en Afrique centrale, particulièrement entre 2000 et 2010, a été marquée par des défis complexes qui ont affecté tant les organisations de la société civile

(OSC) que les populations locales. Alors que les initiatives d'intégration, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), visaient à promouvoir la coopération économique et politique entre les pays de la région, les réalités sur le terrain ont souvent contrecarré ces ambitions. Cette partie se penche sur les obstacles rencontrés par les OSC et les populations, en s'appuyant sur des travaux académiques et des études de cas pertinentes.

2.4.2.1 Problématique institutionnelle

L'un des principaux obstacles à l'intégration régionale en Afrique centrale a été l'absence de cadres institutionnels solides. Selon certains auteurs, le manque de coordination entre les États membres et l'inefficacité des institutions régionales a entravé la mise en œuvre de politiques d'intégration (Roger & Binantob, 2014). Les OSC, souvent perçues comme des acteurs périphériques, ont eu du mal à obtenir une reconnaissance formelle et à participer aux processus décisionnels.

La région de l'Afrique Centrale est une région connue pour son instabilité politique qui est qualifiée de grande par François Borella (Borella, 1968).

Dans de nombreux pays de la région, les restrictions à la liberté d'expression et l'oppression des voix dissidentes limitent la capacité des organisations de la société civile à jouer un rôle véritablement transformatif. Les gouvernements, souvent peu disposés à accepter la critique, peuvent interférer dans les activités des OSC, réduisant leur capacité à organiser des dialogues constructifs sur l'intégration régionale.

Les systèmes politiques autoritaires ou semi-autoritaires peuvent décourager la participation des populations, limitant les espaces de dialogue et d'expression.

Une bureaucratie complexe et des lenteurs administratives freinent l'implication des citoyens dans les processus d'intégration (Roger & Binantob, 2014). L'intégration régionale en Afrique centrale : enjeux et perspectives. Yaoundé : Éditions africaines.

La gouvernance et la corruption représentent des défis majeurs pour l'intégration régionale. La perception que les ressources destinées à l'intégration sont détournées par des élites

corrompues a sapé la confiance des populations dans les processus d'intégration. D'après Guèye, la corruption endémique dans de nombreux pays d'Afrique centrale a non seulement entravé les efforts d'intégration, mais a également alimenté des conflits internes, rendant la coopération régionale encore plus difficile (Guèye, 2009).

2.4.2.2 Les failles économiques

Les OSC en Afrique centrale ont souvent été confrontées à des défis de légitimité et de crédibilité. Dans de nombreux cas, les gouvernements ont tenté de restreindre l'espace civique, limitant ainsi la capacité des OSC à mobiliser les populations et à défendre leurs intérêts. Monga (2007) souligne que les gouvernements considèrent souvent les OSC comme des menaces potentielles, ce qui entraîne une répression et une difficulté à établir des partenariats constructifs pour l'intégration régionale.

Les OSC, bien qu'actives, ne bénéficient pas toujours d'une coordination efficace entre les pays membres de la CEEAC. Les initiatives transnationales de la société civile sont souvent fragmentées et manquent de cohésion, ce qui empêche l'émergence de véritables plateformes de coopération à l'échelle régionale.

Le financement est un défi majeur pour les OSC en Afrique centrale. Le manque de soutien financier local et international rend difficile leur capacité à mener des campagnes de sensibilisation, des actions de plaidoyer ou des programmes de développement à l'échelle régionale. Cela limite la portée de leur participation dans les processus régionaux (Dème, 2005).

De plus, le manque de financement reste un défi majeur. Les OSC en Afrique centrale, souvent dépendantes de financements externes, rencontrent des difficultés pour mener des projets à long terme, ce qui limite leur portée. Le manque de coordination entre les OSC des différents pays de la CEEAC constitue également un frein à une action régionale cohérente et efficace. Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les OSC pour qu'elles puissent agir de manière plus unifiée et soutenir pleinement l'intégration régionale.

Malgré leur rôle crucial, les organisations de la société civile en Afrique centrale sont

confrontées à plusieurs défis qui limitent leur impact dans le processus d'intégration régionale. Parmi ces obstacles, l'environnement politique répressif est l'un des principaux. Dans des pays comme le Cameroun ou la Guinée-Équatoriale, les OSC sont confrontées à des restrictions sur leur liberté d'expression et à des tentatives d'intimidation de la part des autorités, ce qui entrave leur capacité à organiser des actions publiques ou à exercer un véritable pouvoir de pression sur les gouvernements (<https://www.amnesty.org/en/documents/pol10/0001/2006/en/> consulté le 26 mars 2025).

Les inégalités socio-économiques exacerbent les défis de l'intégration régionale. Les populations rurales, souvent exclues des bénéfices de l'intégration, ressentent un sentiment d'abandon. Les disparités entre les zones urbaines et rurales en matière d'accès aux services et aux infrastructures freinent l'adhésion des populations aux initiatives régionales. Ce manque d'inclusion économique a également conduit à un désengagement vis-à-vis des projets d'intégration.

Cela entraîne un désintéressement pour l'intégration régionale, car on a plus à cœur sa survie du fait des conflits. Plusieurs États de cette région sont en guerre. Nous pouvons parler de la RDC à Goma, d'où les propos ci-après :

« Les ressources du Congo sont pillées systématiquement, non seulement par les États voisins, mais en particulier par des organisations internationales civiles et militaires établies par des seigneurs de la guerre et des organisations mafieuses dans le but de s'enrichir, par exemple grâce au trafic des diamants. Ces pillages permettent aussi aux États de renflouer leur arsenal. » (Havenne, 2000).

Les populations d'Afrique centrale, à travers leur participation active dans les organisations de la société civile, apportent une contribution significative au processus d'intégration régionale. Les OSC facilitent l'adhésion des citoyens aux initiatives d'intégration en sensibilisant la population, en défendant leurs droits et en participant au développement durable. Toutefois, pour maximiser cet apport, il est essentiel de lever les obstacles politiques et financiers qui freinent leur pleine participation. Renforcer le soutien à ces organisations et leur permettre de jouer un rôle central dans la gouvernance régionale constitue un levier

essentiel pour réussir l'intégration régionale en Afrique centrale. Ce chapitre met en évidence l'importance de tenir compte des citoyens comme acteurs clés dans le processus d'intégration régionale, et non comme simples bénéficiaires d'initiatives décidées par les élites politiques. Car comme le pense Mathieu Mérino cette intégration « par le bas » est une dynamique réelle de lissage des tensions entre États d'une même organisation (Mérino, 2011).

Conclusion générale

L'intégration est un chemin miné assez laborieux. Dans le cadre africain, les embûches sont nombreuses, nous pouvons citer les disparités socio-économiques, les conflits géopolitiques, les rivalités historiques entre États, les problèmes de gouvernance. « Pourquoi ne pas affirmer par des actes », interrogeait M. Edem Kodjo (Kamto, 1987) (alors Secrétaire général de l'OUA) à la fin du colloque, « notre volonté communautaire, ce désir de vivre et de progresser ensemble qui est aujourd'hui rongé par les déviances et remis en cause par les divergences ? » (Kamto, 1987). Les réflexions de M. Edem Kodjo résonnent avec une acuité particulière, rappelant qu'il est impératif d'affirmer notre volonté communautaire à travers des actions concrètes. Il met ainsi à jour la difficulté qu'est la mise en œuvre de l'intégration en Afrique. Dans le cadre de notre mémoire, il fallait analyser la contribution des acteurs de la CEEAC dans le processus d'intégration par le biais de la lutte contre les nouvelles menaces sécuritaires (terrorisme, piraterie maritime ...). Nous avons constaté que ce canal n'est pas très employé par les gouvernants et les gouvernés. Les acteurs du haut et ceux du bas participent différemment au projet d'intégration régionale et de manière individualiste. Par conséquent, il y a une participation inégale des acteurs, tant institutionnels que communautaires, dans ce processus d'intégration, et des défis persistants telle que les intérêts égoïstes des États, leur l'instabilité politique, les moyens limités de la société civile.

Pour aller de l'avant, il est crucial que les États membres de la CEEAC œuvrent à une harmonisation de leurs intérêts nationaux avec ceux de la communauté. Cela nécessite une volonté politique forte et un engagement sincère de chaque acteur, qu'il soit public ou privé. La transformation des politiques publiques de la CEEAC pour lui conférer davantage d'autonomie est également essentielle pour dynamiser le processus d'intégration. En outre, la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, comme la CEMAC, la CBLT, pourrait permettre de rationaliser les efforts et de mieux concentrer les ressources vers des objectifs communs. Au niveau de la lutte contre les nouvelles menaces, la CEEAC devrait renforcer ses instruments opérationnels que sont la FOMAC, le MARAC ainsi que le Comité de défense et de sécurité.

Il est également fondamental d'intégrer le secteur privé et de renforcer le rôle de la société

civile dans cette dynamique. Leurs contributions sont indispensables pour garantir une intégration durable et effective. En fin de compte, le chemin vers une véritable intégration régionale en Afrique centrale repose sur la capacité des États membres à transcender leurs divergences et à travailler ensemble pour un avenir commun. En adoptant ces recommandations, nous pouvons espérer voir se dessiner un avenir où l'intégration régionale ne serait plus qu'une aspiration, mais une réalité partagée et bénéfique pour tous.

Le développement économique durable doit être renforcé, la promotion de la paix et de la sécurité doit être faite, car sans la paix point de vivre ensemble et la protection des droits de l'homme doit être mise au premier plan. L'indispensabilité des États et des OI dans le processus d'intégration régionale en Afrique centrale n'est plus à démontrer. Mais à cause de certaines difficultés, l'intégration est difficile. Il faut que toutes les parties prenantes s'impliquent à fond pour une intégration efficace et efficiente. Il y a donc une dynamique ascendante exercée par les populations.

Bibliographie

- Adler, E. (1997). Seizing the middle ground: Constructivism in world politics. *European journal of international relations*, 3(3), 319-363.
- Africa, U. N. E. C. f. (2003). *L'intégration régionale en Afrique centrale: bilan et perspectives*. KARTHALA éditions.
- Africaine, U. (2009). Rapport de la Conference Conjointe UA-BAD-CEA des Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques Centrales sur la Crise Financiere, Tunis (Tunisie) 12 Novembre 2008.
- Allal, M. (2011). Discussion autour du concept de sécurité. *T.(. Meszaros, Sociologie de la sécurité: Genèse et mutation d'un concept*, 56-73.
- Alphonse, Y.-D., & FUBE, E. M. A. LA VILLE, LE MIGRANT, ET L'INTEGRATION REGIONALE OU L'INTEGRATION PAR LE BAS: EXPERIENCES SUBSAHARIENNES.
- Aniche, E. T. (2020a). From pan-Africanism to African regionalism: A chronicle. *African studies*, 79(1), 70-87.
- Aniche, E. T. (2020b). Pan-Africanism and regionalism in Africa: The journey so far. *Pan Africanism, regional integration and development in Africa*, 17-38.
- Ankogui-Mpoko, G.-F., Passingring, K., Ganota, B., & Kadekoy-Tigague, D. (2009). Insécurité, mobilité et migration des éleveurs dans les savanes d'Afrique centrale. Savanes africaines en développement: innover pour durer,
- Arès, M., Boulanger, É., & Deblock, C. (2016). *D'un régionalisme à l'autre: intégration ou interconnexion?* Université du Québec à Montréal.
- Avom, D. (2007). Intégration régionale dans la CEMAC: des problèmes institutionnels récurrents. *Afrique contemporaine*, 222(2), 199-221.
- Bach, D. (1998). *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. KARTHALA Editions.
- Bach, D. C. (1998). *Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne: le mythe du hors-jeu* (Vol. 3). Centro de Estudos Internacionais do Instituto Universitário de Lisboa (ISCTE
- Bach, D. C. (2003). Régionalisme et régionalisation des conflits en Afrique. *Études internationales*, 34(1), 129-134.
- Balassa, B. (1962). La théorie de l'intégration économique. *Londres: Éditions Allen et Unwin*.
- Balassa, B. (2013). *The theory of economic integration (routledge revivals)*. Routledge.
- Baricako, J., & Ndongo, G. X. D. (2014). Intégration régionale et croissance: Le cas de l'Afrique Centrale. *African development review*, 26(S1), 33-51.
- Basset, L. (2007). David, Charles-Philippe, La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie, 2e éd. revue et augm., Paris, Sciences po, 2006, 464 p. *Études internationales*, 38(3), 443-444.
- Battistella, D. (2003). L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales. *Revue internationale de politique comparée*, 10(4), 567-585.
- Battistella, D., Cornut, J., & Baranets, É. (2003). Théories des relations internationales.
- Beji, S., & Oueslati, A. (2013). L'intégration financière régionale: quels impacts pour les pays en développement? *Techniques financières & développement*(2), 63-74.
- Békolo-Ebé, B. (2001). L'intégration régionale en Afrique: caractéristiques, contraintes et

- perspectives. *Monde en développement*(3), 81-88.
- BENCHÉRIF, A. (2014). Boko Haram: de l'histoire du groupe à l'enlèvement des lycéennes. *Université du Québec à Montréal (UQAM)*, 13.
- Bencherif, A., Belporo, L. C., & Morin, D. (2022). Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone. *Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents*.
- Benessaïeh, A., & David, C.-P. (1997). La paix par l'intégration? Théories sur l'interdépendance et les nouveaux problèmes de sécurité. *Études internationales*, 28(2), 227-254.
- Biao, B. (1999). Intégration régionale en Afrique centrale, Bilan et perspectives. *L'intégration régionale en Afrique centrale, Bilan et perspectives*. Paris, Karthala.
- Birnbaum, P., & Braud, P. (2015). Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques. In: Armand Colin, 8e édition, Paris.
- Borella, F. (1968). L'Union des États d'Afrique centrale. *Annuaire français de droit international*, 14(1), 167-177.
- Boucher, I. (2006). *La sécurité et l'aménagement: l'impact du 11 septembre 2001: document de veille*. Affaires municipales et des régions Québec.
- Braud, P. (2017). Le réalisme au défi du constructivisme. *Que sais-je?*, 11, 91-100.
- Calcagno, A. (2014). La CNUCED face à la crise mondiale de 2008-2009. *Économie en+*, 87-99.
- Caramel, L., & Le, L. M. (2015). Les trois limites au rêve d'émergence de l'Afrique. *Le Monde*.
- Chauvin, E. (2018). Afrique subsaharienne. Régionalisation de la sécurité et de l'insécurité. *Dictionnaire de la régionalisation du monde*, 238-240.
- Chauvin, E., & Magrin, G. (2020). Violences et régionalisation en Afrique centrale. *Belgeo. Revue belge de géographie*(4).
- Commission, A. U. (2019). *Dynamiques du développement en Afrique 2019 Réussir la transformation productive*. OECD Publishing.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1992). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Ed. du Seuil.
- d'Almeida, F. A. (2006). L'enjeu de l'intégration régionale pour les industries culturelles africaines. *Africultures*(4), 149-151.
- Dabène, O. The Politics of Regional Integration in Latin America Theoretical and Comparative Explorations.
- De Macedo, J. B., Kabbaj, O., Co-operation, O. f. E., & Development. (2002). *Regional integration in Africa*. OECD Publishing.
- Deblock, C. (2017). L'indice d'intégration régionale en Afrique. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*(Hors-série. Transformations).
- Deblock, C., & Arès, M. (2016). De l'intégration à l'interconnexion. L'Amérique du Nord un espace économique en recomposition. *Outre-Terre*, 46(1), 320-348.
- Dème, O. (2005). *Between hope and scepticism: civil society and the African Peer Review Mechanism*. Partnership Africa Canada, Ottawa, ON, CA.
- Dereumaux, R.-M. (2008). L'Organisation internationale de la francophonie: l'institution internationale du XXIe siècle.
- Dieye, C. T. (2016). L'Afrique et le chevauchement des accords régionaux. *Revue*

- Interventions économiques. Papers in Political Economy*(55).
- Diouf, A. (2006). Afrique: l'intégration régionale face à la mondialisation. *Politique étrangère*(4), 785-797.
- Diouf, M. (1997). Mouvements sociaux et démocratie, perspectives africaines. *GEMDEV, Les avatars de l'État en Afrique, Paris, Karthala*.
- Diouf, M. (2002). Mondialisme et Régionalisme Le 'nouveau régionalisme' en Afrique. *CODESRIA, BIT*.
- Diouf, M. (2021). *Économie politique de l'intégration économique: espace Afrique*. Editions L'Harmattan.
- Do Ngon, T. (2008). Amnesty International.
- Ebode, J. V. N. (2010). *Terrorisme et piraterie: de nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale*. Presses universitaires d'Afr.
- Echinard, Y., & Guilhot, L. (2000). LE «NOUVEAU RÉGIONALISME». *Non Publié*.
- El-Agraa, A. M., & Bulmer-Thomas, V. (1997). Economic integration worldwide. (*No Title*).
- Epoma, F. (2005). *L'intégration économique sous-régionale en Afrique: l'exemple de l'Afrique centrale* Reims].
- Figuière, C., & Guilhot, L. (2006). Caractériser les processus régionaux: les apports d'une approche en termes de coordination. *Mondes en développement*, 135(3), 79-100.
- Fortmann, M., & Roussel, S. (2007). Perimeter or community? North American trilateral security and defence integration. *The new security equation in the Americas*, 205-218.
- Foucher, M. (2014). The geopolitics of front lines and borderlines. In *From Geopolitics to Global Politics* (pp. 159-170). Routledge.
- Frontière, G., Arbaret-Schulz, C., Beyer, A., Piermay, J.-L., Reitel, B., Selimanovski, C., Sohn, C., & Zander, P. (2004). La frontière, un objet spatial en mutation. *EspacesTemps. net*, 29(04).
- Gana, A., & Richard, Y. (2014). *La régionalisation du monde: construction territoriale et articulation global-local*. KARTHALA Editions.
- Gbaguidi, O. A. (2013). Cinquante ans d'intégration régionale en Afrique: un bilan global. *Techniques financières & développement*(2), 47-62.
- Gnanguênon, A. De la redéfinition du dilemme de sécurité autour de la «faiblesse» de l'Etat africain? Dr Amandine Gnanguênon.
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (11e édition ed.). Dalloz.
- Guèye, B. (2009). La démocratie en Afrique: succès et résistances. *Pouvoirs*, 129(2), 5-26.
- Guilhauis, J.-F. (2015). Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83). *Paix et sécurité européenne et internationale*(1), 40.
- Guillaumont Jeanneney, S., & Guillaumont, P. (2014). *Pour un instrument d'appui prioritaire à l'intégration régionale en Afrique mis en oeuvre par la Banque africaine de développement*.
- Havenne, E. (2000). La deuxième guerre d'Afrique centrale. *L'Afrique des Grands Lacs*, 143-174.
- Hettne, B., & Söderbaum, F. (1998). The new regionalism approach. *Politeia*, 17(3), 6-21.
- Hibou, B. (1994). Contradictions de l'intégration régionale en Afrique centrale. *Politique africaine*, 54(1), 66-73.
- Hugon, P. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Revue Tiers Monde*, 9-25.
- Hugon, P. (2003). *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*.

KARTHALA Editions.

- Hugon, P. (2017). Régionalisme et régionalisation: limites de jure et réussites contrastées. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*(Hors-série. Transformations).
- Initiatives, M., & Grounded, W. (2015). Renforcement des Organisations de la Société Civile Africaines en vue de l'Amélioration de la Gouvernance et de la Conservation des Ressources Naturelles.. *Maliasili Initiatives et Well Grounded*.
- Isaac, J. C. (2011). Boundaries. *Perspectives on Politics*, 9(4), 779-782.
- Kamto, M. (1987). La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, une Communauté de plus? *Annuaire français de droit international*, 33(1), 839-862.
- Kenhoung, Y. (2018). *L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE: LE CAS DE L'AFRIQUE CENTRALE (analyse des processus, enjeux et contraintes)* UNIVERSITÉ DE DSCHANG].
- Keohane, R. O., & Nye, J. S. (2000). *Realism and complex interdependence*. na.
- Khellil, M. (2013). *Sociologie de l'intégration*. QUE SAIS-JE.
- Koulakoumouna, E. (2012). Transport routier et effectivité de l'intégration régionale: enjeux et contraintes pour le développement durable au sein de la CEMAC. *Humanisme et Entreprise*, 309(4), 61-84.
- LA RÉALISATION, V., & DE LA ZONE, D. (2017). ÉTAT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE VIII.
- LE VIET, N. (2010). Organisation Mondiale du Commerce.
- Matala-Tala, L. (2017). Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*(Hors-série. Transformations).
- Mbega, C. M. (2015). *La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC): quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique?* Reims].
- Mérino, M. (2011). L'intégration régionale «par le bas», force de l'East African Community (EAC). *Géoéconomie*, 58(3), 133-147.
- Messe Mbega, C.-Y. (2015). Les régions transfrontalières: un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale? *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 17(1).
- Meyer, A. Rapport sur l'Afrique centrale.
- Meyer, A. (2006). *L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles: l'exemple de quatre Etats centrafricains* Paris, Institut d'études politiques].
- Mitrany, D. (1943). A working peace system: An argument for the functional development of international organization.
- Mitrany, D. (1998). A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization.
- Moutou-Nkounkou, S.-M. (2019). Étude comparative de deux processus d'intégration régionale économique en Afrique subsaharienne: le cas de la CEEAC et de la CEDEAO.
- N'kodia, C. (1999). l'intégration économique: les enjeux pour l'Afrique centrale, l'harmattan. In: Paris.
- Nguema, J.-R. A. L'expérience de l'Afrique centrale.

- NJIFEN, I. (2014). L'informalité: un nouveau paradigme de développement et de l'intégration régionale en Afrique. *Revue africaine de développement*. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12090>.
- Onuf, N. (2013). *Making sense, making worlds: Constructivism in social theory and international relations*. Routledge.
- Onuf, N. G. (2012). *Making sense, making worlds : constructivism in social theory and international relations*. Routledge. <http://site.ebrary.com/id/10691708>
- Oyaya, J. R. (2001). L'oubli des réalités régionales dans l'intégration en Afrique centrale: le cas de la CEMAC. *Mondes en développement*, 115116(3), 103-113.
- PEACE, J. Z., & de l'Homme, A. d. D. LA PROBLÉMATIQUE DE LA CRISE DE LÉGITIMITÉ ET LA FRAUDE ÉLECTORALE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, JOSEPH KABILA ACTEUR PRINCIPAL: "de.
- Richard, N. D. (2020). *Les peuples traits d'union dans la dynamique d'intégration africaine: Les éléments de civilisations des peuples traits d'union dans la vallée du Logone*. Éditions universitaires européennes.
- Richard, Y. (2014a). Intégration régionale, régionalisation, régionalisme-Les mots et les choses. *Revista Confins*(20).
- Richard, Y. (2014b). Régionalisation, régionalisme et intégration régionale: concepts flous et nécessaire clarification. In *La régionalisation du monde* (pp. 21-43). Karthala.
- Roger, D. T., & Binantob, N. S. (2014). LES CAUSES DE L'INEFFICACITÉ DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DANS LA RÉOLUTION DES CRISES ÉLECTORALES EN AFRIQUE: LE CAS DE LA CEDEAO.
- ROPIVIA, M. (1998). Institutions déliquescentes et espace éclaté: quelle intégration régionale en Afrique centrale? *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 175-184.
- Sani Adamou, M. (2015). Intégration régionale, dépendance et espace sahélo-saharien. *Afriques (s)*(1), 5-27.
- Santander, S. (2012). Relations internationales et régionalisme. Entre dynamiques internes et projections mondiales. *Série disciplinaire de sciences politiques et sociales*.
- Sindjoun, L., & Vennesson, P. (2000). Unipolarité et intégration régionale: l'Afrique du Sud et la «renaissance africaine». *Revue française de science politique*, 915-940.
- Tayebi, O. (2022). Réforme de la CEEAC: entre modernisation des institutions et redynamisation du processus d'intégration régionale. *Policy Center for the New South*.
- Tena, R. G. (2017). The Effects of Globalisation upon the Contemporary Security Environment. International Scientific Conference "Strategies XXI",
- Tilly, C. (2004). Terror, terrorism, terrorists. *Sociological theory*, 22(1), 5-13.
- Tinbergen, J. (1954). International economic integration.
- Tshiyembe, M. (2012). Régionalisme et problèmes d'intégration économique: Aléna, Mercosur, Union européenne, Union africaine.
- Unies, N. (2004). Commission économique pour l'Afrique. *Bureau de la CEA pour*.
- UNIES, N., SOCIAL, C. É. E., & UNION, A. (2010). Rapport 2010 sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Van Gennep, A. (1995). *Traité comparatif des nationalités* (Vol. 20). Comité des travaux historiques et scientifiques-CTHS.

- Weiller, J. (1958). Les degres de l'integration et les chances d'une " zone de cooperation" internationale. *Revue économique*, 9(2), 233-254.
- Wendt, A. E. (1987). The agent-structure problem in international relations theory. *International organization*, 41(3), 335-370.
- Wild, A. (2015). Relationships between high school chemistry students' perceptions of a constructivist learning environment and their STEM career expectations. *International Journal of Science Education*, 37(14), 2284-2305.

<https://ceeac-eccas.org/2023/05/24/qui-sommes-nous/> consulté le 14 mars 2025

<https://arii.uneca.org/fr-FR/Tables?httproute=True> consulté le 12 novembre 2025

<https://www.fao.org/sao-tome-e-principe/noticias/detail-events/fr/c/1440613> consulté le 10 mars 2025

<https://integration-regionale.gouv.cd/ceeac.php> consulté le 06 mars 2025

<https://repository.uneca.org/handle/10855/49613> consulté le 06 mars 2025

<https://www.amnesty.org/en/documents/pol10/0001/2006/en/> consulté le 11 mars 2025

https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique_equatoriale_francaise.htm consulté le 23 février 2025

<https://fr.pinterest.com/pin/391813236309123539/> consulté le 10 février 2025

https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1054_fr.html consulté le 11 février 2025

<https://www.carefrance.org/actualites/les-10-crises-humanitaires-oubliees-en-2024-le-classement-annuel-de-long-care/> consulté le 12 novembre 2025

<https://www.crisisgroup.org/> , consulté le 12 novembre 2025

<https://www.sadc.int/fr/pages/objectifs-de-la-sadc>, consulté le 12 novembre 2025

<https://journalintegration.com/index.php/2025/09/30/paix-et-securite-cameroun-tchad-et-rca-dans-un-grand-jeu-a-trois/>

<https://www.wathi.org> consulté le 12 novembre 2025

<https://www.afrikibaria.com/?p=957> consulté le 12 novembre 2025

<https://www.observatoire-boutros-ghali.org/> consulté le 12 novembre 2025

<https://www.ifri.org/fr/centre-des-etudes-de-securite> , consulté le 12 novembre 2025

<https://www.carefrance.org/actualites/les-10-crises-humanitaires-oubliees-en-2024-le-classement-annuel-de-long-care/> consulté le 12 novembre 2025